

VEO

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 621.057,625 euros
Siège social : 895 rue de la Vieille Poste, Parc Majoria – Pompignane -Immeuble la
Lona,
34000 Montpellier
793 342 866 RCS Montpellier

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2022

1 	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL	3
2 	MESSAGE DU PRESIDENT	5
3 	RAPPORT DE GESTION	7
3 1	Informations sur la vie économique de la Société et du Groupe	7
3 2	Présentation des comptes et autres informations financières	19
3 3	Gouvernement d'entreprise	36
3 4	Informations relatives aux titres de la Société	40
4 	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	47
4 1	Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice	47
4 2	Conventions réglementées	49
4 3	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires	49
4 4	Modalité d'exercice de la direction générale	52
5 	COMPTES CONSOLIDES DE LA SOCIETE VOGO POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022	54
5 1	Bilan	54
5 2	Compte de résultat	55
5 3	Tableau de variation des capitaux propres	56
5 4	Tableau de flux de trésorerie nette	57
5 5	Notes annexes aux états financiers consolidés	58
6 	COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE VOGO POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022	79
6 1	Bilan	79
6 2	Compte de résultat	81
6 3	Tableau de variation des capitaux propres	82
6 4	Notes annexes aux états financiers sociaux	83
7 	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	110
7 1	Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés	110
7 2	Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes sociaux	114
7 3	Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées	118

1

VO
CO



**ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU
RAPPORT ANNUEL**

1 | ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant aux pages 6 à 45 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

A Montpellier, le 28 avril 2023

Monsieur Christophe CARNIEL
Président Directeur Général



MESSAGE DU PRÉSIDENT

2 | MESSAGE DU PRESIDENT

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

En 2022, VOGO a su une nouvelle fois démontrer sa performance, à travers la croissance de son chiffre d'affaires (+41%), de ses effectifs et l'amélioration de ses résultats. Cette dynamique s'est essentiellement portée sur le Sport, cœur de métier historique de VOGO. Fédérations, Clubs, Organismes d'événements sportifs ont fait appel aux solutions de VOGO pour des projets « in Stadia » liés :

- À l'amélioration de l'expérience des FANS (Coupe du Monde de Football FIFA au Qatar)
- À l'assistance à la décision dans l'arbitrage, la surveillance médicale et le coaching (Coupe du Monde de Rugby à XIII en Angleterre)

Sur le plan géographique, toutes les zones géographiques ont profité de l'accélération de la dynamique commerciale : Europe (+36%) et Etats-Unis (+ 64%). Le Groupe se structure désormais autour de la Maison-Mère VOGO SA et de ses 2 filiales : VOGO NA et VOGO UK.

L'année 2022 aura également été marquée :

- Par un EBITDA annuel positif à hauteur de 113 K€ (264 K€ sur le second semestre de l'exercice), à comparer à un EBITDA négatif de plus de 640 K€ en 2021. Par ailleurs, sur l'ensemble de l'année et retraité de la filiale US en phase d'investissement commercial, l'EBITDA est positif à hauteur de 729 K€.
- Par une confirmation de l'activité dans l'Industrie. Les sociétés dont les équipes travaillent dans des milieux bruyants et pour lesquelles la communication répond à des enjeux de sécurité.

Par ailleurs, VOGO conclut l'exercice 2022 et démarre 2023 sur une structure financière parfaitement sécurisée avec des capitaux propres de 6 296 K€ et une trésorerie disponible de 2 712 K€. Au-delà de la trésorerie au 31 décembre 2022, une augmentation de capital de 5 M€ réservée à notre partenaire historique ABEO (www.groupe-abeo.fr) vient d'être réalisée en avril 2023. L'objectif de ce partenariat stratégique est de renforcer les synergies commerciales entre les deux sociétés, synergies déjà existantes à travers la joint-venture VOGOSCOPE.

VOGO entend également continuer à saisir les opportunités offertes par les grands événements sportifs à venir, notamment en France, et va poursuivre ses efforts d'innovation afin de conserver son avance technologique. Ces efforts porteront notamment sur la poursuite des programmes de recherche du consortium pluridisciplinaire dédié à la commotion cérébrale dont VOGO est le chef de file.

En 2023, l'extension du rayonnement international sera au cœur des priorités avec la volonté d'étendre la présence du Groupe sur de nouvelles zones géographiques. En Amérique, premier marché mondial du sport, la prise de parts de marché aujourd'hui pleinement engagée devrait se confirmer.

Enfin, les thématiques environnementales, sociales et sociétales sont particulièrement importantes pour VOGO. En 2022, VOGO a établi un diagnostic RSE et est en train de finaliser sa feuille de route. VOGO communiquera dans les prochains mois sur sa stratégie RSE, persuadé également que la mise en place de pratiques responsables nous permettra de mieux anticiper les risques liés à nos activités.

Alors que le Groupe fête en 2023 son dixième anniversaire, ces perspectives favorables et le chemin parcouru ouvrent la voie à une nouvelle étape dans un développement riche d'opportunités et de nouveaux défis au cœur des nouveaux enjeux technologiques du sport et de l'industrie.

Nous vous remercions pour votre confiance !

Christophe Carniel

Président Directeur Général



RAPPORT DE GESTION

- 3.1. Informations sur la vie économique de la société
- 3.2. Présentation des comptes et autres informations financières
- 3.3. Gouvernement d'entreprise
- 3.4. Informations relatives aux titres de la Société

3 | RAPPORT DE GESTION

Dans le présent rapport, le terme « Groupe » désigne la société Vogo SA et ses filiales 9328-9601 Québec Inc (Canada), Vogo NA (Etats-Unis), Vogo UK (Royaume- Uni) et Vogoscope SAS, les termes « VOGO » ou la « Société » désignent la société VOGO. Le terme « QUEBEC INC » désigne la société 9328-9601 Québec Inc. Le terme « VOGO NA » désigne la société Vogo NA. Le terme « VOGO UK » désigne la société Vogo UK. Le terme « VOGOSCOPE SAS » désigne la société Vogoscope SAS.

3 | 1 Informations sur la vie économique de la Société et du Groupe

3.1.1 Le Groupe VOGO

3.1.1.1 *Description des activités de la société VOGO*

Dans l'univers du Sport, VOGO est un acteur international de premier plan pour ses solutions live & replay, audio et vidéo, à destination des spectateurs et des professionnels et ce, au travers de ses deux marques phares : VOGOSPORT et VOKKERO.

Pour les professionnels, VOGO offre des outils d'analyse et d'aide à la décision (assistance à l'arbitrage, diagnostic médical, coaching). Pour les spectateurs, VOGO a développé une solution de rupture, indépendante du nombre de personnes connectées, permettant de transformer l'expérience dans les stades au travers de contenus multi-caméras à la demande accessibles via tablettes ou smartphones.

La société est aujourd'hui présente dans les secteurs de l'Industrie et des services au travers de ses implantations en France (Montpellier, Paris et Grenoble), sur le continent nord-américain avec un bureau à New York et enfin au Royaume Uni au travers de sa filiale implantée à Bath. Le groupe dispose également d'une présence indirecte dans les autres pays par l'intermédiaire de son réseau composé de 35 distributeurs.

L'ensemble des technologies du Groupe est protégé par un portefeuille de brevets.

Le Groupe est coté depuis novembre 2018 sur le marché Euronext Growth (Code ISIN : FR0011532225 – ALVGO), le titre a été intégré à l'indice européen Tech40 en juillet 2020.

3.1.1.2 *Principaux programmes en cours de développement*

La Société travaille sur trois principaux projets de R&D. Le premier dénommé « VoK23 » est dédié à la gamme de nos produits audio, le second « IA5 » concerne les solutions vidéo et enfin le projet Diaginsport faisant appel non seulement à notre savoir en matière de signal audio et vidéo mais aussi à des expertises de pointe du monde scientifique, industriel et technologique.

Le projet « Vok23 » :

Ce projet doit permettre à VOGO d'augmenter son avance technologique en développant des algorithmes d'intelligence artificielle pour le traitement de la parole et une nouvelle plateforme hardware (basée sur de la SDR – Software Defined Radio) offrant une meilleure résilience aux perturbations radiofréquences. Le programme est dimensionné à 1.3M€ sur 3 ans et fait l'objet d'une subvention et d'une avance remboursable sous forme d'un PIA3 régionalisé d'un montant total de 400K€ dont 200K€ reste à obtenir.

Les travaux effectués jusqu'à présent ont démontré des performances de transmission radio fortement améliorées : les débits sont doublés et la résistance aux perturbateurs co-canaux augmentée de 12dB. Les développements ont démarré concernant l'architecture du futur produit et ses composants logiciels. De plus, l'équipe a démarré l'intégration des technologies radio sur un processeur embarqué spécialisé de type FPGA (Field programmable gate arrays - réseaux logiques programmables), nouvelle activité R&D qui ouvrira de nombreuses évolutions possibles dans le futur.

Les travaux de compression de la parole ont quant à eux conduit à la conception d'algorithmes de deep learning qui permettent de diviser les débits utiles par 10 par rapport aux technologies traditionnelles. Ces algorithmes présentent des faiblesses, notamment face aux environnements bruyants rencontrés dans le sport et l'industrie. Pour poursuivre les travaux, un projet de thèse CIFRE en partenariat avec le CNRS GIPSA-lab a été construit et défendu. Il a démarré en Septembre 2022.

La connectivité est un enjeu essentiel pour la gamme de produits de télécommunication Vokkero, notamment avec l'avènement de la VAR (Video assistant referee) qui requiert une interaction live et dynamique entre les arbitres sur le terrain et les arbitres vidéo au replay center, parfois distants de plusieurs centaines de km. Depuis 2 ans, un nouveau produit est en développement : l'Elite Smart Gateway (ESG). Cette gateway permet d'interfacer les réseaux radio Vokkero à tout type de réseau classic : VOIP (Voice over IP) et Dante notamment. Par ailleurs, elle est accompagnée d'un service de monitoring de l'état de santé du réseau, permettant aux techniciens une activité de maintien en conditions opérationnelles optimisée et assistée. En 2022, le produit a atteint un niveau de maturité suffisant pour réaliser des essais terrains qui se sont avérés concluants. L'activité à mener à présent sur ce produit concerne sa stabilisation et sa mise en production.

Le projet « IA5 » :

En matière d'applications et de positionnement marché, et grâce à l'intégration de l'Intelligence Artificielle (IA), des fonctionnalités «pro» destinées à la santé des sportifs (commotions cérébrales, etc.) ou à l'arbitrage vidéo pourront ainsi être démocratisées dans des championnats non-élites et externalisées dans des sites spécialisés. Pour mettre en œuvre le projet « IA5 » sur 2020, un contrat de collaboration a été signé avec le centre de recherche et d'innovation CEA Tech, impliquant les équipes du CEA-LIST à Saclay et celles de CEA Tech en Occitanie. Le soutien de la Bpifrance assure le financement de près de la moitié de ce plan R&D volontaire, dont le montant total approche les 4 M€.

Nous développons des algorithmes de deep learning permettant d'émuler des caméras de haute résolution et à haute fréquence d'acquisition des images, depuis des caméras TV standard. L'objectif, en plus de la qualité de la visualisation, est de mettre en exergue des informations sémantiques particulières : les numéros des joueurs, leur visage, positionnement dans l'espace, trajectoire de la balle... Ces informations seront utiles au développement d'applications qui sont en lien direct avec nos marchés : nous souhaitons en effet proposer une solution d'arbitrage audio et vidéo qui soit complète (communication audio, détection de hors-jeu, de but, auto-réalisation de replay...) mais légère à exploiter. La solution technologique choisie pour y parvenir est d'automatiser un maximum des fonctionnalités et notamment via les techniques de mathématiques appliquées et de deep learning. Les travaux menés jusqu'à présent démontrent les fonctionnalités de Zoom (x2, x4, x8, x16) et de Slowmotion (x2, x4, x8) dans une certaine mesure. La robustesse des algorithmes sera améliorée en contexte sportif sur l'année 2022 et 2023 à travers notamment de nouvelles campagnes de mesure spécifiques. Un outil d'évaluation systématique de la qualité des images générées a par ailleurs été prototypé et son développement se poursuit. Il permet de contrôler l'universalité des performances des algorithmes conçus.

Par ailleurs, trois postes ont été ouverts, sur des profils de type ingénieurs de recherche en mathématiques appliquées. Un de ces postes a été pourvu en 2022 et les 2 autres sont pourvus avec un démarrage en 2023.

En 2022 démarre également une nouvelle activité : La conception d'un système d'acquisition vidéo permettant la visualisation panoramique d'un terrain de sport, associé à un algorithme qui officie en tant que « réalisateur automatique ». Ce produit permettra aux événements de ligues secondaires d'être filmés de manière autonome. Fin 2022, la phase de conception pour constituer une vue panoramique à partir de plusieurs objectifs a été démontrée. Les travaux 2023 consisteront en l'intégration logicielle et l'assemblage mécanique de prototypes. Ce

produit sera alors éprouvé dans des cadres applicatifs porteurs pour notre activité : l'arbitrage vidéo ainsi que le coaching. Ces travaux sont les prémices du projet METASPORT.

Enfin, des travaux se poursuivent autour du protocole HIA (Head Injury Assessment) dans le Rugby : l'objectif est de proposer aux médecins en bord de terrain des séquences vidéos analysées en live, dans lequel des collisions où des postures de joueurs sont potentiellement révélatrices d'une commotion. Les briques technologiques au coeur de ces travaux sont en cours de développement (détection et suivi de joueurs, détection de plaquage...). Ces travaux sont les prémices du programme Diag'in'sport.

Le projet Diagnosticsport :

Dès sa création, VOGO a placé la santé et la protection des athlètes au coeur de ses solutions en développant des technologies vidéo à destination des professionnels permettant d'optimiser l'efficacité des protocoles existants en matière de détection des commotions cérébrales survenant lors de la pratique sportive. Cette expertise s'illustre en particulier dans les partenariats déployés depuis plus de 5 ans avec la Ligue Nationale de Rugby pour les rencontres du Top 14 et de Pro D2. Fort de cette légitimité acquise sur les terrains, une nouvelle ambition s'est rapidement imposée : réfléchir à une solution intégrée et clefs en main de détection et d'accompagnement des commotions cérébrales pour tous les sportifs professionnels ou amateurs, toutes disciplines confondues en pratique collective (Football, Rugby, ...) et individuelle (Equitation, Cyclisme, Sports de glisse, Judo et autres sports de combat ...). La mobilisation des clubs et des fédérations a été immédiate avec l'adhésion du club de rugby à XIII des Dragons Catalans, de la Fédération Française de Football, de la Fédération Française de Judo, de la Ligue Régionale d'Ile de France de Rugby ainsi que de la Fédération Française de Rugby.

5 millions de sportifs font face au risque d'une commotion cérébrale en France et 100 millions en Europe et aux Etats-Unis où elle est considérée comme un « fléau national » par les instances médicales. Contrairement aux idées reçues, elle concerne la plupart des sports collectifs avec une prévalence accrue pour les femmes et les jeunes de moins de 20 ans. Et trop souvent, les conséquences médicales et économiques peuvent être lourdes pour les personnes et la collectivité.

Face à cette situation, il devient prioritaire d'apporter des solutions permettant d'augmenter la détection des lésions en complément des protocoles existants, tout en développant la recherche de bonnes pratiques pour minimiser les accidents. Cette urgence est aujourd'hui largement partagée par les responsables médicaux, les organisations fédérales et les athlètes dans un contexte de médiatisation croissante du sujet et d'augmentation des données scientifiques disponibles sur le sujet.

L'ambition du Groupe est l'élaboration d'une solution innovante permettant de faciliter les prises de décision des personnels médicaux et des acteurs de terrain. Cette solution doit répondre à des impératifs de simplicité d'utilisation et de facilité de déploiement avec un objectif simple : améliorer les taux de détection des commotions et leur prise en charge en complément des protocoles existants, tout en permettant un suivi de tous les pratiquants commotionnés dans la durée, avec l'objectif d'une reprise de l'activité sportive dans les meilleures conditions de sécurité.

Au sein du monde académique et de la recherche, le groupe pourra s'appuyer sur les recherches de pointe et l'innovation du CNRS à travers le laboratoire Sys2Diag 1 (CNRS / ALCEN) dans le domaine du diagnostic médical ; sur l'expertise en modélisation biomécanique des impacts et de leurs conséquences de l'Institut de Biomécanique Humaine Georges Charpak d'Arts et Métiers Sciences et Technologies ; sur l'expertise des équipes de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris du Professeur Decq de l'hôpital Beaujon en neurochirurgie et commotions cérébrales associées avec le service d'Epidémiologie et de biostatistiques de l'hôpital Bichat ; et sur les compétences en neuropsychologie et neurosciences cognitives des laboratoires PSITEC de l'Université de Lille et VAC de l'université de Paris.

Ces travaux de recherche seront valorisés par les différents partenaires industriels et technologiques. Chef de file du consortium, Vogo apportera son savoir-faire dans le traitement du signal vidéo et audio pour l'étude des impacts, Move in Med sa capacité d'agrégation de l'ensembles des résultats et diagnostics, et SkillCell son expérience déjà validée avec le projet EasyCov en développement de tests portables et rapides.

En 2022, une étude de faisabilité technique a été réalisée conjointement avec le Pr. Decq dans un cas d'ataxie au Judo, conduisant à l'élaboration d'un programme technique qui démarrera en 2023. Ce travail s'inscrit dans le sous-projet DISNum (Diag-in-sport numérique), mené avec Move in Med ainsi que l'IBHGC (Institut de Biomécanique humaine Georges Charpak) et focalisé sur la modalité vidéo et la numérisation du profil santé des athlètes.

Le projet METASPORT :

VOGO a rejoint en 2022 le projet porté par le FCG (Football club de Grenoble rugby), destiné à optimiser les entraînements de ses athlètes.

Une première ambition du projet est de développer une solution numérique non intrusive, permettant de quantifier la performance des athlètes et d'interagir de manière optimisée pour l'améliorer (progrès techniques sur les gestes et sur l'efficacité au poste, stratégies de récupération physique). VOGO a pour objectif de quantifier la performance des athlètes à partir de flux vidéo uniquement, éliminant tout appareil porté par les athlètes. Ce projet inclut l'IBHGC (Institut de Biomécanique humaine Georges Charpak) qui aura pour mission de caractériser la cinématique articulaire propre à chaque athlète, proposant ainsi un profil unique. La société Drillight propose quant à elle un cône connecté et possédant des acteurs lumineux et sonores, permettant de créer des parcours adaptatifs et conçus spécifiquement pour chaque athlète.

De plus, la seconde ambition de ce projet est d'améliorer l'expérience du fan, en l'impliquant davantage dans la réussite de ses athlètes préférés. Pour cela, la numérisation des données de performances a pour vocation, via une solution NFT (Non fongible token) développée par la société Genezys, de permettre au sportif de communiquer sur son image, au club de communiquer sur ses sportifs, et au fan de sponsoriser ses athlètes préférés en achetant des goodies numériques (tels que des cartes Panini) qui lui donneront accès à des avantages physiques (places gratuites, consommations...).

Les travaux ont démarré en 2022. VOGO, déjà présent sur le « living lab » que représente le site d'entraînement du FCG (Football club de Grenoble rugby), a équipé les lieux de caméras et procède à des phases de qualification.

3.1.1.3 Technologie

Le cœur du dispositif VOGO SPORT est la VOGO BOX. L'ensemble des VOGO BOX installées dans les enceintes sportives sont assemblées par VOGO ou, dans certains cas, par des intégrateurs. La VOGO BOX est composée des éléments électroniques standards suivants : rack informatique, serveur permettant l'acquisition et la compression des images vidéo, routeur, écran, et clavier.

A fin 2018, un parc d'environ soixante VOGO BOX a été déployé et est en activité, sur la base d'un modèle de commercialisation direct en France et indirect à l'international

L'assemblage de la VOGO BOX relève d'un processus maîtrisé en interne depuis 2016. Cette industrialisation, maîtrisée et standardisée, permet une production en interne et en externe, d'ores et déjà contractualisée avec des intégrateurs.

Le serveur VOGO BOX peut être installé soit dans la salle technique de l'enceinte sportive, soit à proximité du camion de production TV. Il récupère les flux vidéo des caméras via des câbles SDI (Serial Digital Interface) et les transforme en flux réseaux afin de les diffuser sur les bornes Wi-Fi de l'enceinte.

Les utilisateurs réceptionnent alors instantanément les flux sur leurs smartphones dans l'enceinte sportive.

L'innovation technologique de VOGO réside dans sa capacité à diffuser plusieurs flux vidéo en temps réel (Very High Wifi Density Network) au sein d'une même enceinte, indépendamment du nombre de personnes connectées, sans latence et sans saturation de la bande passante. La solution permet également de choisir l'angle de vue dans l'enceinte sportive selon 4 à 16 flux disponibles, de revenir en arrière sur n'importe lequel des flux (TimeShifting) et d'accéder à une fonction de ralenti (slow motion) et de zoom en temps-réel sur chacun des flux vidéo.

VOGO commercialise deux solutions de l'application :

- Une solution destinée aux spectateurs ;
- Une solution destinée aux professionnels de l'industrie du sport (médecins, arbitres, entraîneurs, etc.).

Ces deux solutions utilisent la même technologie. Seule l'infrastructure réseau est adaptée en fonction des besoins du client.

Notre solution audio Vokkero repose sur ce que nous appelons la communication audio en environnements difficiles visant à améliorer les performances dans le sport et l'efficacité et la sécurité dans l'industrie et les services. Ainsi les technologies mise en œuvre permettent de :

- Supprimer complètement les bruits de fond et créer un environnement calme dans lequel la communication est rendue possible,
- Améliorer l'intelligibilité de la parole dans une communication multi-utilisateurs,
- Changer la donne pour les utilisateurs en améliorant l'efficacité du travail sans être invasif (pas de bouton "Push-to-Talk" et configuration très intuitive,
- Améliorer la sécurité pour les intervenants en zone à risques (Nucléaires, Médical, Risque chimique...).

Nos solutions audios sont prêtes à l'emploi, quel que soit le nombre d'utilisateurs, elles ne nécessitent aucune configuration spécifique. Les terminaux communiquent directement entre eux et aucune base, aucune infrastructure n'est requise lors de la mise en place du système.

La communication instantanée des produits Vokkero améliore l'expérience des utilisateurs dans la mesure où nous assurons une connexion continue et sécurisée des utilisateurs.

Nos technologies sont éprouvées pour résoudre les problèmes de communication dans la plupart des environnements exigeants. Grâce à son savoir-faire unique et à sa technologie propriétaire en matière de traitement des signaux audio, Vokkero fournit le seul système qui crée une bulle totalement silencieuse permettant de communiquer dans les environnements les plus bruyants, où les conversations à distance ou même en face à face sont impossibles.

Vokkero a démontré le potentiel de ses produits très performants auprès des arbitres des sports d'élite et a depuis élargi ses solutions pour répondre aux marchés plus larges du sport, de l'industrie, des services et du Pro Audio (Entertainment).

3.1.1.4 Modèle d'affaire

La simplicité de mise en œuvre de la solution VOGO SPORT permet de s'adapter à la plupart des lieux dans lesquels sont organisés les grands événements sportifs et extra-sportifs (stade, salle de concert, terrain, piste, milieu urbain, piscine, etc.).

VOGO a développé ces dernières années un savoir-faire spécifique permettant de satisfaire 100% de ses clients, quelle que soit la durée, l'environnement et le nombre d'utilisateurs potentiels de l'événement.

La stratégie de vente de VOGO consiste à développer la notoriété de la solution VOGO SPORT auprès de l'ensemble des parties prenantes décisionnaires des événements sportifs couverts. VOGO compte parmi son portefeuille de clients :

- Les fédérations, clubs et ligues ;
- Les organisateurs d'événements ;
- Les diffuseurs ;
- Les gestionnaires d'enceintes sportives éventuellement ; et
- Les agences intermédiaires, organisatrices, conseil en communication ou média, éventuellement.

Pour le marketing de sa marque mais également la commercialisation de sa solution, la Société s'appuie sur sa force commerciale interne, principalement en France, et sur ses partenaires (apporteurs d'affaires, distributeurs et intégrateurs) à l'étranger.

En France, VOGO favorise une approche directe : la commercialisation et la distribution de la solution VOGO SPORT sont réalisées par les équipes internes de la Société. VOGO loue ainsi directement sa solution pour un événement ou pour la saison à ses clients.

La force commerciale de VOGO a deux objectifs majeurs :

- Commercialiser la solution VOGO SPORT en France auprès des fédérations, clubs, ligues, organisateurs d'événements, gestionnaires d'enceintes et agences et/ou conseils en communication, mais aussi diffuseurs et marques partenaires ; et
- Développer son réseau de partenaires que sont les apporteurs d'affaires, les distributeurs et les intégrateurs.

Le cycle commercial diffère en fonction du type d'événement couvert :

- Pour un événement ponctuel, VOGO travaille en amont avec l'organisateur et est présente localement pour la durée de l'événement ;
- Pour des matchs dans le cadre d'un contrat à la saison, VOGO installe sa solution pour l'ensemble de la saison et accompagne le club dans l'exploitation de VOGO SPORT au fil de la saison ;
- Un nombre croissant d'événements font partie d'une tournée mondiale, où plusieurs compétitions constituent une saison et sont organisés à travers différents pays. Dans ces cas, VOGO travaille avec l'équipe qui gère l'ensemble des épreuves, mais aussi avec les équipes organisatrices locales.

A l'international, la Société a privilégié une approche indirecte, en signant des contrats avec des apporteurs d'affaires ; des distributeurs, qui s'emploient à la commercialisation, l'installation et la maintenance des VOGO BOX dans les pays qu'ils couvrent ; et des intégrateurs, responsables de l'assemblage, de la commercialisation, de l'installation et de la maintenance des VOGO BOX dans les pays concernés.

A l'image des loyers payés par les clubs, ligues ou organisateurs directement à VOGO, les redevances variabilisées versées par les distributeurs et les intégrateurs à la Société sont calculées en fonction :

- Du nombre d'événements pour un contrat à la saison ou de la durée de l'événement pour un contrat à l'événement ; et
- De la capacité du stade (le taux d'utilisation de la solution, c'est-à-dire le nombre de spectateurs ayant consulté l'application VOGO, au cours d'un événement ou d'une saison n'est pour sa part pas pris en compte).

Cette couverture commerciale indirecte permet à VOGO une prise de marché rapide. VOGO fait déjà acte de nombreux partenaires commerciaux à travers le monde.

Enfin, la solution VOGO SPORT est facile à intégrer dans des applications tierces. En effet, l'application existe en mode SDK (Software Development Kit), permettant d'être intégrée à une autre application (par exemple l'application d'une ligue, d'un club, etc.).

Historiquement la stratégie de vente des produits audio Vokkero repose sur ses capacités d'innovation pour alimenter les revenus futurs avec un modèle commercial basé sur des ventes répétées. Ainsi, la feuille de route de Vokkero en matière d'innovation correspondait au cycle de renouvellement des utilisateurs, soit 3 ou 4 ans en moyenne. Cette stratégie pourrait évoluer prochainement afin de proposer un modèle de location similaire à ce que nous faisons sur notre gamme de produits vidéo.

3.1.2 Description des faits marquants de l'exercice

3.1.2.1 *Éléments juridiques*

L'exercice clos le 31 décembre 2022 a été marqué par les évènements suivants :

L'Assemblée générale du 17 juin 2022 a nommé :

- Monsieur Pascal SAGUIN en qualité de nouvel administrateur pour une durée de trois ans venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2025 et sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- La société SORIDEC, représentée par Madame Geneviève BLANC, en qualité de censeur, pour une durée de trois ans venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2025 et sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Lors de sa réunion du 17 juin 2022, le Conseil d'administration a constaté l'acquisition définitive de 25.000 actions attribuées gratuitement dans le cadre des plans d'attribution gratuite d'actions sous conditions de présence 2021-1 et 2021-2, mis en place le 12 avril 2021, sur délégation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 5 juin 2020 aux termes de sa 19^{ème} résolution.

Au titre du Plan 2021-1, 20.000 actions ont été livrées aux 2 bénéficiaires remplissant la condition de présence à l'issue de la période d'acquisition, soit le 12 avril 2022, par prélèvement sur le compte de titres autodétenus de la Société.

Au titre du Plan 2021-2, 5.000 actions ont été livrées aux 2 bénéficiaires remplissant la condition de présence à l'issue de la période d'acquisition, soit le 12 avril 2022, dont 2.458 actions par prélèvement sur le compte de titres autodétenus de la Société et 2.542 actions par émission d'autant d'actions nouvelles de 0,125 euro chacune au travers d'une augmentation de capital d'un montant de 317,75 euros.

Lors de cette même réunion du 17 juin 2022, le Conseil d'administration a nommé Monsieur Pascal SAGUIN en qualité de Directeur Général Délégué, sur proposition du Directeur Général, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à se réunir en 2025 afin d'approuver les comptes au 31 décembre 2024.

Le 26 septembre 2022, le Conseil d'administration a décidé de procéder au transfert du siège social de la Société au 895 rue de la Vieille Poste, Parc Majoria-Pompignane - Immeuble La Lóna, 34000 Montpellier, avec effet au 24 octobre 2022.

Lors de sa séance du 30 novembre 2022, le Conseil d'administration a fait usage de la délégation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2022 aux termes de sa 17^{ème} résolution, et a décidé la mise en place de deux plans d'attribution gratuite d'actions sous conditions de présence :

- le plan d'attribution gratuite d'actions 2022-1 (le "Plan 2022-1"), lequel prévoit (i) une période d'acquisition d'un an ayant pris effet le 1^{er} décembre 2022 et arrivant à expiration le 1^{er} décembre 2023, et (ii) une période de conservation d'un an à l'issue de la période d'acquisition, au titre duquel ont été attribuées gratuitement 4.200 actions de la Société au profit de 42 de ses salariés ;
- le plan d'attribution gratuite d'actions 2022-2 (le "Plan 2022-2"), lequel prévoit (i) une période d'acquisition d'un an ayant pris effet le 1^{er} décembre 2022 et arrivant à expiration le 1^{er} décembre 2023, et (ii) une période de conservation d'un an à l'issue de la période d'acquisition, au titre duquel ont été attribuées gratuitement 32.000 actions de la Société, au profit de 10 de ses salariés et mandataires sociaux.

En date du 10 décembre 2022, la période d'acquisition applicable au plan d'attribution gratuite d'actions 2021-4 mis en place par le Conseil d'administration le 10 décembre 2021, sur délégation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2021, aux termes de sa 21^{ème} Résolution, est arrivé à échéance et 2.800 actions attribuées gratuitement dans le cadre de ce plan ont été acquises définitivement par les bénéficiaires remplissant la condition de présence.

Ces 2.800 actions ont été livrées sur décision du Conseil d'administration du 6 février 2023, par émission d'autant d'actions nouvelles de 0,125 euro chacune au travers d'une augmentation de capital d'un montant de 350 euros.

Enfin, en date du 31 décembre 2022, la période d'acquisition applicable au plan d'attribution gratuite d'actions 2021-3 mis en place par le Conseil d'administration le 27 septembre 2021, sur délégation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2021, aux termes de sa 21^{ème} Résolution, est arrivé à échéance et 6.000 actions attribuées gratuitement dans le cadre de ce plan ont été acquises définitivement par les bénéficiaires remplissant la condition de présence.

Ces 6.000 actions ont été livrées sur décision du Conseil d'administration du 6 février 2023, par émission d'autant d'actions nouvelles de 0,125 euro chacune au travers d'une augmentation de capital d'un montant de 750 euros.

3.1.2.2 *Avancement des activités de la Société*

Sur l'exercice 2022, le chiffre d'affaires atteint 12 M€, en hausse de 41% par rapport à l'exercice précédent (+ 37% à périmètre constant hors Crescent Comms acquis en septembre 2021). La part export croît fortement et s'élève en 2022 à 8,9 M€ (74% du chiffre d'affaires) contre 5,8 M€ en 2021 (68% du chiffre d'affaires).

Après un premier semestre déjà en hausse de 38%, la trajectoire de croissance s'est confirmée au second semestre avec un chiffre d'affaires en progression de 43%.

Sur l'année 2022, l'activité sport, qui concentre 80% de l'activité totale, affiche une hausse de 49% avec un chiffre d'affaires de 9,6M€. 2022 aura permis de confirmer l'accélération des prises de commandes tant sur les gammes professionnelles audio et vidéo (au travers des marques VOKKERO et VOGOSPORT), que sur les solutions dédiées aux « Fans ». Sur cette activité, l'année aura été marquée par la signature et la réalisation de plusieurs contrats significatifs tels que la Coupe de Monde FIFA 2022TM ou la Rugby League World Cup.

L'activité industrie a également progressé de 15% sur l'exercice pour s'établir à 2,4 M€. Après un premier semestre stable, la croissance s'est accélérée au second semestre avec une progression du chiffre d'affaires de 36%.

Toutes les zones géographiques ont profité de la dynamique commerciale du Groupe. La zone EMEA (dont France), qui concentre 80% de l'activité totale de l'exercice, a progressé de 36% à 9,6 M€ de chiffre d'affaires. La percée aux Etats-Unis s'est confirmée avec un chiffre d'affaires de 2 M€ en croissance de 64%.

La forte progression du chiffre d'affaires associée à la bonne maîtrise de la structure de charges se traduit par des résultats en nette amélioration.

Pour la première fois conformément à l'objectif fixé, l'EBITDA est positif à hauteur de 113 K€ (264 K€ sur le second semestre de l'exercice), à comparer à un EBITDA négatif de plus de 640 K€ en 2021.

Par ailleurs, sur l'ensemble de l'année et retraité de la filiale US en phase d'investissement commercial, l'EBITDA est positif à hauteur de 729 K€.

Les charges d'exploitation sont restées parfaitement maîtrisées avec des progressions nettement moins rapides que le chiffre d'affaires. Les charges externes ressortent ainsi à 32% du chiffre d'affaires contre 38% en 2021. Les charges de personnel représentent 46% du chiffre d'affaires contre 56% en 2021.

Le résultat d'exploitation affiche également une nette amélioration avec une perte ramenée à 1,3 M€ contre près de 1,8 M€ au titre de l'exercice 2021. Une bonne performance intégrant des efforts R&D toujours importants pour renforcer l'avance technologique du Groupe. Le résultat net est également en amélioration avec une perte réduite de 18% par rapport à 2021 à -1,2 M€.

A fin décembre 2022, les capitaux propres s'élevaient à près de 6,3 M€. VOGO a clôturé l'année avec une trésorerie disponible de 2,7 M€ contre 5,5 M€ en 2021. Cette évolution reflète en partie l'augmentation volontaire des stocks de composants opérée pour accompagner la croissance et sécuriser l'exécution des commandes dans un contexte qui reste inflationniste. A noter que la relocalisation de la fabrication des kits audio est en grande partie finalisée à fin décembre 2022 ce qui contribuera à garantir une meilleure réactivité ainsi qu'une fiabilité accrue.

Par ailleurs, il est à noter que la situation financière à fin décembre n'intègre pas le produit de l'augmentation de capital de 5 M€ réservée intégralement à ABEO annoncée en mars 2023. Pour rappel, la réalisation de cette opération a été approuvée lors de l'Assemblée Générale Mixte convoquée le 19 avril 2023.

Cette année encore, VOGO entend être au rendez-vous dans la dynamique internationale et l'amélioration de ses résultats.

Au regard de la qualité du carnet de commandes et des discussions en cours sur plusieurs projets en phase avancée, VOGO aborde déjà ce nouvel exercice avec une solide visibilité.

En 2023, l'extension du rayonnement international sera au cœur des priorités avec la volonté d'étendre la présence du Groupe sur de nouvelles zones géographiques. En Amérique, premier marché mondial du sport, la prise de parts de marché aujourd'hui pleinement engagée devrait se confirmer.

Après les réussites de 2022, VOGO entend également continuer à saisir les opportunités offertes par les grands événements sportifs à venir, notamment en France. Pour rappel, VOGO a annoncé en janvier la signature d'un contrat avec le Groupe Récréa portant sur la mise en place et l'exploitation des solutions VOGOSCOPE dans le Centre Aquatique (CAO) de Saint-Denis.

Cette année, l'alliance avec ABEO devrait également franchir une nouvelle étape avec l'ambition partagée des deux partenaires d'identifier et d'adresser ensemble de nouveaux marchés. Dans un contexte de forte digitalisation du sport, les expertises communes, alliant technologie et équipements sportifs ouvrent la voie à de nouvelles opportunités à l'échelle internationale.

Par ailleurs, VOGO poursuivra cette année ses efforts d'innovation afin de conserver son avance technologique. Ces efforts porteront notamment sur la poursuite des programmes de recherche du consortium pluridisciplinaire dédié à la commotion cérébrale dont VOGO est le chef de file.

3.1.2.3 Démarche RSE

La pratique du sport favorise le bien-être, améliore la santé et participe à la cohésion sociale, autant d'éléments importants et présents dans la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

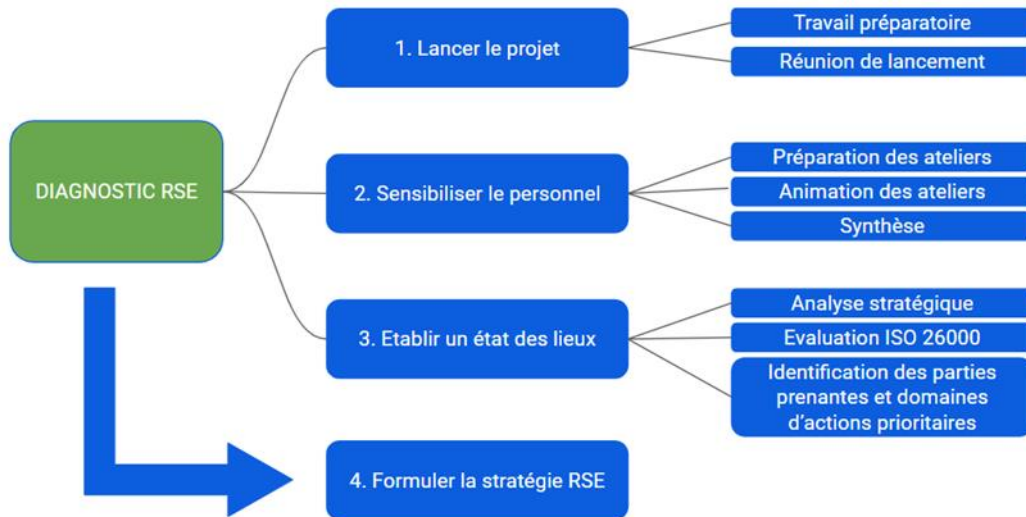
Dans le sport professionnel, terrain de jeu de prédilection de VOGO, la RSE est également très importante, notamment sur les sujets éthiques et de protection des données personnelles. Les grands événements sportifs ont depuis toujours œuvré pour la santé, l'économie et l'inclusion et sont aujourd'hui l'un des vecteurs forts du développement durable.

C'est donc tout naturellement qu'en 2022, VOGO a engagé une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Pour initier ce projet, l'entreprise a mené un diagnostic approfondi de ses pratiques actuelles en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

Ainsi, VOGO a d'une part sensibilisé ses collaborateurs à l'importance de la RSE et a organisé des formations pour encourager des pratiques responsables et durables. Cette étape a permis de créer une culture d'entreprise axée sur la responsabilité sociétale.

D'autre part, en 2022, VOGO a entamé un état des lieux de ses pratiques RSE afin de déterminer les domaines où des améliorations étaient nécessaires. Cette étape, qui se poursuivra en 2023, permettra à l'entreprise de collecter et de prioriser les attentes de l'ensemble de ses parties prenantes externes et internes. Cet état des lieux permettra également à VOGO de se concentrer sur les enjeux les plus pertinents dans la volonté de mieux maîtriser les risques liés à son activité

Le schéma ci-dessous constitue le synoptique du diagnostic RSE initié en 2022 :



En parallèle de ce diagnostic, VOGO poursuit sa démarche RSE en mettant en œuvre des initiatives concrètes d'améliorations continues de ses pratiques et en se montrant transparent sur ses performances en matière de RSE.

Enfin VOGO vise à obtenir une labellisation pour ses actions en matière de RSE. Cette reconnaissance permettra de valoriser les efforts de l'entreprise en matière de développement durable et de responsabilité sociétale, renforcera sa crédibilité auprès de ses parties prenantes et sera une preuve de son engagement envers la RSE.

En somme, sur 2022, VOGO s'engage résolument dans une démarche RSE en vue d'améliorer ses pratiques et d'agir de manière responsable envers la société et l'environnement.

3.1.2.4 Propriété intellectuelle

Le lecteur est invité à se référer au chapitre 11 du Document de Base de la Société enregistré par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 29 octobre 2018 sous le numéro I.18-069. Des exemplaires de ce document sont disponibles sans frais au siège social de la Société, 895 rue de la vieille poste, bâtiment la Lona, 34000 Montpellier, sur son site Internet (www.vogosport.com), ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

A la suite du rachat de Vokkero, le Groupe dispose de quatre brevets supplémentaires relatifs aux systèmes audio ce qui porte le total de brevets détenus à huit au 31 décembre 2022.

3.1.2.5 Succursales

La société Vogo SA dispose d'un établissement à Bernin (38) dédié à la conception, à la production et à la commercialisation des produits audio Vokkero. L'établissement emploie une vingtaine de salariés, il est directement rattaché au siège social de la Société basé à Montpellier.

3.1.3 Evènements post-clôture

Début 2023, VOGO a été choisi pour déployer ses solutions VOGOSCOPE dans toutes les zones du futur Centre Aquatique de Saint-Denis en région parisienne. L'objectif est de fournir un système de vidéo Live & Replay dans le but d'améliorer la performance des nageurs grâce à un retour vidéo live accessible via tablettes, écrans tactiles et Cloud dédié. Le contrat porte sur l'installation des équipements et les prestations de maintenance associées.

En cours de construction face au Stade de France à Saint-Denis, le Centre Aquatique sera livré à Paris 2024 au mois d'avril 2024. Il accueillera les épreuves de plongeon, de water-polo et de natation artistique pendant l'évènement. Il constitue le seul ouvrage construit de manière pérenne spécifiquement pour 2024.

Le 6 février 2023, le conseil d'administration a décidé de procéder à une augmentation de capital au titre du règlement du plan d'actions 2021-3 et 2021-4 destinés aux salariés de la société et de ses filiales.

Le 8 mars 2023, ABEO et VOGO ont annoncé leur volonté de renforcer leur partenariat commercial et technologique en vue de développer des offres commerciales communes à destination de plusieurs marchés du sport. C'est dans ce cadre que s'est déroulée une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée intégralement à ABEO.

La réalisation de cette opération d'un montant brut de 5 M€ prime d'émission incluse, par émission de 869 566 actions nouvelles à un prix unitaire de 5,75 € a été soumise à l'approbation des actionnaires de VOGO lors d'une Assemblée Générale Mixte qui a été convoquée le 19 avril 2023.

Le produit de la levée de fonds viendra renforcer les moyens de VOGO alloués au développement international, notamment sur le territoire nord-américain et contribuera à la poursuite de la stratégie d'innovation de VOGO, notamment dans le domaine de la détection des commotions cérébrales dans le sport.

Cette opération matérialise la volonté partagée des deux entreprises de renforcer leur partenariat technologique et commercial. Cette alliance avait été initiée dès 2019 et avait donné lieu en 2020 à la création d'une joint-venture, VOGOSCOPE, pour déployer à l'échelle mondiale une solution clé-en-main de captation multi-caméras et de diffusion vidéo Live & Replay à destination de certaines disciplines sportives, des centres d'entraînement et des collectivités.

Cette opération s'inscrit dans l'ambition partagée des deux partenaires d'identifier et d'adresser ensemble de nouveaux marchés. Dans un contexte de forte digitalisation du sport, les expertises communes, alliant technologie et équipements sportifs, devraient permettre de développer de nouvelles parts de marché et d'accroître le rayonnement international des deux groupes.

La réalisation définitive de cette augmentation de capital d'un montant nominal de 108.695,75 euros, portant le montant du capital social de la Société à 621.057,625 euros, a été constatée le 19 avril 2023 et a marqué la prise d'effet du mandat d'administrateur de la société ABEO, représentée par Monsieur Olivier Estèves, nommée par l'Assemblée générale susvisée, sous condition de l'approbation des résolutions relatives à l'augmentation de capital et de la réalisation de celle-ci.

3.1.4 Principaux facteurs de risques

A l'occasion de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris, VOGO avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 14 novembre 2018 sous le numéro 18-514 et notamment au chapitre 4 « facteurs de risques » figurant dans le Document de Base enregistré le 29 octobre 2018 sous le numéro I.18-069 et au chapitre 2 « facteurs de risques liés à l'offre » de la Note d'Opération.

Des exemplaires de ces documents sont disponibles sans frais au siège social de la Société, 895 rue de la vieille poste, bâtiment la Lona, 34000 Montpellier, sur son site Internet (www.vogosport.com), ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org). A notre connaissance, il n'existe pas de nouveaux risques majeurs par rapport à ceux identifiés dans ces documents.

Impact de la crise des semi-conducteurs et du conflit en Ukraine au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

La crise des semi-conducteurs a généré des tensions sur les approvisionnements en composants au cours de l'exercice. Afin d'assurer la livraison des commandes clients, le groupe a complété son stock stratégique de composants sur l'exercice.

Concernant la guerre en Ukraine, l'impact de conflit est limité pour VOGO, néanmoins des conséquences possibles sur la demande mondiale constituent un point de vigilance.

3.1.5 Perspectives d'avenir

Fort des succès commerciaux récents et d'un rayonnement renforcé à l'échelle internationale, VOGO reste confiant pour 2023.

En 2023, les efforts d'innovation seront poursuivis pour soutenir notamment les programmes de recherche du consortium pluridisciplinaire dédié à la commotion cérébrale dont VOGO est le chef de file.

En termes d'activité, les perspectives restent favorables tant dans l'univers du sport que sur les solutions dédiées aux marchés industriels. Dans le sport, après les réussites de 2022, VOGO entend continuer à saisir les opportunités offertes par les grands événements sportifs à venir.

En termes géographiques, la prise de parts de marché rapide engagée aux Etats-Unis et la poursuite du développement à l'international devraient également se confirmer.

Enfin, sur le terrain financier, l'amélioration des résultats devrait à nouveau être au rendez-vous, portée par la hausse attendue de l'activité et une structure de coûts toujours maîtrisée.

3.2.1 Analyse des comptes consolidés3.2.1.1 *Compte de résultat*

	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation	14 162 265	9 748 384
Chiffre d'affaires	12 002 800	8 539 589
Transferts de charges	46 415	112 382
Autres produits d'exploitation	2 113 050	1 096 413
Charges d'exploitation	15 417 724	11 540 866
Achats consommés	4 802 396	2 600 371
Autres achats et charges externes	3 834 566	3 234 211
Impôts, taxes et versements assimilés	110 906	103 954
Charges de personnel	5 505 045	4 773 404
Dotations aux amortissements et dépréciations net	905 441	734 036
Autres charges d'exploitation	259 369	94 891
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 255 459	-1 792 482
RESULTAT FINANCIER	-127 993	9 609
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-1 383 452	-1 782 872
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-175 837	60
Impôts sur les bénéfices et impôts différés	355 610	312 588
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	-1 203 680	-1 470 225
Amortissement net des écarts d'acquisition	0	0
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	-1 203 680	-1 470 225
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-214 902	-102 685
RESULTAT NET PART DU GROUPE	-1 418 582	-1 572 909
Résultat part du groupe par action	-0,347	-0,385
Résultat part du groupe dilué par action	-0,347	-0,385

3.2.1.1.1 Chiffres d'affaires

Etat exprimé en euros	2022			2021		
	Audio	Vidéo	Total	Audio	Vidéo	Total
Europe, Moyen Orient, Afrique	7 687 658	1 891 342	9 579 000	5 622 807	1 422 628	7 045 435
Amerique du Nord	1 855 656	110 788	1 966 444	1 200 007		1 200 007
Amerique du Sud	122 311		122 311	86 605		86 605
Asie Pacifique	335 044		335 044	168 302	39 239	207 541
Total Chiffre d'affaires	10 000 670	2 002 130	12 002 800	7 077 722	1 461 867	8 539 589

Sur l'exercice 2022, VOGO affiche un chiffre d'affaires de 12,0 M€ en hausse de 41% par rapport à l'exercice 2021. A périmètre constant (hors Crescent Comms acquis en septembre 2021 et devenu VOGO UK), la progression ressort à 37%.

Le chiffre d'affaires à l'export représente 74% de l'activité totale.

Après un premier semestre déjà en hausse de 38%, la trajectoire de croissance s'est confirmée au second semestre avec un chiffre d'affaires en progression de 43%. Toutes les activités et toutes les zones géographiques ont contribué à ces excellentes performances.

Sur le marché du sport, l'activité est en hausse de 49% avec un chiffre d'affaires de 9,6 M€ contre 6,4 M€ en 2021. Ce marché concentre 80% de l'activité totale de l'exercice.

Comme attendu, 2022 aura permis de confirmer l'accélération des prises de commandes tant sur les gammes professionnelles audio et vidéo (au travers des marques VOKKERO et VOGOSPORT), que sur les solutions dédiées aux « Fans ».

L'année 2022 aura également été décisive avec l'entrée des solutions du Groupe sur plusieurs grands événements sportifs mondiaux :

- Rugby League World Cup: VOGO a été choisi pour le déploiement sur toutes les rencontres de son système professionnel de replay vidéo VOGOSPORT ainsi que ses équipements de communication audio VOKKERO .
- Coupe du Monde de la FIFA : VOGO a été sélectionné pour sa solution VOGOSPORT (solution in-stadia Video Live & Replay) afin de transformer l'expérience des « Fans » à l'intérieur des stades.

Toujours côté solutions professionnelles, VOGO est devenu le fournisseur officiel de l'arbitrage vidéo (VAR Light) pour le championnat de Football en Estonie. Avec ce succès, VOGO est aujourd'hui en position forte pour imposer ses solutions vidéo et audio d'arbitrage sur de nouveaux championnats de football nationaux.

Enfin, en 2022, VOGO a signé avec Myrtha Pools (leader mondial de la construction de bassins de natation) un partenariat pour le déploiement de bassins connectés. Cette collaboration a été confortée en ce début d'année 2023 aux côtés de cinq autres acteurs (dont Récréa et Bouygues) pour le déploiement et l'exploitation des solutions VOGOSCOPE dans le futur Centre Aquatique de Saint-Denis en région parisienne.

Dans l'industrie, VOGO a réalisé un chiffre d'affaires de 2,4 M€ en hausse de 15% par rapport à l'exercice précédent. Après un premier semestre stable, le Groupe renoue avec une croissance soutenue portée par un chiffre d'affaires en progression de 36% au second semestre. Au cours de l'exercice 2022, VOGO a profité pleinement de la force de son réseau de distribution.

Parmi les succès significatifs de l'exercice, on peut citer la commande de 250 kits main libre VOKKERO par Franki Fondation (filiale du Groupe Fayat et 1er indépendant français de la construction).

Un premier succès qui ouvre la voie à de nouvelles commandes avec ce partenaire intervenant sur d'importants chantiers comme le Grand Paris Express ou le Datacentre de la Courneuve.

Dans le prolongement du premier semestre, toutes les zones géographiques ont profité de la dynamique commerciale du Groupe. Sur la zone EMEA (dont France) le chiffre d'affaires a atteint 9,6 M€, en hausse de 36% par rapport à 2021. Cette zone représente 80% de l'activité totale de l'exercice.

Aux Etats-Unis, l'accélération se confirme avec un chiffre d'affaires de 2,0 M€ en progression de 64% par rapport à 2021. Là encore, le second semestre aura été particulièrement favorable avec une croissance de 71% du chiffre d'affaires par rapport à la même période de 2021.

Cette montée en puissance, conforme aux attentes, a été portée par de nombreux nouveaux contrats : Activision-Blizzard (éditeur mondial de jeux vidéo) dans le e-sport pour la Call Of Duty League, Major League Soccer (MLS), CONCACAF, Atlantic Coast Conference (ACC), MidAmerican Conference (MAC)...

Enfin, sur la zone Asie et Amérique du Sud, la croissance a également été au rendez-vous avec un chiffre d'affaires cumulé sur ces deux zones de 457,4 K€, en hausse de 55%.

3.2.1.1.2 Charges d'exploitation

	31/12/2022	31/12/2021
Charges d'exploitation	15 417 724	11 540 866
Achats consommés	4 802 396	2 600 371
Autres achats et charges externes	3 834 566	3 234 211
Impôts, taxes et versements assimilés	110 906	103 954
Charges de personnel	5 505 045	4 773 404
Dotations aux amortissements et dépréciations net	905 441	734 036
Autres charges d'exploitation	259 369	94 891

Les charges d'exploitation sur la période augmentent de 34% passant de 11 541€ à 15 418k€.

Les charges externes s'établissent à 3 835K€ sur l'exercice contre 3 234K€ sur la même période en 2021. Elles concentrent ainsi moins de 32% du chiffre d'affaires de l'année contre près de 38% en 2021.

Les charges de personnel sont également maîtrisées. Elles ressortent à 5 505K€ soit 46% du chiffre d'affaires contre 56% sur la même période en 2021. L'effectif total est porté à 60 collaborateurs sur l'ensemble du groupe, la majorité des salariés sont présents en France alors qu'une dizaine de collaborateurs travaillent aux US et en Angleterre.

3.2.1.1.3 *Résultat financier*

	31/12/2022	31/12/2021
Gains de change	-	25 109
Autres produits	7 870	10 141
Reprises sur prov. et amort. financiers	2 014	179 867
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	9 884	215 117
Dotations aux prov. & amort. financiers	29 163	82 120
Intérêts et charges financières	104 878	101 989
Pertes de change	3 837	21 399
Autres charges		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	137 878	205 508
RESULTAT FINANCIER	- 127 993	9 609

Le résultat financier 2021 était essentiellement impacté par une reprise de provisions relatives à des écarts de conversion sur les comptes courants de la filiales US. En effet, fin 2021 Vogo SA a opéré un abandon de comptes courants avec sa filiale Vogo NA ce qui avait donné lieu à une reprise de 180K€.

3.2.1.1.4 *Résultat exceptionnel*

	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels sur op. de gestion	1 106	
Produits de cession d'éléments d'actifs	660	
Subventions virées au résultat	18 033	102
Reprises de provisions exceptionnelles		
Autres produits	154 785	
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	174 584	102
Charges exceptionnelles sur op. de gestion	1 107	42
VNC des éléments d'actifs cédés	194 529	
Dotations de provisions exceptionnelles		
Autres charges	154 785	
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	350 421	42
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 175 837	60

Les autres produits et les autres charges exceptionnelles de 155K€ sont consécutifs à la distribution d'actions gratuites destinés aux salariés. En effet la majorité des titres distribués ont été prélevés sur le compte titres de la société ce qui a donné lieu à la constatation d'une charge exceptionnelle. Un transfert de charges en produits exceptionnel a été constaté pour le même montant afin de réaffecter le cout en charges de personnel.

Les 195K€ d'éléments d'actifs cédés sont relatifs à un reclassement de charges initialement capitalisées en 2021 et qui ont finalement été constaté en charge opérationnelles sur 2022. En effet, dans le cadre d'un de ses programmes de recherche, la société, au vu de l'avancée des travaux et des difficultés rencontrées a préféré revoir la comptabilisation d'une partie des frais de sous-traitance afin de répondre aux prérequis en matière de capitalisation des frais de R&D.

3.2.1.1.5 Impôts

	31/12/2022	31/12/2021
(en milliers d'€)		
CIR CII et CICE	345	313
Total crédit d'impôt	345	313

La société a comptabilisé dans ses comptes un crédit impôt recherche et un crédit impôt innovation pour un montant de 345K€.

La Société dispose au 31 décembre 2022 de déficits fiscaux indéfiniment reportables en France pour un montant 13 845K€. En France, pour les exercices clos à partir du 31 décembre 2012, l'imputation de ces déficits est plafonnée à un million d'euros par an, majoré de 50 % de la fraction des bénéfices excédant ce plafond. Le solde non utilisé du déficit reste reportable sur les exercices suivants, et est imputable dans les mêmes conditions sans limitation dans le temps.

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux actuellement en vigueur en France, soit 25%.

Résultat de base par action

	31/12/2022	31/12/2021
RESULTAT NET PART DU GROUPE	-1 418 582	-1 572 909
Résultat part du groupe par action	-0,347	-0,385
Résultat part du groupe dilué par action	-0,347	-0,385

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice.

3.2.1.2 Analyse du bilan

3.2.1.2.1 Actif immobilisé

ACTIF	31/12/2022			31/12/2021
	Valeurs brutes	Amort. Prov.	Valeurs nettes	Valeurs nettes
ACTIF IMMOBILISE				
Ecart d'acquisition	1 858 363		1 858 363	1 892 638
Immobilisations incorporelles	8 467 915	2 266 202	6 201 713	5 393 824
Immobilisations corporelles	3 209 429	1 966 862	1 242 568	947 481
Immobilisations financières	125 396	1	125 395	250 420
Total de l'Actif Immobilisé	13 661 104	4 233 065	9 428 039	8 484 363

L'écart d'acquisition est consécutif aux rachats des activités Vokkero sur l'exercice 2019 et Crescent Comms fin 2021. Il est constitué par le rachat des titres des filiales implantées aux Etats-Unis et au Royaume Uni.

La variation des immobilisations incorporelles est consécutive aux frais de R&D capitalisés sur l'exercice (+1 530K€). Le montant des investissements R&D pour chacun des marchés est ventilé de la manière suivante :

- Solution Vidéo : 845K€ dont 373K€ pour le programme IA5, 123K€ sur Diagnosticsport et enfin 350K€ sur divers projets vidéo
- Solutions Audio : 685K€ dont 360K€ sur le programme Vok23

Les immobilisations corporelles sont constituées des aménagements du siège social et des équipements informatiques nécessaires à l'exploitation.

Les immobilisations financières sont relatives aux dépôts de cautionnement notamment dans le cadre de financement obtenus (125K€).

3.2.1.2.2 Actif circulant

ACTIF	31/12/2022		31/12/2021
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours	3 621 150		2 905 684
Créances clients et comptes rattachés	2 085 276	23 832	2 089 363
Autres créances et compte de régularisation	1 552 103		1 040 500
Valeurs mobilières de placement	333 000		3 237 785
Disponibilités	2 378 985		2 347 699
Total de l'Actif Circulant	9 970 514	23 832	11 621 031

Les stocks sont constitués des achats de matières premières, de pièces détachées et de kits audio nécessaires essentiellement à l'activité Vokkero (3 621K€).

Le montant des créances clients au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est relativement stable comparativement à l'exercice précédent.

La variation des autres créances sur l'exercice est principalement liée aux avances en comptes courants destinées à la filiale Vogoscope SAS (200K€) ainsi qu'au montant exceptionnellement élevé des avoirs à recevoir comptabilisés sur la fin d'exercice.

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de dépôts à terme ouverts auprès de la Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon (333K€). A noter que le compte titres de la société destiné à couvrir les besoins des plans d'actions gratuite a été intégralement soldé dans le courant de l'exercice.

Les disponibilités de trésorerie se composent de dépôts bancaires à court terme et de comptes à terme dont la maturité est supérieure à 3 mois ou disponibles immédiatement.

3.2.1.2.3 Capitaux propres

PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	511 262	510 944
Primes liées au capital	17 374 419	17 374 737
Réserves consolidées	- 10 170 905	- 8 589 911
Résultat de la période (part du groupe)	- 1 418 582	- 1 572 909
Subvention d'investissement	200 790	129 898
Total des Capitaux Propres Part du Groupe	6 496 984	7 852 759
Intérêts des minoritaires		
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	6 496 984	7 852 759

Le capital social est fixé à la somme de 511.261,875 euros et il est divisé en 4.090.095 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,125 euro.

Les variations nettes des capitaux propres de l'ensemble consolidé pour les comptes annuels du 31 décembre 2022 résultent principalement des éléments suivants :

(en milliers d'€)	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Sub.inv.	Total Part du Groupe	Minoritaires	Total Capitaux propres
Situation nette au 31/12/2021	511	17 375	-8 590	-1 573	130	7 851	0	7 852
Souscription au capital						0		0
Frais liés aux opérations sur capital nets IS						0		0
Variation des écarts de conversion			-8			-8		-8
Variation de périmètre						0		0
Variation des sub. d'investissement					70	70		70
Variation des actions propres			1			1		1
Affectation du résultat			-1 573	1 573		0		0
Changement de méthode						0		0
Résultat net de la période				-1 419		-1 419		-1 419
Situation nette au 31/12/2022	511	17 375	-10 170	-1 419	200	6 497	0	6 497

Le capital souscrit et autorisé de la société VOGO au 31 décembre 2022 s'élève à 511 261,875 euros représenté par 4 090 095 actions entièrement libérées ayant une valeur nominale de 0,125 euro chacune.

3.2.1.2.4 Provisions

	31/12/2022	31/12/2021
Prov. pour indemnités de fin de carrière	260 594	349 425
Prov. pour garanties	97 185	70 777
Prov. pour risques	72 587	
Prov. pour pertes de changes	29 166	2 014
Total Prov. pour risques & charges	459 532	422 216

Les salariés français du Groupe perçoivent, en application de la convention collective applicable, des indemnités de départ en retraite.

Sur la base d'une évaluation actuarielle, le montant de l'engagement s'élève à 261 K€ au 31 décembre 2022.

La provision pour garanties concerne les kits audios pour lesquels la société octroie une garantie de deux ans à ses clients.

Une provision pour risques de 73K€ est comptabilisée pour le montant des titres mis en équivalence de la filiale Vogoscope SAS dont Vogo SA détient 49%.

3.2.1.2.5 Emprunts et dettes

(en €)	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts auprès des établissements de crédit	7 071 147	7 369 791
I.C.N.E. sur emprunts	10 210	2 891
Comptes courants actionnaire	264	264
Dettes financières Crédit-bail	1 115	76 827
Concours bancaires courants		
I.C.N.E. sur trésorerie passive		
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	7 082 737	7 449 774

Les dettes financières sont constituées d'emprunt auprès de d'établissements bancaires ainsi que d'avances remboursable contractée auprès de BPI France et de la région Occitanie.

Un préfinancement court terme relatif aux subventions à recevoir du programme IA5 a été obtenu auprès de BNP Paribas fin 2022 pour un montant de 960K€, ce préfinancement est intégré dans la ligne « Emprunts auprès des établissements de crédit ».

Les dettes financières de crédit-bail sont essentiellement liées à l'acquisition de matériels nécessaires au déploiement des solutions vidéo du Groupe.

3.2.1.2.6 Autres dettes

(en €)	31/12/2022	31/12/2021
Fournisseurs et comptes rattachés	2 978 830	1 518 070
Avances et acomptes reçus	231 671	353 334
Client AAE		
Dettes sociales	1 380 572	1 661 003
Dettes fiscales	255 761	216 221
Dettes d'IS exigible	52 650	30 288
Crédit vendeur	166 667	166 667
Dettes diverses	22 120	11 969
TOTAL AUTRES DETTES	5 088 271	3 957 552

Les dettes sociales sont en diminution comparativement à l'année précédente, ceci s'explique par l'apurement de l'échelonnement des dettes sociales ayant fait l'objet d'un report de paiement octroyé durant la crise pandémique.

Le crédit vendeur est constitué d'un règlement différé relatif à l'acquisitions des activités Vokkero en novembre 2019 pour un montant de 500K€, le solde cette dette a été soldé début 2023

3.2.2 Activités des sociétés du Groupe

3.2.2.1 *Résultats de Vogo SA*

Sur l'exercice 2022, le chiffre d'affaires atteint 12 M€, en hausse de 41% par rapport à l'exercice précédent (+ 37% à périmètre constant hors Crescent Comms acquis en septembre 2021). La part export croît fortement et s'élève en 2022 à 8,9 M€ (74% du chiffre d'affaires) contre 5,8 M€ en 2021 (68% du chiffre d'affaires).

Après un premier semestre déjà en hausse de 38%, la trajectoire de croissance s'est confirmée au second semestre avec un chiffre d'affaires en progression de 43%.

Sur l'année 2022, l'activité sport, qui concentre 80% de l'activité totale, affiche une hausse de 49% avec un chiffre d'affaires de 9,6M€. 2022 aura permis de confirmer l'accélération des prises de commandes tant sur les gammes professionnelles audio et vidéo (au travers des marques VOKKERO et VOGOSPORT), que sur les solutions dédiées aux « Fans ». Sur cette activité, l'année aura été marquée par la signature et la réalisation de plusieurs contrats significatifs tels que la Coupe de Monde FIFA 2022TM ou la Rugby League World Cup.

L'activité industrie a également progressé de 15% sur l'exercice pour s'établir à 2,4 M€. Après un premier semestre stable, la croissance s'est accélérée au second semestre avec une progression du chiffre d'affaires de 36%.

Toutes les zones géographiques ont profité de la dynamique commerciale du Groupe. La zone EMEA (dont France), qui concentre 80% de l'activité totale de l'exercice, a progressé de 36% à 9,6 M€ de chiffre d'affaires. La percée aux Etats-Unis s'est confirmée avec un chiffre d'affaires de 2 M€ en croissance de 64%.

La forte progression du chiffre d'affaires associée à la bonne maîtrise de la structure de charges se traduit par des résultats en nette amélioration.

Pour la première fois conformément à l'objectif fixé, l'EBITDA est positif à hauteur de 113 K€ (264 K€ sur le second semestre de l'exercice), à comparer à un EBITDA négatif de plus de 640 K€ en 2021.

Par ailleurs, sur l'ensemble de l'année et retraité de la filiale US en phase d'investissement commercial, l'EBITDA est positif à hauteur de 729 K€.

Les charges d'exploitation sont restées parfaitement maîtrisées avec des progressions nettement moins rapides que le chiffre d'affaires. Les charges externes ressortent ainsi à 32% du chiffre d'affaires contre 38% en 2021. Les charges de personnel représentent 46% du chiffre d'affaires contre 56% en 2021.

Le résultat d'exploitation affiche également une nette amélioration avec une perte ramenée à 1,3 M€ contre près de 1,8 M€ au titre de l'exercice 2021. Une bonne performance intégrant des efforts R&D toujours importants pour renforcer l'avance technologique du Groupe. Le résultat net est également en amélioration avec une perte réduite de 18% par rapport à 2021 à -1,2 M€.

A fin décembre 2022, les capitaux propres s'élevaient à près de 6,3 M€. VOGO a clôturé l'année avec une trésorerie disponible de 2,7 M€ contre 5,5 M€ en 2021. Cette évolution reflète en partie l'augmentation volontaire des stocks de composants opérée pour accompagner la croissance et sécuriser l'exécution des commandes dans un contexte qui reste inflationniste. Par ailleurs, il est à noter que la situation financière à fin décembre n'intègre pas le produit de l'augmentation de capital de 5 M€ réservée intégralement à ABEO annoncée en mars 2023. Pour rappel, la réalisation de cette opération a été approuvée lors de l'Assemblée Générale Mixte convoquée le 19 avril 2023.

Cette année encore, VOGO entend être au rendez-vous dans la dynamique internationale et l'amélioration de ses résultats.

Au regard de la qualité du carnet de commandes et des discussions en cours sur plusieurs projets en phase avancée, VOGO aborde déjà ce nouvel exercice avec une solide visibilité.

En 2023, l'extension du rayonnement international sera au cœur des priorités avec la volonté d'étendre la présence du Groupe sur de nouvelles zones géographiques. En Amérique, premier marché mondial du sport, la prise de parts de marché aujourd'hui pleinement engagée devrait se confirmer.

Après les réussites de 2022, VOGO entend également continuer à saisir les opportunités offertes par les grands événements sportifs à venir, notamment en France. Pour rappel, VOGO a annoncé en janvier la signature d'un contrat avec le Groupe Récréa portant sur la mise en place et l'exploitation des solutions VOGOSCOPE dans le Centre Aquatique (CAO) de Saint-Denis.

Cette année, l'alliance avec ABEO devrait également franchir une nouvelle étape avec l'ambition partagée des deux partenaires d'identifier et d'adresser ensemble de nouveaux marchés. Dans un contexte de forte digitalisation du sport, les expertises communes, alliant technologie et équipements sportifs ouvrent la voie à de nouvelles opportunités à l'échelle internationale.

Par ailleurs, VOGO poursuivra cette année ses efforts d'innovation afin de conserver son avance technologique. Ces efforts porteront notamment sur la poursuite des programmes de recherche du consortium pluridisciplinaire dédié à la commotion cérébrale dont VOGO est le chef de file.

Enfin, les thématiques environnementales, sociales et sociétales sont particulièrement importantes pour VOGO. En 2022, VOGO a établi un diagnostic RSE et est en train de finaliser sa feuille de route. VOGO communiquera dans les prochains mois sur sa stratégie RSE, persuadé également que la mise en place de pratiques responsables nous permettra de mieux anticiper les risques liés à nos activités.

3.2.2.2 Résultats de VOGO NA

La filiale américaine de Vokkero « Vogo NA » a été intégrée au groupe le 1^{er} novembre 2019. Le montant de son capital s'élève à 3 657 869 \$ US et son capital est entièrement détenu par VOGO. Son siège social est situé 625 Main Street, Tuckahoe, NY10707 (Etats-Unis).

Aux Etats-Unis, l'accélération se confirme avec un chiffre d'affaires de 1,8 M€ en progression de 64% par rapport à 2021. Là encore, le second semestre aura été particulièrement favorable avec une croissance de 71% du chiffre d'affaires par rapport à la même période de 2021. Cette montée en puissance, conforme aux attentes, a été portée par de nombreux nouveaux contrats : Activision-Blizzard (éditeur mondial de jeux vidéo) dans le e-sport pour la Call Of Duty League, Major League Soccer (MLS), CONCACAF, Atlantic Coast Conference (ACC), MidAmerican Conference (MAC)...

3.2.2.3 Résultats de VOGO UK

Cette filiale été intégrée au groupe le 27 septembre 2021 suite à l'acquisition des activités de la société Crescent Comms. Le montant de son capital s'élève à £4 et son capital est entièrement détenu par VOGO. Son siège social est situé 30 gay Street, Bath, BA1 2PA (UK).

L'intégration de la filiale au périmètre est finalisée, les équipes au Royaume-Uni sont désormais en capacité de déployer l'ensemble des solutions du groupe et ce, que ce soit sur le marché audio ou vidéo.

3.2.2.4 Résultats de QUEBEC INC

9328-9601 Québec Inc. est une société créée par la Société en septembre 2015. Le montant de son capital s'élève à 1.000 \$ canadiens et son capital est entièrement détenu par VOGO. Son siège social est situé 630 boulevard

René-Lévesque Ouest, bureau 2800, Montréal (Québec) H3B 1S6. Elle est immatriculée au Registre des entreprises de Montréal sous le matricule 1171247183.

La société VOGO Canada n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice 2022. Les comptes 2022 font apparaître une perte de 2K€ sur l'exercice 2022. Cependant, VOGO entend développer cette filiale compte tenu des perspectives de ventes sur le territoire nord-américain.

3.2.2.5 Crédit d'Impôt Recherche

(en milliers d'€)	31/12/2022	31/12/2021
CIR CII et CICE	345	313
Total crédit d'impôt	345	313

La Société a bénéficié du CIR et du CIE (Crédit d'Impôt Export) au titre de l'exercice 2022 pour un montant total de 345K€.

3.2.2.6 Emprunts

(en €)	31/12/2022	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Concours bancaires courants				
I.C.N.E. sur trésorerie passive				
Emprunts auprès des établissements de crédit	7 071 147	2 786 251	4 280 036	4 859
ICNE sur emprunts	10 210	10 210		
Comptes courants actionnaire	264	264		
Dettes financières Crédit-bail	1 115	1 115		
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	7 082 736	2 797 840	4 280 036	4 859

Les dettes financières sont constituées d'emprunt auprès de d'établissements bancaires ainsi que d'avances remboursable contractée auprès de BPI France et de la région Occitanie.

Un préfinancement court terme relatif aux subventions à recevoir du programme IA5 a été obtenu auprès de BNP Paribas fin 2022 pour un montant de 960K€, ce préfinancement est intégré dans la ligne « Emprunts auprès des établissements de crédit ».

Les dettes financières de crédit-bail sont essentiellement liées à l'acquisition de matériels nécessaires au déploiement des solutions vidéo du groupe.

3.2.2.7 Trésorerie

	31/12/2022	31/12/2021
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net des sociétés intégrées	-1 418 582	-1 572 910
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Amortissement et provisions	899 813	538 131
- Variation des impôts différés	-39 385	
- Plus-values de cession / sortie d'actifs	347 507	
- Quote-part de résultat des mises en équivalence	214 902	102 685
Subventions virées au résultat		
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	4 255	-932 094
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-169 538	-636 506
(I) Flux net de trésorerie généré par l'activité	-165 283	-1 568 600
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	-2 289 393	-1404 018
Subventions d'investissement reçus	100 000	100 000
Variation des prêts et avances consentis		
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	660	
Incidence des variations de périmètre		-1100 479
(II) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-2 188 733	-2 404 497
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Augmentation de capital		
Cession (acquisition) nette d'actions propres		-116 827
Emissions d'emprunts bancaires		1094 896
Emissions d'emprunts auprès de l'actionnaire		
Variation des I.C.N.E.	7 318	
Remboursements d'emprunts	-1331876	-1231884
(III) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1 324 558	-253 815
Variation de trésorerie (I)+(II)+(III)	-3 678 714	-4 226 912
(A) Trésorerie d'ouverture	5 430 699	9 738 343
(B) Trésorerie de clôture	1 751 986	5 430 699
(C) Incidences des variations de cours des devises	-140	-80 732
Variation de trésorerie (B)-(A)+(C)	-3 678 714	-4 226 912

La variation de trésorerie liée aux activités opérationnelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à -165 K€.

Les flux d'investissements sont impactés par la relocalisation de la production des kits audio de la Malaisie en France et qui a donné lieu à l'achat de matériels de test et de mesure pour un montant de 280K€. Ces investissements ont fait l'objet d'un financement par BPI France dans le cadre du programme « Territoires d'industrie ». La subvention octroyée à Vogo s'élève à 130K€ dont 100K€ restent à percevoir sur 2023.

Le solde de la subvention Easycov a été perçue fin juin 2022, ce programme de R&D a été finalisé sur 2021.

A noter également que le siège de la société a déménagé fin 2022 afin de répondre aux besoins de l'activité, ainsi la superficie des locaux a été doublée. Ce déménagement a donné lieu à un investissement de 100K€ pour les aménagements des nouveaux bureaux. Cet investissement a fait l'objet d'une participation financière intégrale de la part du nouveau bailleur.

Enfin, les frais de R&D capitalisés cette année représentent 1 530K€ dont environ 50% sont fléchés sur des programmes faisant appel à l'intelligence artificielle.

La variation des flux financiers sur l'exercice est constituée des remboursements d'emprunts.

3.2.3 Autres informations financières de la société VOGO SA

3.2.3.1 Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé d'affecter la perte de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, pour un montant de 645 504,90 €, en totalité au compte « Report à nouveau », dont le solde débiteur serait ainsi porté, après affectation à un solde débiteur de 11 313 258,79 euros.

3.2.3.2 Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices. La Société ne versera pas de dividendes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

3.2.3.3 Charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 39-5 quater du code général des impôts, nous vous indiquons que les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 font apparaître des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du code général des impôts à hauteur de 11 038,64 euros.

3.2.3.4 Délais de paiement clients

Au 31 décembre 2022, les créances clients inscrites à l'actif s'élèvent à 2 800K€ et s'analysent de la façon suivante :

- 1 466K€ de factures émises et échues.

Article D. 441 I.-2°: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total 1 jour et +
(A) Tranches de retard de paiement						
Nbre de Factures concernées		46	19	14	27	106
Montant total des factures concernées TTC		224 188	257 247	195 624	789 284	1 466 343
% du montant total du CA TTC de l'exe.		2,01%	2,31%	1,75%	7,07%	13,14%
(B) Tranches exclues du (A) relatives à des créances litigieuses						
Nbre de Factures						

Le montant des factures à émettre au 31 décembre 2022 s'élève à 123K€ TTC

3.2.3.5 Délais de paiement fournisseurs

Au 31 décembre 2022, les dettes fournisseurs inscrites au passif s'élèvent à 2 921K€ et s'analysent de la façon suivante :

- 2 010K€ de factures reçues et échues

Article D. 441 I.-1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total 1 jour et +
(A) Tranches de retard de paiement						
Nbre de Factures concernées		208	97	36	27	368
Montant total des factures concernées TTC		921 675	406 996	454 730	227 087	2 010 488
% du montant total des achats TTC	0,00%	10,40%	4,59%	5,13%	2,56%	22,69%
(B) Tranches exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses						
Nbre de Factures						

Le montant des factures à recevoir au 31 décembre 2022 s'élève à 452K€ TTC.

3.2.3.6 Financement de la société

Le tableau ci-dessous synthétise les opérations successives d'augmentations de capital de VOGO depuis sa création jusqu'au 31 décembre 2022 :

Date	Nature des opérations	Capital	Nombre d'actions créées	Nombre cumulé total d'actions	Valeur nominale	Capital après opération
04/06/2013	Création	0 €	60.000	60.000	1€	60.000 €
18/04/2014	Augmentation de capital	60.000 €	4.440	64.440	1€	64.440 €
16/06/2015	Augmentation de capital	64.440 €	11.138	75.578	1€	75.578 €
21/12/2015	Augmentation de capital	75.578 €	453.468	529.046	1€	529.046 €
20/12/2016	Augmentation de capital	529.046 €	35.015	564.061	1€	564.061 €
25/01/2018	Augmentation de capital : exercice BSA	564.061 €	2.100	566.161	1€	566.161 €
22/06/2018	Réduction du capital ⁽¹⁾	566.161 €	0	566.161	0,50€	283.080,50 €

01/10/2018	Augmentation de capital : exercice BSA	283.080,50 €	2.541	568.702	0,50€	284.351 €
01/10/2018	Division de la valeur nominale	284.351 €	1.706.106	2.274.808	0,125€	284.351 €
29/11/2018	Augmentation de capital	284.351 €	1.120.383 ⁽²⁾	3.395.191	0,125€	424.398,875 €
31/12/2018	Augmentation de capital	424.398,875 €	106.047	3.501.238	0,125€	437.654,75 €
23/12/2019	Augmentation de capital	437.654,75 €	16.380	3.517.618	0,125€	439.702,25 €
20 juillet 2020	Augmentation de capital : exercice BSPCE	439.702,25 €	5.092	3.522.710	0,125€	440.338,75 €
10 décembre 2020	Augmentation de capital	440.338,75 €	34.000	3.556.710	0,125€	444.588,75 €
15 décembre 2020	Augmentation de capital	444,588,75 €	530.223	4.086.933	0,125€	510.866,625 €
19 juillet 2021	Augmentation de capital	510.866,625€	620	4.087.553	0.125€	510.944,125€
12 avril 2022	Augmentation de capital	510.944,125€	2.542	4.090.095	0.125€	511 261,875€
10 décembre 2022 ⁽³⁾	Augmentation de capital	511.261,875€	2.800	4.092.895	0.125€	511.611,875€
31 décembre 2022 ⁽³⁾	Augmentation de capital	511.611,875€	6.000	4.098.895	0.125€	512.361,875€
19 avril 2023	Augmentation de capital	512.361,875€	869.566	4.968.461	0.125€	621.057,625€

⁽¹⁾ Réduction du capital motivée par des pertes, par réduction de la valeur nominale.

⁽²⁾ dont 461.273 souscrites par compensation de créances en remboursement anticipé des obligations émises le 15 octobre 2018.

⁽³⁾ Augmentation de capital réalisée en février 2023

3.2.3.7 Tableau des résultats des 5 derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices est présenté ci-dessous :

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
<i>Etat exprimé en euros</i>					
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en €)	437 655	439 702	510 867	510 944	511 262
Nombre d'actions ordinaires	3 501 238	3 517 618	4 086 933	4 087 553	4 090 095
Nombres d'actions à dividendes prioritaires					
Opérations & résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	746 458	1 754 062	5 326 171	7 961 229	10 504 823
Résultat avant impôts, participations des salariés, dotations et reprises sur amortissements et provisions	(1 119 075)	(2 520 926)	(1 711 617)	(760 708)	(305 733)
Impôts sur les bénéfices	(89 189)	(166 686)	(256 824)	(312 588)	(344 549)
Participation des salariés					
Résultat de l'exercice	(2 041 354)	(2 354 240)	(2 082 045)	(4 190 115)	(645 505)
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat avant impôts, participation, dotation aux amortissements et provisions	(0)	(1)	(0)	(0)	(0)
Résultat de l'exercice	(1)	(1)	(1)	(1)	(0)
Dividendes distribués par action					
Personnel					
Effectif moyen	11	14	39	42	46
Masse salariale de l'exercice	723 801	1 294 241	2 361 720	2 695 012	2 943 554

3.2.3.8 Filiales et participations

	31/12/2022			Valeur comptable des titres détenus	
	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Brute	Nette
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (plus de 50%)					
9328-9601 QUEBEC INC (VOGO CANADA)	745	(200 736)	100%	745	745
VOGO NA	3 429 468	(131 780)	100%	3 485 017	300 000
VOGO UK	5	395 535	100%	1 000 000	1 000 000
2. Participations (10 à 50%)					
Vogoscope SAS	500 000	500 000	49%	245 000	245 000
	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
1. Filiales (plus de 50%)					
9328-9601 QUEBEC INC (VOGO CANADA)	186 367		0	(3 226)	
VOGO NA	390 773		1 819 592	(682 441)	
VOGO UK	-		1 381 526	108 840	
2. Participations (10 à 50%)					
Vogoscope SAS	200 046	0	339 193	(284 632)	

3.2.3.9 Prêt inter-entreprises

Aucun prêt inter-entreprises visé à l'article L.511-6 du code monétaire et financier n'a été consenti par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

3.2.3.10 Ajustement des bases de conversion de titres

Néant.

3 | 3 Gouvernement d'entreprise

3.3.1 Les organes de direction et d'administration

3.3.1.1 *Le Conseil d'administration*

A la date du présent rapport, la composition du Conseil d'administration de la Société est la suivante :

Président du Conseil d'administration :	Christophe CARNIEL
Administrateurs :	Pierre KEIFLIN
	Daniel DEDISSE
	Véronique PUYAU
	Anthony PARKER (Administrateur indépendant)
	Claudia ZIMMER (Administrateur indépendant)
	Stéphanie GOTTLIB-ZEH (Administrateur indépendant)
	Pascal SAGUIN
	La société ABEO, représentée par Olivier Estèves
	Censeur : La société SORIDEC, représentée par Geneviève BLANC

3.3.1.2 *Les Comités*

A la date du présent document, aucun comité n'a été institué par le Conseil d'administration. Toutefois, les statuts (article 18) et le règlement intérieur prévoient la possibilité pour le Conseil d'administration d'instituer des comités ad hoc.

3.3.1.3 *La Direction*

A la date du présent rapport, la composition de la Direction est la suivante :

Directeur Général	Christophe CARNIEL
Directeur Général Délégué	Pierre KEIFLIN
Directeur Général Délégué	Daniel DEDISSE
Directeur Général Délégué	Pascal SAGUIN
Directeur Administratif & Financier	Véronique PUYAU (prestataire externe)
Directeur Général Adjoint	Bertrand MILLON

3.3.1.4 Mandat des Commissaires aux comptes

La société ERNST & YOUNG AUDIT, a été nommée commissaire aux comptes titulaire par décision unanime des associés en date du 9 mars 2015 pour une durée de six exercices.

Le mandat du Commissaire aux comptes titulaire, ERNST & YOUNG AUDIT, a été renouvelé lors de l'assemblée Générale Mixte du 5 juin 2020, pour six exercices, soit expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

3.3.1.5 Gouvernance de la Société

A la date du présent rapport, la Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, tel que publié en septembre 2021 par Middlednext. Elle améliore également ses principes en matière de contrôle interne en s'inspirant du cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites publié par l'AMF le 22 juillet 2010.

Le tableau ci-dessous présente la position de la Société par rapport à l'ensemble des recommandations édictées par le Code Middlednext à la date du présent rapport :

Recommandations du Code MiddleNext	Appliqué	Non appliqué
Le pouvoir de « surveillance »		
R1 : Déontologie des membres du Conseil	X	
R2 : Conflits d'intérêts	X	
R3 : Composition du Conseil – Présence des membres indépendants au sein du Conseil	X	
R4 : Information des membres du Conseil	X	
R5 : Formation des membres du Conseil		X ⁽¹⁾
R6 : Organisation des réunions du Conseil et des Comités	X	
R7 : Mise en place des Comités		X ⁽²⁾
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des entreprises (RSE)	X ⁽³⁾	
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X ⁽⁴⁾	
R10 : Choix de chaque membre du Conseil	X	
R11 : Durée des mandats des membres du Conseil		X ⁽⁵⁾
R12 : Rémunérations des membres du Conseil	X	
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	X	
R14 : Relations avec les actionnaires	X	
Le pouvoir exécutif		
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	X	

R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X ⁽⁶⁾	
R17 : Préparation de la succession des dirigeants	X	
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	X	
R19 : Indemnités de départ	X	
R20 : Régime des retraites supplémentaires	X	
R21 : Stock-options et attributions gratuites d'actions	X	
R22 : Revue des points de vigilance	X	

- (1) A la date du présent rapport, aucun plan de formation n'est actuellement en place au sein de la Société. Celle-ci prévoit une réflexion pour apprécier l'opportunité de se conformer à cette recommandation.
- (2) La recommandation R7 du Code Middledenext selon laquelle il est recommandé que chaque société décide, en fonction de sa situation, de créer ou non un ou plusieurs comités spécialisés ad hoc (audit, rémunérations, nominations, stratégique...) n'a pas été mise en œuvre en raison de la taille de la Société, toutefois, les statuts (article 18) et le règlement intérieur prévoient d'ores et déjà la possibilité pour le Conseil d'administration d'instituer un certain nombre de comités ad hoc lorsque la taille et la situation de la Société le nécessiteront ;
- (3) A la date du présent rapport, la Société n'a pas mis en place de comité spécialisé sur la RSE. L'option d'un Conseil réuni en formation de comité RSE a été privilégiée.
- (4) Le règlement intérieur du Conseil d'administration peut être consulté au siège social de la Société.
- (5) La recommandation R11 du Code Middledenext selon laquelle il est recommandé que le renouvellement des mandats d'administrateurs de la Société soit échelonné n'est pas suivie par la Société. En effet, celle-ci estime qu'en raison de sa relative petite taille, cette recommandation n'est pas appropriée à la situation de la Société.
- (6) Concernant le ratio d'équité prévu à la recommandation R16, il est au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de 8,42¹ pour Monsieur Christophe CARNIEL, de 7,49 pour Monsieur Pascal SAGUIN et de 7,80 pour Monsieur Daniel DEDISSE.

3.3.1.6 Politique de diversité et d'équité

La Société œuvre en faveur de la diversité et veille à ne pratiquer aucune discrimination pour quelque cause que ce soit et à assurer l'égalité des chances de tous en matière de recrutement, de formation, de rémunération, d'affectation et d'évolution professionnelle en fonction des compétences et aptitudes personnelles. La Société s'assure également que tous ses collaborateurs soient traités de manière équitable.

C'est parce qu'elle considère que le respect de ces valeurs permet d'avoir des collaborateurs plus épanouis professionnellement et personnellement et plus impliqués que la Société s'engage en faveur de l'inclusion, de la diversité et de l'égalité. Il est donc essentiel pour la Société de créer un environnement où la différence est encouragée et où les collaborateurs peuvent apporter chacun une contribution à la dynamique de l'entreprise.

Tout collaborateur qui subit ou est témoin d'un comportement allant à l'encontre des valeurs de diversité ou d'équité prônées par la Société est censé le signaler à la personne autorisée compétente, qui est généralement son supérieur hiérarchique ou le responsable RH.

La Société observe d'ores et déjà que cette politique lui permet d'avoir une meilleure productivité, des niveaux d'innovation plus élevés et une meilleure prise de décision.

¹ Calcul du ratio : montant de la rémunération totale au numérateur et SMIC de l'année de référence au dénominateur.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 6 février 2023 a examiné les résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et a constaté que la mise en œuvre de cette politique au cours de l'exercice 2022 a fait l'objet d'un suivi régulier et attentif.

3.3.1.7 Compte-rendu de l'activité du Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé

Le procès-verbal de chaque réunion est établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un membre.

Le Conseil d'administration procédera, lors de sa prochaine réunion, à une évaluation de son fonctionnement et de la préparation de ses travaux, conformément à la recommandation n°13 du Code Middenext.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni à six reprises aux jours et mois listés ci-après.

Date de réunion du Conseil d'Administration	Nombre d'administrateurs présents ou représentés	Taux de participation
7 février 2022	6	85,7%
4 avril 2022	5	71,4%
17 juin 2022	6	75,0%
25 juillet 2022	7	87,5%
26 septembre 2022	5	62,5%
30 novembre 2022	7	87,5%

A l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle, le Conseil d'administration examinera le résultat des votes et se prononcera sur l'éventualité d'une communication à ce sujet.

3.3.1.8 Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme

Dans le cadre des Règles Euronext Growth en vigueur, il est précisé que VOGO, ses dirigeants et mandataires sociaux respectent la Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Par ailleurs, VOGO, ses dirigeants et mandataires sociaux ne figurent pas sur la liste de sanctions de l'Union Européenne ou la liste établie par l'OFAC.

3.3.1.9 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

La Société a mis en place des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière dont notamment :

- le suivi des projets qui permet de s'assurer de la rentabilité des projets et la comptabilisation à l'avancement ;
- le contrôle et le suivi de facturation (effectué par le contrôle de gestion) ;
- le contrôle de la trésorerie, faisant l'objet d'un reporting mensuel, afin d'anticiper les besoins en trésorerie ;
- le contrôle de la comptabilité fournisseur (vérification de cohérence de la commande et du prix pratiqué) ;
- La fonction comptable et financière est gérée en externe par le cabinet E-CFO, cabinet d'expertise comptable de Madame Véronique PUYAU qui travaille avec la Société depuis 2013. La comptabilité générale, la gestion de la paie et la revue fiscale sont réalisées par le même cabinet. L'intégration des données comptables et leur analyse est effectuée en interne par le contrôleur de gestion ; et
- la mise en place d'une gestion commerciale en 2019.

3 | 4 Informations relatives aux titres de la Société

3.4.1 Actionnariat

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et, compte tenu des informations reçues en application des dispositions des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après, à notre connaissance, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2022 :

Actionnaires	Capital existant				Capital intégralement dilué		
	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'instruments dilutifs	Nombre d'actions post-exercice des instruments dilutifs	% du capital intégralement dilué
SAS TWO C ⁽¹⁾	555.100	13,54 %	1.110.200	19,69 %	0	555.100	13,22 %
SAS ESPE ⁽²⁾	589.260	14,38 %	1.178.520	20,90 %	0	589.260	14,03 %
Daniel DEDISSE	267.699	6,53 %	535.398	9,50 %	0	267.699	6,38 %
Véronique PUYAU	74.600	1,82 %	149.200	2,65 %	0	74.600	1,78%
Sous-total fondateurs	1.486.659	36,27 %	2.973.318	52,74 %	0	1.486.659	35,41 %
IRDI/SORIDEC	30.072	0,73 %	60.144	1,07 %	0	30.072	0,72 %
Jeremie LR	60.144	1,47 %	120.288	2,13 %	0	60.144	1,43 %

Sous total investisseurs institutionnels	90.216	2,20 %	180.432	3,20 %	0	90.216	2,15 %
Actions auto-détenues	38.035	0,93%	0	0%	0	38.035	0,91%
Flottant	2.483.985	60,60 %	2.483.985	44,06 %	32.400 ⁽³⁾	2.516.385	60,91 %
TOTAL	4.098.895	100 %	5.637.735	100 %	32.400	4.131.295	100 %

(1) société dont le capital est détenu à 66,6% par Monsieur Christophe CARNIEL, Président Directeur Général de la Société.

(2) société dont le capital est détenu à 95% par Monsieur Pierre KEIFLIN, Directeur Général Délégué de la Société.

(3) Il s'agit du nombre d'actions auxquelles les 12.400 BSPCE émis au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et toujours en circulation (2.400 BSPCE 2021-1 et 10.000 BSPCE 2021-2) donnent droit, chaque BSPCE donnant droit à 1 action de la Société.

A ce montant s'ajoutent les 20.000 actions attribuées gratuitement en période d'acquisition (20.000 au titre du plan d'actions gratuites 2021-1).

A la date du présent rapport, l'actionariat de la Société est le suivant :

Actionnaires	Capital existant				Capital intégralement dilué		
	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'instruments dilutifs	Nombre d'actions post-exercice des instruments dilutifs	% du capital intégralement dilué
SAS TWO C	630.295	12,69 %	1,185,395	16,60 %	0	630.295	12,51 %
SAS ESPE	589.260	11,86 %	1.178.520	16,51 %	0	589.260	11,70 %
Daniel DEDISSE	267.699	5,39 %	535.398	7,50 %	0	267.699	5,31 %
Véronique PUYAU	74.600	1,50 %	149.200	2,09 %	0	74.600	1,48 %
Sous-total fondateurs	1.561.854	31,44 %	3.048.513	42,70 %	0	1.561.854	31,01 %
IRDI/SORIDEC	30.072	0,61 %	60.144	0,84 %	0	30.072	0,60 %
Jeremie LR	60.144	1,21 %	120.288	1,68 %	0	60.144	1,19 %
Sous total investisseurs institutionnels	90.216	1,82 %	180.432	2,53 %	0	90.216	1,79 %

ABEO	869.566	17,50 %	869.566	12,18 %	0	869.566	17,26 %
Flottant	2.446.825	49,25 %	3.040.679	42,59 %	68.600	2.515.425	49,94 %
TOTAL	4.968.461	100 %	7.139.190	100 %	68.600	5.037.061	100 %

3.4.2 Actionnariat des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au profit des salariés de la Société.

A la connaissance de la Société, au 31 décembre 2022, les salariés détiennent 8,71% du capital de la Société.

3.4.3 Franchissement de seuil

Entre le 1^{er} janvier 2022 et la date du présent rapport, Vogo a été notifiée des déclarations de franchissement de seuils statutaires suivantes :

- La société ABEO a déclaré en date du 19 avril 2023, avoir franchi en hausse à cette même date (i) tous les seuils statutaires compris entre 1% et 15% (inclus) du capital et (ii) tous les seuils statutaires compris 1% et 10% (inclus) des droits de vote de la Société, à la suite de sa souscription à l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à son profit réalisée le 19 avril 2023, et détenir (i) directement 869.566 actions de la Société, représentant 17,50% du capital et 12,18% des droits de vote théoriques, et (ii) de concert avec la société Jalenia, 872.366 actions de la Société représentant 17,56% du capital et 12,22% des droits de vote théoriques.

3.4.4 Opération sur les titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité

Le 28 décembre 2018, un contrat de liquidité a été conclu entre la Société et la société CM-CIC Market Solutions.

Au 31 décembre 2022, la situation du contrat de liquidité avec CM-CIC Market Solutions était la suivante :

- Nombre d'actions : 38.035 actions VOGO ;
- Solde en espèces du compte de liquidité : 36.069,39 Euros ;
- Valeur comptable des actions : 159.747 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du Code de commerce, le tableau ci-après fournit les informations requises sur les opérations réalisées dans ce cadre au cours de l'exercice 2022 :

Contrat entre CM-CIC Market Solutions et VOGO		
	Quantité	Cours
Actions en compte au 31/12/21	28.084	6,08
Actions achetées (cours moyen)	121.643	4,84

Actions vendues (cours moyen)	111.692	4,81
Actions en compte au 31/12/22	38.035	4,20

Il est rappelé que lors de la signature du contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 0
- Solde en espèces : 100.000 €

3.4.5 Autres opérations sur les titres de la Société dans le cadre du programme de rachats d'actions

3.4.5.1 Répartition par objectifs des titres de capital détenus

La Société n'a procédé à aucun rachat d'actions en dehors du contrat de liquidité. Le nombre total d'actions détenues sur le compte titre auto-détention de la Société au 31 décembre 2022 est nul.

La répartition par objectifs des actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions au 31 décembre 2022 est la suivante :

Objectifs de rachat	Nombre d'actions
La mise en œuvre de plans d'options d'achat d'actions, de plans d'attribution gratuite d'actions, d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions légales en vigueur, ou d'allocation d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées	0
La remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	0
Leur utilisation dans le cadre de toute opération de couverture des engagements de la Société au titre d'instruments financiers portant notamment sur l'évolution du cours des actions de la Société	0
La conservation des actions et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport	0
L'annulation totale ou partielle des actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action)	0
L'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, en conformité avec la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers	38 035
La mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'AMF et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur	0
TOTAL	38.035

3.4.6 Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société

A la connaissance de la Société, les déclarations suivantes ont été adressées à l'AMF, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, par des personnes tenues au dépôt d'une déclaration, en vue d'une publication sur son site internet (www.amf-france.org) :

Identité du dirigeant	Date de la transaction	Instrument financier	Nature de l'opération	Nombre de titres acquis	Prix unitaire en €
TWO-C SAS personne morale liée à Christophe CARNIEL (PDG)	01 mars 2022	Action	Acquisition	1 500	5.1689
	08 avril 2022	Action	Acquisition	550	5.1187
	11 avril 2022	Action	Acquisition	700	5.2004
	28 avril 2022	Action	Acquisition	500	5.3662
	02 mai 2022	Action	Acquisition	3 000	5.2870
	30 mai 2022	Action	Acquisition	1 000	5.0568
	03 juin 2022	Action	Acquisition	3 000	4.8493
	14 juin 2022	Action	Acquisition	4 358	4.1748
	22 juin 2022	Action	Acquisition	1 000	4.5160
	29 septembre 2022	Action	Acquisition	2 000	5.1323
	09 novembre 2022	Action	Acquisition	2 000	4.3259
	15 novembre 2022	Action	Acquisition	1 000	4.3266
	23 novembre 2022	Action	Acquisition	6 850	4.0121
	05 décembre 2022	Action	Acquisition	500	3.9669
	23 décembre 2022	Action	Acquisition	2 500	3.5999
	27 décembre 2022	Action	Acquisition	2 200	3.7653
	28 décembre 2022	Action	Acquisition	1 800	3.9092
29 décembre 2022	Action	Acquisition	6 300	4.0918	
Pascal SAGUIN (DGD)	16 novembre 2020	Action	Acquisition	17 000	10.1500
	12 avril 2021	Action	Acquisition	10 000	10.2237
	12 avril 2022	Action	Attribution gratuite d'actions sous condition de présence	10 000	0,0000
	30 novembre 2022	Action	Attribution gratuite d'actions sous	15 000	0,0000

			condition de présence		
	12 avril 2023	Action	Acquisition définitive d'actions gratuites sous condition de présence	10 000	0,0000

A la connaissance de la Société, aucun autre dirigeant ou mandataire social n'a déclaré avoir effectué d'opérations sur les titres de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

3.4.7 Prises de participation et prises de contrôle

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société n'a réalisé aucune prise de participation ou prise de contrôle.

3.4.8 Autocontrôle

Néant.

3.4.9 Aliénation d'actions et participations croisées

Néant.

3.4.10 Evolution du cours de bourse

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris depuis le 30 novembre 2018.

Nombre d'actions cotées au 31/12/2022	4.090.095
Cours le plus haut du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022	6,00 €
Cours le plus bas du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022	4,00 €
Volume moyen quotidien du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022	2.157,65
Code ISIN	FR0011532225



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- 4.1. Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice
- 4.2. Conventions réglementées
- 4.3. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires
- 4.4. Modalité d'exercice de la direction générale

4 | 1 Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice

Au 31 décembre 2022, le Conseil d'Administration de la Société est composé de huit administrateurs, dont trois indépendants.

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice clos au 31 décembre 2022 est la suivante :

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Durée du mandat	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés
Monsieur Christophe CARNIEL	<u>Date de première nomination :</u> 1 ^{er} octobre 2018 <u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2024 sur comptes 2023	Président Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> • 9328-9601 Québec Inc. : Président et Administrateur • Vogo NA, Inc : Président et administrateur • Vogo UK : Administrateur • SAS Two-C : Président • SAS Kaliop : Président du conseil de surveillance • SAS Genepep : Administrateur • SCI Ingril : Gérant • SCI Cinvia : Gérant • SCI Absolu : Gérant • SAS Vogoscope : Président
Monsieur Pierre KEIFLIN	<u>Date de première nomination :</u> 1 ^{er} octobre 2018 <u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2024 sur comptes 2023	Administrateur et Directeur Général Délégué	<ul style="list-style-type: none"> • 9328-9601 Québec Inc. : Trésorier et Administrateur • Vogo NA, Inc : Administrateur • SAS Espé : Président • SAS Easy Invest: Président • SCI RSP0912: Co-Gérant
Monsieur Daniel DEDISSE	<u>Date de première nomination :</u> 1 ^{er} octobre 2018 <u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2024 sur comptes 2023	Administrateur et Directeur Général Délégué	<ul style="list-style-type: none"> • SARL ID10 : Gérant

<p>Madame Véronique PUYAU</p>	<p><u>Date de nomination</u> : AG du 5 juin 2020</p> <p><u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2023 sur comptes 2022</p>	<p>Administratrice</p>	<ul style="list-style-type: none"> • SAS e-CFO : Présidente • SAS Theis Audit & Finance : Présidente • Vogo UK : Administrateur
<p>Madame Claudia ZIMMER</p>	<p><u>Date de première nomination</u> : 1^{er} octobre 2018</p> <p><u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2024 sur comptes 2023</p>	<p>Administratrice indépendante</p>	<ul style="list-style-type: none"> • CYME SAS : Présidente • Spicy Distribution : Gérante • Boostheat: Administratrice indépendante • SARL KOZIWE : Co-gérante • Kozinet : Co-gérante
<p>Madame Stéphanie GOTTLIB</p>	<p><u>Date de première nomination</u> : 1^{er} octobre 2018</p> <p><u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2024 sur comptes 2023</p>	<p>Administratrice indépendante</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Institut Louis Bachelier : Administratrice indépendante • SouthPigalle : Administratrice indépendante • Comiti : Administratrice indépendante • Association Agileo Ventures : Présidente • SGZ Investment & Consulting : Présidente
<p>Monsieur Anthony PARKER</p>	<p><u>Date de nomination</u> : 24 juillet 2019</p> <p><u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2024 sur comptes 2023</p>	<p>Administrateur indépendant</p>	<ul style="list-style-type: none"> • INFINITY NINE SPORTS : Président • ASVEL BASKET : Président et membre du Comité de surveillance • LYON ASVEL FEMININ : Président et membre du Comité de surveillance • ACA GESTION : Président • INFINITY BATMAN : Président • INFINITY NINE HORSES : Président • INFINITY NINE PROMOTION : Président • SEVLC : Administrateur • SMART GOOD THINGS HOLDING : Administrateur et Directeur général délégué • INFINITY IMMOBILIER : Gérant

			<ul style="list-style-type: none"> • INFINITY SAINT GERMAIN : Gérant • PARKER GALA ORGANISATION : Gérant • INIFINITY NINE ACADEMY: Gérant • SCEA DOMAINE DE QUETIEVILLE : Gérant • GFA DOMAINE DE QUETIEVILLE :
Monsieur Pascal SAGUIN	<u>Date de nomination :</u> 17 juin 2022 <u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2025 sur comptes 2024	Administrateur et Directeur Général Délégué	<ul style="list-style-type: none"> • Vogo NA, Inc : Administrateur, Vice-Président et Trésorier • JESSICA France (CAPTRONIC): Administrateur et Président de CIRP

Informations concernant les censeurs

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société SORIDEC représentée par Madame Geneviève BLANC a participé aux réunions du Conseil d'administration en qualité de censeur.

4 | 2 Conventions réglementées

Aucune convention réglementée n'a été conclue ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice 2022.

4 | 3 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 17 juin 2022 a décidé les délégations ou autorisations suivantes données au Conseil d'administration :

Objet de la résolution	Résolution N°	Durée de validité à compter du 17 juin 2022	Plafonds	Mise en œuvre des délégations de compétence/ pouvoirs
Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce	8	18 mois	10 % du capital par période de 24 mois	<i>Contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement-</i>

Objet de la résolution	Résolution N°	Durée de validité à compter du 17 juin 2022	Plafonds	Mise en œuvre des délégations de compétence/ pouvoirs
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, soit l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes	9	26 mois	<p>Montant nominal des augmentations de capital : 500.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créance donnant accès au capital : 24.000.000 €**</p>	Néant
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public	10	26 mois	<p>Montant nominal des augmentations de capital : 500.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créance donnant accès au capital : 24.000.000 €**</p>	Néant
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par voie d'offre visée à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier et dans la limite de 20% du capital social par an avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires	11	26 mois	<p>Le montant nominal des augmentations de capital sera limité à (i) 20% du capital (tel qu'existant à la date de l'opération) par an et (ii) 500.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créance donnant accès au capital : 24.000.000 €**</p>	Néant
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider	12	18 mois	Montant nominal des augmentations	Néant

Objet de la résolution	Résolution N°	Durée de validité à compter du 17 juin 2022	Plafonds	Mise en œuvre des délégations de compétence/ pouvoirs
l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires			de capital : 500.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créance donnant accès au capital : 24.000.000 €**	
Autorisation à donner au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux quatre résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas	13	30 jours suivants la clôture de la souscription de chaque augmentation de capital décidée dans le cadre des résolutions précédentes	15% du nombre de titres de l'émission initiale	Néant
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration pour décider d'émettre, en une ou plusieurs fois, un nombre maximum de 82.251 bons de souscription d'actions dits « BSA », donnant droit à la souscription de 82.251 actions ordinaires nouvelles de la Société, cette émission étant réservée au profit d'une catégorie de personnes déterminées	14	18 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 10.281,375 €*	Néant
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration pour décider d'émettre, en une ou plusieurs fois, un nombre maximum de 82.251 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise dits « BSPCE », donnant droit à la souscription de 82.251 actions ordinaires nouvelles de la Société, cette émission étant réservée au profit d'une catégorie de personnes déterminées	15	18 mois	Montant nominal des augmentations de capital 10.281,375 €	Néant

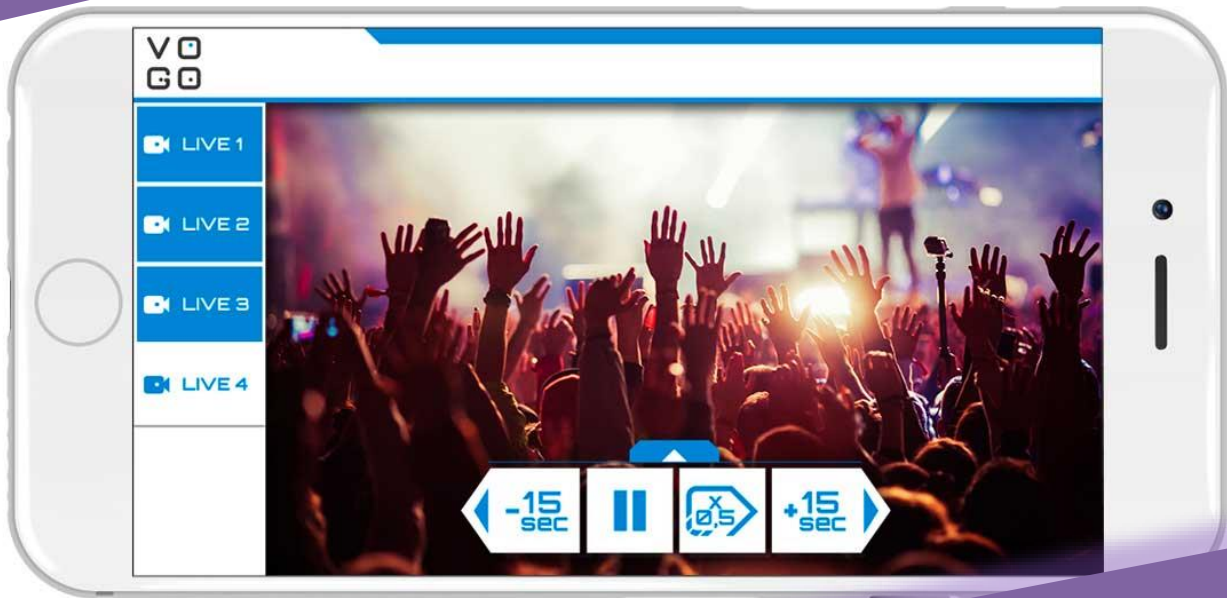
Objet de la résolution	Résolution N°	Durée de validité à compter du 17 juin 2022	Plafonds	Mise en œuvre des délégations de compétence/ pouvoirs
Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions	17	26 mois	Nombre maximum des actions attribuées gratuitement : 123.376 actions	<i>Réunion du Conseil d'administration du 30 novembre 2022 :</i> Attribution gratuite de (i) 4.200 actions au titre du plan 2022-1 et de (ii) 32.000 actions au titre du plan 2022-2
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions	19	18 mois	Annulation limitée à 10% du capital social par période de 24 mois	Néant

* le montant nominal du plafond des augmentations de capital autorisé s'imputera sur le montant du plafond global de 500.000 € de nominal (18^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2022)

** le montant nominal du plafond des obligations et autres titres de créances autorisé s'imputera sur le montant du plafond global de 24.000.000 € de nominal (18^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2022)

4 | 4 Modalité d'exercice de la direction générale

Parmi les modalités d'exercice de la direction générale visées à l'article L.225-51-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 1^{er} octobre 2018, d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général entre les mains de Monsieur Christophe CARNIEL.



COMPTES CONSOLIDES DE LA SOCIETE VOGO POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

5.1. Bilan

5.2. Compte de résultat

5.3. Tableau de variation des capitaux propres

5.4. Tableau de flux de trésorerie nette

5.5. Notes annexes aux états financiers consolidés

5 | COMPTES CONSOLIDÉS DE LA SOCIÉTÉ VOGO POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

5 | 1 Bilan

ACTIF	Notes	31/12/2022		31/12/2021	
		Valeurs brutes	Amort. Prov.	Valeurs nettes	
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles	6	10 326 278	- 2 266 202	8 060 076	7 286 462
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	6	1 858 363	-	1 858 363	1 892 638
Immobilisations corporelles	7	3 209 429	- 1 966 861	1 242 568	947 481
Immobilisations financières	8	125 396	- 1	125 395	108 105
Titres mis en équivalence	8	-	-	-	142 315
Total de l'Actif Immobilisé		13 661 103	- 4 233 064	9 428 039	8 484 363
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours	9	3 621 150	-	3 621 150	2 905 684
Créances clients et comptes rattachés	10	2 085 276	- 23 832	2 061 444	2 089 363
Autres créances et compte de régularisation	10	1 552 103	-	1 552 103	1 040 500
Valeurs mobilières de placement		333 000	-	333 000	3 237 785
Disponibilités		2 378 985	-	2 378 985	2 347 699
Total de l'Actif Circulant		9 970 514	- 23 832	9 946 682	11 621 031
TOTAL DE L'ACTIF		23 631 617	- 4 256 896	19 374 721	20 105 394

PASSIF	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Capital		511 262	510 944
Primes liées au capital		17 374 419	17 374 737
Réserves consolidés		-10 170 905	-8 589 911
Résultat de la période (part du groupe)		-1 418 582	-1 572 909
Subventions d'investissement		200 790	129 898
Total des Capitaux Propres Part du groupe		6 496 984	7 852 759
Intérêts hors groupe			
Total des Capitaux Propres		6 496 984	7 852 759
Provisions	11	459 528	422 216
Emprunts et dette financières	12	7 082 473	7 449 774
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13	2 978 830	1 518 070
Autres dettes et comptes de régularisation		2 356 906	2 862 575
TOTAL DU PASSIF		19 374 721	20 105 394

5 | 2 Compte de résultat

<i>en euros</i>	<i>Notes</i>	Décembre 2022	Décembre 2021
Chiffre d'affaires	14	12 002 800	8 539 589
Autres produits d'exploitation	15	2 159 465	1 208 795
Achats consommés		-4 802 396	-2 600 371
Charges de personnel	16	-5 505 045	-4 773 404
Autres charges d'exploitation		-4 093 935	-3 329 101
Impôts et taxes		-110 906	-103 954
Variations nettes des amortissements et des dépréciations		-905 441	-734 036
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-1 255 459	-1 792 482
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition			
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-1 255 459	-1 792 482
Charges et produits financiers	17	-127 993	9 609
Charges et produits exceptionnels	18	-175 837	60
Impôt sur les bénéfices	19	355 610	312 588
Résultat net des entreprises intégrées		-1 203 680	-1 470 225
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		-214 902	-102 685
Résultat net de l'ensemble consolidé		-1 418 582	-1 572 909
Intérêts minoritaires			
Résultat net (part du groupe)		-1 418 582	-1 572 909
Résultat par action		-0,347	-0,385
Résultat dilué par action		-0,347	-0,385

5 | 3 Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'€)	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Subv invest	Total Part du Groupe	Minoritaires	Total Capitaux propres
Situation nette au 31/12/2020	511	17 371	-5 248	-3 262		9 372	-	9 372
Souscription au capital		4				4		4
Frais liés aux opérations sur capital nets IS						-		-
Variation des écarts de conversion			-137			-137		-137
Variation de périmètre						0		0
Variation des subventions d'investissement					130	130		130
Variation des actions propres			62			62		62
Affectation du résultat			-3 262	3 262		-		-
Changement de méthode			-8			-8		-8
Résultat net de la période				-1 573		-1 573		-1 573
Situation nette au 31/12/2021	511	17 375	-8 590	-1 573	130	7 852	-	7 852
Souscription au capital						-		-
Frais liés aux opérations sur capital nets IS						-		-
Variation des écarts de conversion			-8			-8		-8
Variation de périmètre						-		-
Variation des subventions d'investissement					70	70		70
Variation des actions propres			1			1		1
Affectation du résultat			-1 573	1 573		-		-
Changement de méthode						-		-
Résultat net de la période				-1 419		-1 419		-1 419
Situation nette au 31/12/2022	511	17 375	-10 170	-1 419	200	6 497	-	6 497

Le capital souscrit et autorisé de la société VOGO au 31 décembre 2022 s'élève à 511 261,875 euros représenté par 4 090 095 actions entièrement libérées ayant une valeur nominale de 0,125 euro chacune.

Le tableau ci-après résume les bons de souscriptions émis et non exercés au 31 décembre 2022 :

BSPCE	Emis	Annulés	Exercés	Solde de bons exerçables	Dont souscrits	Dont non attribués	Caducités
12/04/2021	14 800	2 400	-	12 400			
	15 061	2 400	261	12 400	-	-	-

	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net total des sociétés consolidées	- 1 418 582	- 1 572 910
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Amortissement et provisions	899 813	538 131
- Variation des impôts différés	- 39 385	
- Plus-values de cession / sortie d'actifs	347 507	
- Quote-part de résultat des mises en équivalence	214 902	102 685
Subventions virées au résultat		
Marque brute d'autofinancement des sociétés intégrées	4 255	- 932 094
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 169 538	- 636 506
(I) Flux net de trésorerie généré par l'activité	- 165 283	- 1 568 600
Acquisition d'immobilisations	- 2 289 393	- 1 404 018
Subventions d'investissement reçus	100 000	100 000
Variation des prêts et avances consentis		
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	660	
Incidence des variations de périmètre		- 1 100 479
(II) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-2 188 733	- 2 404 497
Augmentation de capital		
Cession (acquisition) nette d'actions propres		- 116 827
Emissions d'emprunts bancaires	7 318	1 094 896
Remboursements d'emprunts	- 1 331 876	- 1 231 884
(III) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1 324 558	- 253 815
Incidences des variations de cours des devises	-140	80 732
Variation de trésorerie (I)+(II)+(III)	-3 678 714	- 4 226 912
(A) Trésorerie d'ouverture	5 430 699	9 738 343
(B) Trésorerie de clôture	1 751 985	5 430 699
Variation de trésorerie (B)-(A)+(C)	-3 678 714	- 4 226 912

Note 1. Informations générales

La société consolidante du Groupe VOGO est la société VOGO, domiciliée 895 rue de la Vieille Poste, Parc Majoria – Pompignan -Immeuble la Lona, 34000 Montpellier.

VOGO est cotée sur le marché non réglementé Euronext Growth® Paris. La première cotation des actions a eu lieu le 30 novembre 2018.

Ses comptes consolidés sont établis en euro qui constitue la devise de référence de la Société. Sauf indication contraire les informations financières sont présentées en euros.

Créée en 2013, VOGO développe, commercialise et distribue une solution de diffusion live de contenus audiovisuels basée sur une technologie de traitement de flux vidéo. Cette solution vise à améliorer l'expérience des spectateurs au travers de contenus multi caméras à la demande en live ou en replay tout en offrant des outils audio et vidéo d'analyse à destination des professionnels.

Note 2. Faits marquants de la période**Opération sur le capital**

Le 12 avril 2022, le Conseil d'administration a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal de 315,75 euros par émission de 2 542 actions nouvelles au profit de salariés de la Société.

Le capital social de la Société a ainsi été porté de 510.944,125 euros à 511.261,875 euros.

Le 10 décembre 2022, le Conseil d'administration a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal de 350,00 euros par émission de 2 800 actions nouvelles au profit de salariés de la Société.

Le capital social de la Société a ainsi été porté de 511.261,875 euros à 511.611,875 euros.

Impact de la crise des semi-conducteurs et du conflit en Ukraine au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

La crise des semi-conducteurs a généré des tensions sur les approvisionnements en composants au cours de l'exercice. Afin d'assurer la livraison des commandes clients, le groupe a complété son stock stratégique de composants sur l'exercice.

Concernant la guerre en Ukraine, l'impact de conflit est limité pour VOGO, néanmoins des conséquences possibles sur la demande mondiale constituent un point de vigilance.

Avancements des projets de recherche**Le projet « Vok23 » :**

Ce projet doit permettre à VOGO d'augmenter son avance technologique en développant des algorithmes d'intelligence artificielle pour le traitement de la parole et une nouvelle plateforme hardware (basée sur de la SDR – Software Defined Radio) offrant une meilleure résilience aux perturbations radiofréquences. Le programme est

dimensionné à 1.3M€ sur 3 ans et fait l'objet d'une subvention et d'une avance remboursable sous forme d'un PIA3 régionalisé d'un montant total de 400K€ dont 200K€ reste à obtenir.

Les travaux effectués jusqu'à présent ont démontré des performances de transmission radio fortement améliorées : les débits sont doublés et la résistance aux perturbateurs co-canaux augmentée de 12dB. Les développements ont démarré concernant l'architecture du futur produit et ses composants logiciels. De plus, l'équipe a démarré l'intégration des technologies radio sur un processeur embarqué spécialisé de type FPGA (Field programmable gate arrays - réseaux logiques programmables), nouvelle activité R&D qui ouvrira de nombreuses évolutions possibles dans le futur.

Les travaux de compression de la parole ont quant à eux conduit à la conception d'algorithmes de deep learning qui permettent de diviser les débits utiles par 10 par rapport aux technologies traditionnelles. Ces algorithmes présentent des faiblesses, notamment face aux environnements bruyants rencontrés dans le sport et l'industrie. Pour poursuivre les travaux, un projet de thèse CIFRE en partenariat avec le CNRS GIPSA-lab a été construit et défendu. Il a démarré en Septembre 2022.

La connectivité est un enjeu essentiel pour la gamme de produits de télécommunication Vokkero, notamment avec l'avènement de la VAR (Video assistant referee) qui requiert une interaction live et dynamique entre les arbitres sur le terrain et les arbitres vidéo au replay center, parfois distants de plusieurs centaines de km. Depuis 2 ans, un nouveau produit est en développement : l'Elite Smart Gateway (ESG). Cette gateway permet d'interfacer les réseaux radio Vokkero à tout type de réseau classic : VOIP (Voice over IP) et Dante notamment. Par ailleurs, elle est accompagnée d'un service de monitoring de l'état de santé du réseau, permettant aux techniciens une activité de maintien en conditions opérationnelles optimisée et assistée. En 2022, le produit a atteint un niveau de maturité suffisant pour réaliser des essais terrains qui se sont avérés concluants. L'activité à mener à présent sur ce produit concerne sa stabilisation et sa mise en production.

Le projet « IA5 » :

En matière d'applications et de positionnement marché, et grâce à l'intégration de l'Intelligence Artificielle (IA), des fonctionnalités «pro» destinées à la santé des sportifs (commotions cérébrales, etc.) ou à l'arbitrage vidéo pourront ainsi être démocratisées dans des championnats non-élites et externalisées dans des sites spécialisés. Pour mettre en œuvre le projet « IA5 » sur 2020, un contrat de collaboration a été signé avec le centre de recherche et d'innovation CEA Tech, impliquant les équipes du CEA-LIST à Saclay et celles de CEA Tech en Occitanie. Le soutien de la Bpifrance assure le financement de près de la moitié de ce plan R&D volontaire, dont le montant total approche les 4 M€.

Nous développons des algorithmes de deep learning permettant d'émuler des caméras de haute résolution et à haute fréquence d'acquisition des images, depuis des caméras TV standard. L'objectif, en plus de la qualité de la visualisation, est de mettre en exergue des informations sémantiques particulières : les numéros des joueurs, leur visage, positionnement dans l'espace, trajectoire de la balle... Ces informations seront utiles au développement d'applications qui sont en lien direct avec nos marchés : nous souhaitons en effet proposer une solution d'arbitrage audio et vidéo qui soit complète (communication audio, détection de hors-jeu, de but, auto-réalisation de replay...) mais légère à exploiter. La solution technologique choisie pour y parvenir est d'automatiser un maximum des fonctionnalités et notamment via les techniques de mathématiques appliquées et de deep learning. Les travaux menés jusqu'à présent démontrent les fonctionnalités de Zoom (x2, x4, x8, x16) et de Slowmotion (x2, x4, x8) dans une certaine mesure. La robustesse des algorithmes sera améliorée en contexte sportif sur l'année 2022 et 2023 à travers notamment de nouvelles campagnes de mesure spécifiques. Un outil d'évaluation systématique de la qualité des images générées a par ailleurs été prototypé et son développement se poursuit. Il permet de contrôler l'universalité des performances des algorithmes conçus.

Par ailleurs, trois postes ont été ouverts, sur des profils de type ingénieurs de recherche en mathématiques appliquées. Un de ces postes a été pourvu en 2022 et les 2 autres sont pourvus avec un démarrage en 2023.

En 2022 démarre également une nouvelle activité : La conception d'un système d'acquisition vidéo permettant la visualisation panoramique d'un terrain de sport, associé à un algorithme qui officie en tant que « réalisateur automatique ». Ce produit permettra aux événements de ligues secondaires d'être filmés de manière autonome.

Fin 2022, la phase de conception pour constituer une vue panoramique à partir de plusieurs objectifs a été démontrée. Les travaux 2023 consisteront en l'intégration logicielle et l'assemblage mécanique de prototypes. Ce produit sera alors éprouvé dans des cadres applicatifs porteurs pour notre activité : l'arbitrage vidéo ainsi que le coaching. Ces travaux sont les prémices du projet METASPORT.

Enfin, des travaux se poursuivent autour du protocole HIA (Head Injury Assessment) dans le Rugby : l'objectif est de proposer aux médecins en bord de terrain des séquences vidéos analysées en live, dans lequel des collisions où des postures de joueurs sont potentiellement révélatrices d'une commotion. Les briques technologiques au coeur de ces travaux sont en cours de développement (détection et suivi de joueurs, détection de plaquage...). Ces travaux sont les prémices du programme Diag'in'sport.

Le projet Diaginsport :

Dès sa création, VOGO a placé la santé et la protection des athlètes au coeur de ses solutions en développant des technologies vidéo à destination des professionnels permettant d'optimiser l'efficacité des protocoles existants en matière de détection des commotions cérébrales survenant lors de la pratique sportive. Cette expertise s'illustre en particulier dans les partenariats déployés depuis plus de 5 ans avec la Ligue Nationale de Rugby pour les rencontres du Top 14 et de Pro D2. Fort de cette légitimité acquise sur les terrains, une nouvelle ambition s'est rapidement imposée : réfléchir à une solution intégrée et clefs en main de détection et d'accompagnement des commotions cérébrales pour tous les sportifs professionnels ou amateurs, toutes disciplines confondues en pratique collective (Football, Rugby, ...) et individuelle (Equitation, Cyclisme, Sports de glisse, Judo et autres sports de combat ...). La mobilisation des clubs et des fédérations a été immédiate avec l'adhésion du club de rugby à XIII des Dragons Catalans, de la Fédération Française de Football, de la Fédération Française de Judo, de la Ligue Régionale d'Ile de France de Rugby ainsi que de la Fédération Française de Rugby.

5 millions de sportifs font face au risque d'une commotion cérébrale en France et 100 millions en Europe et aux Etats-Unis où elle est considérée comme un « fléau national » par les instances médicales. Contrairement aux idées reçues, elle concerne la plupart des sports collectifs avec une prévalence accrue pour les femmes et les jeunes de moins de 20 ans. Et trop souvent, les conséquences médicales et économiques peuvent être lourdes pour les personnes et la collectivité.

Face à cette situation, il devient prioritaire d'apporter des solutions permettant d'augmenter la détection des lésions en complément des protocoles existants, tout en développant la recherche de bonnes pratiques pour minimiser les accidents. Cette urgence est aujourd'hui largement partagée par les responsables médicaux, les organisations fédérales et les athlètes dans un contexte de médiatisation croissante du sujet et d'augmentation des données scientifiques disponibles sur le sujet.

L'ambition du Groupe est l'élaboration d'une solution innovante permettant de faciliter les prises de décision des personnels médicaux et des acteurs de terrain. Cette solution doit répondre à des impératifs de simplicité d'utilisation et de facilité de déploiement avec un objectif simple : améliorer les taux de détection des commotions et leur prise en charge en complément des protocoles existants, tout en permettant un suivi de tous les pratiquants commotionnés dans la durée, avec l'objectif d'une reprise de l'activité sportive dans les meilleures conditions de sécurité.

Au sein du monde académique et de la recherche, le groupe pourra s'appuyer sur les recherches de pointe et l'innovation du CNRS à travers le laboratoire Sys2Diag 1 (CNRS / ALCEN) dans le domaine du diagnostic médical ; sur l'expertise en modélisation biomécanique des impacts et de leurs conséquences de l'Institut de Biomécanique Humaine Georges Charpak d'Arts et Métiers Sciences et Technologies ; sur l'expertise des équipes de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris du Professeur Decq de l'hôpital Beaujon en neurochirurgie et commotions cérébrales associées avec le service d'Epidémiologie et de biostatistiques de l'hôpital Bichat ; et sur les compétences en neuropsychologie et neurosciences cognitives des laboratoires PSITEC de l'Université de Lille et VAC de l'université de Paris.

Ces travaux de recherche seront valorisés par les différents partenaires industriels et technologiques. Chef de file du consortium, Vogo apportera son savoir-faire dans le traitement du signal vidéo et audio pour l'étude des

impacts, Move in Med sa capacité d'agrégation de l'ensembles des résultats et diagnostics, et SkillCell son expérience déjà validée avec le projet EasyCov en développement de tests portables et rapides.

En 2022, une étude de faisabilité technique a été réalisée conjointement avec le Pr. Decq dans un cas d'ataxie au Judo, conduisant à l'élaboration d'un programme technique qui démarrera en 2023. Ce travail s'inscrit dans le sous-projet DISNum (Diag-in-sport numérique), mené avec Move in Med ainsi que l'IBHGC (Institut de Biomécanique humaine Georges Charpak) et focalisé sur la modalité vidéo et la numérisation du profil santé des athlètes.

Le projet METASPORT :

VOGO a rejoint en 2022 le projet porté par le FCG (Football club de Grenoble rugby), destiné à optimiser les entraînements de ses athlètes.

Une première ambition du projet est de développer une solution numérique non intrusive, permettant de quantifier la performance des athlètes et d'interagir de manière optimisée pour l'améliorer (progrès techniques sur les gestes et sur l'efficacité au poste, stratégies de récupération physique). VOGO a pour objectif de quantifier la performance des athlètes à partir de flux vidéo uniquement, éliminant tout appareil porté par les athlètes. Ce projet inclut l'IBHGC (Institut de Biomécanique humaine Georges Charpak) qui aura pour mission de caractériser la cinématique articulaire propre à chaque athlète, proposant ainsi un profil unique. La société Drillight propose quant à elle un cône connecté et possédant des actuateurs lumineux et sonores, permettant de créer des parcours adaptatifs et conçus spécifiquement pour chaque athlète.

De plus, la seconde ambition de ce projet est d'améliorer l'expérience du fan, en l'impliquant davantage dans la réussite de ses athlètes préférés. Pour cela, la numérisation des données de performances a pour vocation, via une solution NFT (Non fongible token) développée par la société Genezys, de permettre au sportif de communiquer sur son image, au club de communiquer sur ses sportifs, et au fan de sponsoriser ses athlètes préférés en achetant des goodies numériques (tels que des cartes Panini) qui lui donneront accès à des avantages physiques (places gratuites, consommations...).

Les travaux doivent démarrer en 2023. VOGO, déjà présent sur le « living lab » que représente le site d'entraînement du FCG (Football club de Grenoble rugby), a équipé les lieux de caméras et procède à des phases de qualification.

Développement commercial

Sur l'exercice 2022, le chiffre d'affaires atteint 12 M€, en hausse de 41% par rapport à l'exercice précédent (+ 37% à périmètre constant hors Crescent Comms acquis en septembre 2021). La part export croît fortement et s'élève en 2022 à 8,9 M€ (74% du chiffre d'affaires) contre 5,8 M€ en 2021 (68% du chiffre d'affaires).

Après un premier semestre déjà en hausse de 38%, la trajectoire de croissance s'est confirmée au second semestre avec un chiffre d'affaires en progression de 43%.

Sur l'année 2022, l'activité sport, qui concentre 80% de l'activité totale, affiche une hausse de 49% avec un chiffre d'affaires de 9,6M€. 2022 aura permis de confirmer l'accélération des prises de commandes tant sur les gammes professionnelles audio et vidéo (au travers des marques VOKKERO et VOGOSPORT), que sur les solutions dédiées aux « Fans ». Sur cette activité, l'année aura été marquée par la signature et la réalisation de plusieurs contrats significatifs tels que la Coupe de Monde FIFA 2022TM ou la Rugby League World Cup.

L'activité industrie a également progressé de 15% sur l'exercice pour s'établir à 2,4 M€. Après un premier semestre stable, la croissance s'est accélérée au second semestre avec une progression du chiffre d'affaires de 36%.

Toutes les zones géographiques ont profité de la dynamique commerciale du Groupe. La zone EMEA (dont France), qui concentre 80% de l'activité totale de l'exercice, a progressé de 36% à 9,6 M€ de chiffre d'affaires. La percée aux Etats-Unis s'est confirmée avec un chiffre d'affaires de 2 M€ en croissance de 64%.

La forte progression du chiffre d'affaires associée à la bonne maîtrise de la structure de charges se traduit par des résultats en nette amélioration.

Pour la première fois conformément à l'objectif fixé, l'EBITDA est positif à hauteur de 113 K€ (264 K€ sur le second semestre de l'exercice), à comparer à un EBITDA négatif de plus de 640 K€ en 2021.

Par ailleurs, sur l'ensemble de l'année et retraité de la filiale US en phase d'investissement commercial, l'EBITDA est positif à hauteur de 729 K€.

Les charges d'exploitation sont restées parfaitement maîtrisées avec des progressions nettement moins rapides que le chiffre d'affaires. Les charges externes ressortent ainsi à 32% du chiffre d'affaires contre 38% en 2021. Les charges de personnel représentent 46% du chiffre d'affaires contre 56% en 2021.

Le résultat d'exploitation affiche également une nette amélioration avec une perte ramenée à 1,3 M€ contre près de 1,8 M€ au titre de l'exercice 2021. Une bonne performance intégrant des efforts R&D toujours importants pour renforcer l'avance technologique du Groupe. Le résultat net est également en amélioration avec une perte réduite de 18% par rapport à 2021 à -1,2 M€.

A fin décembre 2022, les capitaux propres s'élevaient à près de 6,3 M€. VOGO a clôturé l'année avec une trésorerie disponible de 2,7 M€ contre 5,5 M€ en 2021. Cette évolution reflète en partie l'augmentation volontaire des stocks de composants opérée pour accompagner la croissance et sécuriser l'exécution des commandes dans un contexte qui reste inflationniste. Par ailleurs, il est à noter que la situation financière à fin décembre n'intègre pas le produit de l'augmentation de capital de 5 M€ réservée intégralement à ABEO annoncée en mars 2023. Pour rappel, la réalisation de cette opération a été approuvée lors de l'Assemblée Générale Mixte convoquée le 19 avril 2023.

Cette année encore, VOGO entend être au rendez-vous dans la dynamique internationale et l'amélioration de ses résultats.

Au regard de la qualité du carnet de commandes et des discussions en cours sur plusieurs projets en phase avancée, VOGO aborde déjà ce nouvel exercice avec une solide visibilité.

En 2023, l'extension du rayonnement international sera au cœur des priorités avec la volonté d'étendre la présence du Groupe sur de nouvelles zones géographiques. En Amérique, premier marché mondial du sport, la prise de parts de marché aujourd'hui pleinement engagée devrait se confirmer.

Après les réussites de 2022, VOGO entend également continuer à saisir les opportunités offertes par les grands événements sportifs à venir, notamment en France. Pour rappel, VOGO a annoncé en janvier la signature d'un contrat avec le Groupe Récréa portant sur la mise en place et l'exploitation des solutions VOGOSCOPE dans le Centre Aquatique (CAO) de Saint-Denis.

Cette année, l'alliance avec ABEO devrait également franchir une nouvelle étape avec l'ambition partagée des deux partenaires d'identifier et d'adresser ensemble de nouveaux marchés. Dans un contexte de forte digitalisation du sport, les expertises communes, alliant technologie et équipements sportifs ouvrent la voie à de nouvelles opportunités à l'échelle internationale.

Par ailleurs, VOGO poursuivra cette année ses efforts d'innovation afin de conserver son avance technologique. Ces efforts porteront notamment sur la poursuite des programmes de recherche du consortium pluridisciplinaire dédié à la commotion cérébrale dont VOGO est le chef de file.

Enfin, les thématiques environnementales, sociales et sociétales sont particulièrement importantes pour VOGO. En 2022, VOGO a établi un diagnostic RSE et est en train de finaliser sa feuille de route. VOGO communiquera dans les prochains mois sur sa stratégie RSE, persuadé également que la mise en place de pratiques responsables nous permettra de mieux anticiper les risques liés à nos activités.

Note 3. Base de préparation des états financiers

Les comptes consolidés sont établis suivant les principes comptables généralement admis en France, conformément au Règlement ANC 2020-01 du 9 octobre 2020, applicable depuis le 1er janvier 2021, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèses de base :

- Indépendance des exercices.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Continuité d'exploitation.

Note 4. Principes et méthodes comptables

4.1. Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe VOGO regroupent les comptes de la société VOGO et des filiales sur lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif ou conjoint. Ces sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le contrôle du Groupe est exclusif ou par la méthode de l'intégration proportionnelle en cas de contrôle conjoint et par la méthode de la mise en équivalence en cas d'influence notable.

Les filiales sont consolidées à compter du transfert effectif de contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de leur date de cession ou de liquidation.

La liste des sociétés consolidées figure dans la note 5.

Toutes les transactions, les actifs et passifs réciproques, et les résultats internes significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés.

4.2. Date d'arrêté des comptes

La date d'arrêté des comptes du Groupe est le 31 décembre de chaque année.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Les comptes semestriels sont établis au 30 juin de chaque année depuis le 30 juin 2020.

4.3. Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition est calculé, lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, par différence entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale.

Conformément au Règlement ANC 2020-01 :

- l'évaluation à leur juste valeur de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs) est réalisée dans un délai n'excédant pas un an par rapport à la date de clôture de l'exercice au cours duquel a eu lieu l'acquisition.

- les frais d'acquisition de filiales sont incorporés dans le coût d'acquisition des titres.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans la rubrique « Ecart d'acquisition » et sont soit amortis sur leur durée d'utilité qui est fonction de la nature de l'activité, soit non amortis et font l'objet d'un test de perte de valeur annuel lorsque leur durée d'utilité est illimitée.

Les écarts d'acquisition négatifs sont portés au passif parmi les provisions pour risques et charges. Ils sont rapportés au résultat selon un plan de reprise de provision sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions.

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition est revue annuellement au 31 décembre pour tenir compte des évolutions et des événements ayant pu diminuer, de façon durable, la rentabilité et la valeur des actifs concernés.

Le Groupe mesure, le cas échéant, à chaque clôture, la dépréciation accélérée des survaleurs affectées à des actifs pour tenir compte d'événements ou circonstances significatifs dont l'impact réduirait la juste valeur des actifs correspondants en deçà de leur valeur nette comptable.

4.4. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition hors taxes composé du prix d'achat et frais accessoires et hors frais d'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité de chaque catégorie d'immobilisation :

Brevets	:	3 à 5 ans
Logiciels	:	1 ans

- Les coûts de développement activés sont liés à l'application VOGO SPORT et concernent essentiellement des dépenses de personnel et des frais liés à l'audit de la sécurité du développement, et sont amortis sur 3 ans.
- Les marques ne font pas l'objet d'un amortissement, leur durée d'utilité étant illimitée. Une dépréciation est constatée en cas de perte de valeur
- Le fonds de commerce n'est pas amorti. Il fait l'objet d'une dépréciation si la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable nette. Au 31 décembre 2022, le fonds de commerce Vokkero a fait l'objet d'un test de dépréciation. A ce titre, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2022.
- Des tests de sensibilité ont également été réalisés, ils n'ont pas donné lieu à dépréciation

4.5. Immobilisations corporelles

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.
- Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité suivantes :

Installations agencements divers	:	7 à 10 ans
Matériel informatique	:	3 ans
Matériel de bureau	:	4 à 7 ans

4.6. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur prix de revient.

Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, lorsque la valeur réelle est inférieure à la valeur nette comptable.

4.7. Actions propres

La Société a conclu, le 24 décembre 2018, avec CM-CIC, un contrat de liquidité et y a affecté la somme de 100 k€. Deux versements complémentaires ont été effectués durant l'exercice 2019 pour un montant de total de 150K€ ce qui portait le montant de trésorerie affecté au contrat au 31/12/19 à 250K€.

Opérations de l'exercice

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice 2022, le solde du contrat de liquidité était de 28 035 actions au 31 décembre 2022. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 159 747,00 euros, sur la base du cours de clôture au 31 décembre, soit 4.20 euros

Les actions détenues au travers du compte titres étaient présentées au bilan au débit des réserves consolidées ou en VMP pour la partie devant être utilisée pour des attributions d'actions gratuites aux salariés. La société ne détient plus aucun titre sur son compte titres au 31/12/2022.

4.8. Stocks

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Une dépréciation est comptabilisée le cas échéant si la valeur vénale est inférieure à la valeur nette comptable à la clôture.

4.9. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les éléments de l'actif circulant ont été dépréciés, le cas échéant, par voie de provision pour tenir compte de leur dépréciation estimée.

4.10. Trésorerie

Les disponibilités correspondent aux liquidités.

Les découverts bancaires sont classés dans les emprunts et dettes financières à moins d'un an.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de la valeur liquidative à la clôture de l'exercice. Les moins-values latentes font l'objet de dépréciations.

Les cessions sont valorisées selon la méthode "Premier entré – premier sorti" (FIFO).

4.11. Tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte qui consiste à rapprocher le résultat net à la variation de trésorerie résultant de l'exploitation, de l'investissement et du financement.

La trésorerie est définie comme la somme des comptes de caisses, des dépôts à vue dans les banques, des valeurs mobilières de placement sous déduction des découverts bancaires et outils de financement court terme.

4.12. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées dans les fonds propres des comptes consolidés du Groupe. Ces subventions sont comptabilisées au compte de résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles ont financées.

4.13. Provisions pour risques et charges

Conformément au Règlement CRC 2000-06, abrogé par l'ANC 2014-03, sur les passifs, les provisions comptabilisées à l'arrêté des comptes sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Elles comprennent essentiellement des provisions pour litiges, des provisions pour garantie clients et d'autres provisions de toute nature, que le Groupe a estimée nécessaire de couvrir ainsi que la provision des engagements de retraite.

4.14. Engagement de retraite

Les salariés français du Groupe perçoivent, en application de la convention collective applicable, des indemnités de départ en retraite.

Sur la base d'une évaluation actuarielle, le montant de l'engagement s'élève à 261 K€ au 31 décembre 2022.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la « méthode des Unités de Crédit Projetées – Projected Unit Credit method ».

Afin de prendre en compte les effets de seuil liés à l'augmentation des droits par palier en fonction de l'ancienneté, il a été procédé à une affectation linéaire des droits sur la durée de vie active du salarié.

Hypothèses économiques

Taux d'actualisation (3.75%)

Taux de progression des salaires (2%)

Taux de charges sociales patronales (30% à 44%)

Hypothèses démographiques

Tables de mortalité (INSEE 2022)

Type de départ à la retraite (à l'initiative du salarié)

Age de départ en retraite (60 à 67 ans)

4.15. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les revenus de la société résultent :

- a) - de prestations de services auprès de clients finaux (installation de la solution, support technique et maintenance, mise à disposition de l'application avec location de la Vogobox)
- b) - de la cession de licence de la solution VOGO SPORT auprès d'intégrateurs
- c) - de commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution
- d) - de vente de produits (tablettes, kits audio etc...)
- e) - de revenus connexes composés essentiellement de refacturations de matériel informatique (pièces détachées) nécessaires au déploiement des VOGOBOX dans le cadre de cession-bail comptabilisés en autres produits d'exploitation.

- 1) Les revenus des différentes prestations de service sont définis contractuellement ou déterminés en fonction des coûts de réalisation de chaque prestation lorsque le contrat ne définit qu'un prix global. Ainsi :

La part du revenu liée à l'installation de la solution VOGO SPORT est reconnue dès lors que l'application est opérationnelle chez le client.

La part du revenu liée au support technique et à la maintenance est reconnue en chiffre d'affaires en fonction des prestations assurées et dans le cas d'abonnements, les revenus sont étalés sur la durée du contrat.

La part du revenu liée à la mise à disposition de l'application VOGO SPORT avec location de la Vogobox est répartie sur la durée du contrat.

- 2) Les revenus provenant de la cession de droit d'utilisation de la solution Vogosport sont reconnus en chiffre d'affaires dès lors que la licence est cédée au client, ce qui est matérialisée par la remise au client de la clé d'activation de la solution Vogosport.
- 3) Les commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution sont reconnues en chiffre d'affaires à l'issue de la réalisation des prestations par le distributeur.
- 4) Les revenus provenant de la vente de produits sont enregistrés en chiffres d'affaires lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur.
- 5) Les revenus connexes provenant de cession-bail de matériel informatique sont enregistrés en autres produits d'exploitation, dès lors que le matériel est cédé à l'organisme financier.

4.16. Eléments inhabituels des activités ordinaires

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat consolidé incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et des éléments extraordinaires.

Les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

4.17. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net, part du groupe, par le nombre d'actions moyen en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en tenant compte, le cas échéant, des options de souscription d'actions accordées et des obligations convertibles en actions.

4.18. Impôt sur les bénéfices et imposition différée

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible et l'impôt différé de l'exercice pour les différentes sociétés intégrées.

La charge d'impôt est calculée sur la base des lois fiscales adoptées ou quasi-adoptées à la date de clôture dans les pays ou les filiales du Groupe opèrent et génèrent des revenus imposables. Elle enregistre le cas échéant des provisions sur la base des montants de redressement attendus de la part des autorités fiscales.

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale ou sur l'entité imposable ou sur de différentes entités imposables s'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

Les déficits reportables cumulés au 31 décembre 2022 n'ont pas été activés dans la mesure où leur consommation future n'a pas été estimée probable à moyen terme. Les déficits cumulés au 31 décembre 2022 de VOGO France s'élèvent à 13.845 K€.

4.19. Distribution de dividendes

Le Groupe n'a pas distribué de dividendes sur l'exercice et sur les trois derniers exercices

4.20. Conversion des comptes des filiales en devises

A la date de clôture, les actifs et passifs des filiales hors zone EURO sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture, et le compte de résultat est converti au taux moyen annuel.

Le chiffre d'affaires est converti au taux moyen mensuel.

Les éléments des capitaux propres sont convertis au taux historique.

Devise	Taux de clôture	Taux moyen N	Taux d'ouverture	Taux moyen N-1
Dollar US	0,9376	0,9496	0,8829	0,8455
Dollar Canadien	0,6926	0,7302	0,6948	0,6745
Livre Sterling	1,1275	1,1727	1,1901	1,1633

Note 5. Périmètre de consolidation

Le Groupe VOGO est composé des sociétés suivantes :

Société	Forme juridique	Siège social	% contrôle	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation
VOGO	SA	895 rue de la vieille poste, bât. La Lona, 34000 MONTPELLIER			Société mère
9328-9601 QUEBEC INC	INC	630 boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800, MONTREAL (Québec) H3B 1S6	100%	100%	Intégration globale
Adeunis NA, Inc.	INC	25 Main Street, 3rd Floor Tuckahoe, New York, USA 10707	100%	100%	Intégration globale
VOGO UK	LTD	30 gay Street - Bath - BA1 2PA - UK	100%	100%	Intégration globale
VOGOSCOPE	SAS	6 rue Benjamin Franklin BP10 70190 RIOZ	49%	49%	Mise en équivalence

Note 6. Immobilisations incorporelles

	Valeur brutes début d'exercice	Variation des cours de change	Acquisitions	Cessions / Virements	Valeurs Brutes 31/12/2022
Concessions, brevets & droits similaires	2 631 124	233	2 564	488 447	3 122 368
Ecart d'acquisition	1 892 638	34 274			1 858 364
Fonds commercial	3 642 705				3 642 705
Autres immobilisations incorporelles	-				-
Immobilisations incorporelles en cours	836 629	75	1 547 623	681 336	1 702 641
Total actif immobilisé	9 003 096	34 116	1 550 187	192 889	10 326 278
	Amortissements début exercice	Variation des cours de change	Dotations	Reprises	Amortissements fin exercice
Concessions, brevets & droits similaires	1 716 634		549 568		2 266 202
Autres immobilisations incorporelles	-				-
Total amt/dép. Immobilisations Incorporelles	1 716 634		549 568		2 266 202
Total actif circulant	7 286 462				8 060 076

Le fonds de commerce pour 3.642 K€ correspond à l'acquisition de Vokkero France en novembre 2019.

Le fonds de commerce n'est pas amorti.

Les écarts d'acquisition se détaillent comme suit :

	Date d'acquisition	Durée d'amortissement	Valeurs Brutes 31/12/2022	Amortissements cumulés 31/12/2022	Valeurs Nettes 31/12/2022
Adeunis NA, INC	01/11/2019	illimitée	1 241 000	-	1 241 000
VOGO UK	28/09/2021	illimitée	617 363	-	617 363
TOTAL ECARTS D'ACQUISITIONS POSITIFS			1 858 363	-	1 858 363
TOTAL ECARTS D'ACQUISITIONS NEGATIFS			-	-	-

Le fonds de commerce ainsi que les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation chaque année sur la base d'un business plan établi par le management. A ce titre, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2022.

L'écart d'acquisition consécutif au rachat de l'activité de Vokkero pour 1 241K€ a été rattaché au fonds de commerce. Les écarts d'acquisition liés à Adeunis NA et Vogo UK sont testés annuellement en utilisant la méthode des Discounted Cash-Flow (DCF).

Note 7. Immobilisations corporelles

	Valeurs Brutes début d'exercice	Acquisitions	Variations des cours de change	Reprises / Reclassement/ Sorties	Valeurs Brutes 31/12/2022
Terrains	-	-	-	-	-
Agencements sur terrains	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-
Installations tech, mat et outillages ind.	744 587	414 122	-	21 729	1 136 980
Matériel de bureau	461 668	54 432	-	5 309	477 356
Matériel de transport	255	1 705	-	-	1 960
Matériel informatique	139 060	-	-	4 985	134 075
Autres immobilisations corporelles	1 258 113	251 713	-	2 205	1 459 058
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
Avances et acomptes s/ immo corp.	-	-	-	-	-
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES VALEURS BRUTES	2 603 683	721 972	-	29 818	3 209 429

	Amortissements début exercice	Dotations	Variations des cours de change	Reprises / Reclassement/ Sorties	Amortissements fin exercice
Terrains	-	-	-	-	-
Agencements sur terrains	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-
Installations tech, mat et outillages ind.	316 314	171 726	-	12 537	475 503
Matériel de bureau	212 727	91 301	-	1 457	289 136
Matériel de transport	255	436	-	-	691
Matériel informatique	112 407	12 229	-	4 237	120 399
Autres immobilisations corporelles	1 014 499	138 934	-	179	1 101 132
TOTAL AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 656 202	414 626	-	18 052	1 966 861
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES VNC	947 481				1 242 568

Dont actifs financés par crédit-bail :

	Valeurs Brutes 31/12/2022	Amortissements cumulés 31/12/2022	Valeurs Nettes 31/12/2022
Terrains			-
Constructions			-
Installations tech, mat et outillages ind.			-
Autres immobilisations corporelles	1 031 278	-	1 028 018
Total immobilisations financées en crédit-bail	1 031 278	-	1 028 018

Note 8. Immobilisations financières

Total actif immobilisé	Valeurs brutes début d'exercice	Acquisitions	Cessions / Virements	Variation de cours de change	Valeurs Brutes 31/12/2022	
Prêts, Dépôts et cautionnements	108 106	36 261	-	18 889	83	125 395
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	108 106	36 261	-	18 889	-	83

	Provisions début exercice	Dotations	Reprises	Variation de cours de change	Provisions fin exercice
Prêts, Dépôts et cautionnements - non courants					
Prêts, Dépôts et cautionnements - courants					
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES					

	Ouverture	Résultat	Distribution	Augmentation capital	Autres	Clôture
VOGOSCOPE	142 315	- 214 902			72 587	-
VOGO						-
TOTAL TITRES MIS EN EQUIVALENCE	142 315	- 214 902	-	-	72 587	-

Les titres mis en équivalence correspondent à la participation à hauteur de 49% dans la filiale Vogoscope.

Note 9. Stocks

	Valeurs Brutes 31/12/2022	Dépréciation 31/12/2022	Valeurs Nettes 31/12/2022	Valeurs Nettes 31/12/2021
Matières premières	2 791 157		2 791 157	2 282 230
En cours biens				
Produits finis			-	623 454
Marchandises	829 993		829 993	-
TOTAL STOCKS ET EN-COURS	3 621 150	-	3 621 150	2 905 684

Note 10. Clients, autres créances et comptes de régularisation

• Décomposition des créances

	Valeurs Brutes 31/12/2022	Dépréciation 31/12/2022	Valeurs Nettes 31/12/2022	Valeurs Nettes 31/12/2021
Avances et acomptes versés	55 290		55 290	53 203
Clients	2 085 276	23 832	2 061 444	2 089 363
Créances sociales	27 495		27 495	14 012
Créances fiscales	403 115		403 115	285 713
Créance d'impôt exigible	37 868		37 868	362 926
Fournisseurs AAR	297 965		297 965	96 220
Etat, impôt sur les bénéficiaires - créances - courant	243 327		243 327	
Comptes courants groupe actif - courant	200 046		200 046	
Autres créances	47 853		47 853	39 683
TOTAL CREANCES	3 398 235	23 832	3 374 403	2 941 120

	Dépréciation début exercice	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Variations des cours de change	Dépréciation fin exercice
Avances et acomptes versés						-
Clients	18 745		23 832	18 745		23 832
Total actif circulant						-
Créances fiscales						-
Débiteurs divers						-
TOTAL CREANCES	18 745		23 832	18 745	-	23 832

• Echéancier des créances

Toutes les créances d'exploitations ont une échéance inférieure à un an.

Note 11. Provisions

	31/12/2022	31/12/2021
Prov. pour indemnités de fin de carrière	260 594	349 425
Prov. pour garanties	97 185	70 777
Prov. pour pertes de change	29 163	2 014
Autres provisions pour risques - non courant	72 587	
Total Prov. pour risques & charges	459 529	422 216

	Provision début exercice	Dotations	Reprises	Reclassement	Provision fin exercice
Prov. pour indemnités de fin de carrière	349 425		88 831		260 594
Prov. pour garanties	70 777	26 408			97 185
Prov. pour pertes de change	2 014	29 162	2 014		29 162
Autres provisions pour risques - non courant	-			72 587	72 587
Total Prov. pour risques & charges	422 216	55 570	90 845	72 587	459 528
Résultat d'exploitation		26 408	88 831		
Résultat financier		29 163	2 014		
Résultat exceptionnel					

Note 12. Dettes financières

- Décomposition des dettes financières

(en €)	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts auprès des établissements de crédit	6 110 883	7 369 791
I.C.N.E. sur emprunts	10 210	2 892
Comptes courants actionnaire	264	264
Dettes financières Crédit-bail	1 116	76 827
Concours bancaires courants	960 000	
I.C.N.E. sur trésorerie passive		
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	7 082 473	7 449 774

- Echéancier des dettes financières

(en €)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 818 442	4 287 582	4 859
I.C.N.E. sur emprunts	10 210		
Comptes courants actionnaire	264		
Dettes financières Crédit-bail	1 116		
Concours bancaires courants			
I.C.N.E. sur trésorerie passive	960 000		
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	2 790 032	4 287 582	4 859

Note 13. Dettes non financières

- Décomposition des dettes non financières

(en €)	31/12/2022	31/12/2021
Fournisseurs et comptes rattachés	2 978 830	1 518 070
Avances et acomptes reçus Client AAE	231 671	353 334
Dettes sociales	1 380 572	1 661 003
Dettes fiscales	255 761	216 221
Dettes d'IS exigible	52 650	30 288
Crédit vendeur	166 667	166 667
Dettes diverses	27 484	11 969
TOTAL AUTRES DETTES	5 093 635	3 957 552

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance inférieure à un an.

Note 14. Information sectorielle

Le chiffre d'affaires se ventile comme suit :

<i>Etat exprimé en euros</i>	2022			2021		
	Audio	Vidéo	Total	Audio	Vidéo	Total
Europe, Moyen Orient, Afrique	7 687 658	1 891 342	9 579 000	5 622 807	1 422 628	7 045 435
Amerique du Nord	1 855 656	110 788	1 966 444	1 200 007		1 200 007
Amerique du Sud	122 311		122 311	86 605		86 605
Asie Pacifique	335 044		335 044	168 302	39 239	207 541
Total Chiffre d'affaires	10 000 670	2 002 130	12 002 800	7 077 722	1 461 867	8 539 589

Note 15. Autres produits d'exploitation

Les autres produits se détaillent comme suit :

en €	31/12/2022	31/12/2021
Production immobilisée	1 663 525	1 007 942
Production stockée	206 539	71 176
Subventions d'exploitation	165 962	2 000
Autres produits	123 439	127 677
Total	2 159 465	1 208 795

Note 16. Personnel

- Effectif

	31/12/2022	31/12/2021
Effectif moyen employé	60	55
Cadres et professions supérieures	53	50
Techniciens et agents de maîtrise		
Employés / Ouvriers	7	5

- Charges de Personnel

	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération du personnel	4 082 238	3 437 672
Charges sociales	1 422 807	1 335 732
Participation des salariés		
Total	5 505 045	4 773 404

Note 17. Résultat financier

	31/12/2022	31/12/2021
Gains de change		25 109
Autres produits	7 871	10 141
Reprises sur prov. et amort. financiers	2 014	179 867
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	9 885	215 117
Dotation aux prov. & amort. financiers	29 163	82 120
Intérêts et charges financières	104 878	101 989
Pertes de change	3 837	21 399
Autres charges		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	137 878	205 508
RESULTAT FINANCIER	- 127 993	9 609

Note 18. Résultat exceptionnel

	31/12/2022	31/12/2021
Produits de cession d'éléments d'actifs	660	
Subventions virées au résultat	18 033	102
Reprises de provisions exceptionnelles		
Autres produits	155 891	
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	174 584	102
Charges exceptionnelles sur op. de gestion	-	-
VNC des éléments d'actifs cédés	194 529	
Dotations de provisions exceptionnelles		
Autres charges	155 892	42
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	350 421	42
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 175 837	60

Note 19. Impôts sur le résultat/impôts différés

- Impôts différés

(en €)	31/12/2022	31/12/2021
ID s/ Elimination des marges internes	39 385	
DONT IMPOTS DIFFERES ACTIF	39 385	
DONT IMPOTS DIFFERES PASSIF	-	

- Créance d'impôt de l'exercice

(en €)	31/12/2022	31/12/2021
Impôts sur les bénéfices	316 225	312 588
Impôts différés	39 385	
Total (charge) ou produit d'impôt	355 610	312 588

- Rationalisation de l'impôt

(en €)	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net consolidé (avant amortissement des écarts d'acquisition et MEE)	- 1 203 680	-1 470 225
Impôt comptabilisé	316 225	312 588
Résultat consolidé avant impôt et amortissement des écarts d'acquisition	- 1 519 905	-1 782 813
Taux d'impôt	25,00%	26,50%
Produit (Charge) d'impôt théorique	379 976	472 445
Déficits reportables non activés	- 435 409	- 493 445
Consommation de déficits non activés		
Différences permanentes	27 109	21 000
CIR CII et CICE	344 549	312 588
Charge d'impôt réelle	316 225	312 588

Note 20. Informations relatives aux parties liées

Le montant des rémunérations brutes allouées aux membres des organes de direction au cours de l'exercice s'élève à 727 K€.

Note 21. Autres informations

a) Engagements hors bilan

VOGO a octroyé au CIC un nantissement de son fonds de commerce pour un montant total de 1,330 M€.

b) Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre de la situation clôturée au 31 Décembre 2022 pour l'ensemble des sociétés du Groupe est de 53 552 euros et se ventile comme suit :

Honoraires CAC - Exercice 2022

	Mission légale	Autres missions dont SACC
EY	43 100	10 452
TOTAL	43 100	10 452

Note 22. Événements postérieurs à la clôture

Début 2023, VOGO a été choisi pour déployer ses solutions VOGOSCOPE dans toutes les zones du futur Centre Aquatique de Saint-Denis en région parisienne. L'objectif est de fournir un système de vidéo Live & Replay dans le but d'améliorer la performance des nageurs grâce à un retour vidéo live accessible via tablettes, écrans tactiles et Cloud dédié. Le contrat porte sur l'installation des équipements et les prestations de maintenance associées.,

En cours de construction face au Stade de France à Saint-Denis, le Centre Aquatique sera livré à Paris 2024 au mois d'avril 2024. Il accueillera les épreuves de plongeon, de water-polo et de natation artistique pendant l'évènement. Il constitue le seul ouvrage construit de manière pérenne spécifiquement pour 2024.

Le 8 mars 2023, ABEO et VOGO ont annoncé leur volonté de renforcer leur partenariat commercial et technologique en vue de développer des offres commerciales communes à destination de plusieurs marchés du sport. C'est dans ce cadre que s'est déroulée une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée intégralement à ABEO.

La réalisation de cette opération d'un montant brut de 5 M€ a été soumise à l'approbation des actionnaires de VOGO lors d'une Assemblée Générale Mixte qui a été convoquée le 19 avril 2023.

Le produit de la levée de fonds viendra renforcer les moyens de VOGO alloués au développement international, notamment sur le territoire nord-américain et contribuera à la poursuite de la stratégie d'innovation de VOGO, notamment dans le domaine de la détection des commotions cérébrales dans le sport.

Ce projet d'opération matérialise la volonté partagée des deux entreprises de renforcer leur partenariat technologique et commercial. Cette alliance avait été initiée dès 2019 et avait donné lieu en 2020 à la création d'une joint-venture, VOGOSCOPE, pour déployer à l'échelle mondiale une solution clé-en-main de captation multi-caméras et de diffusion vidéo Live & Replay à destination de certaines disciplines sportives, des centres d'entraînement et des collectivités.

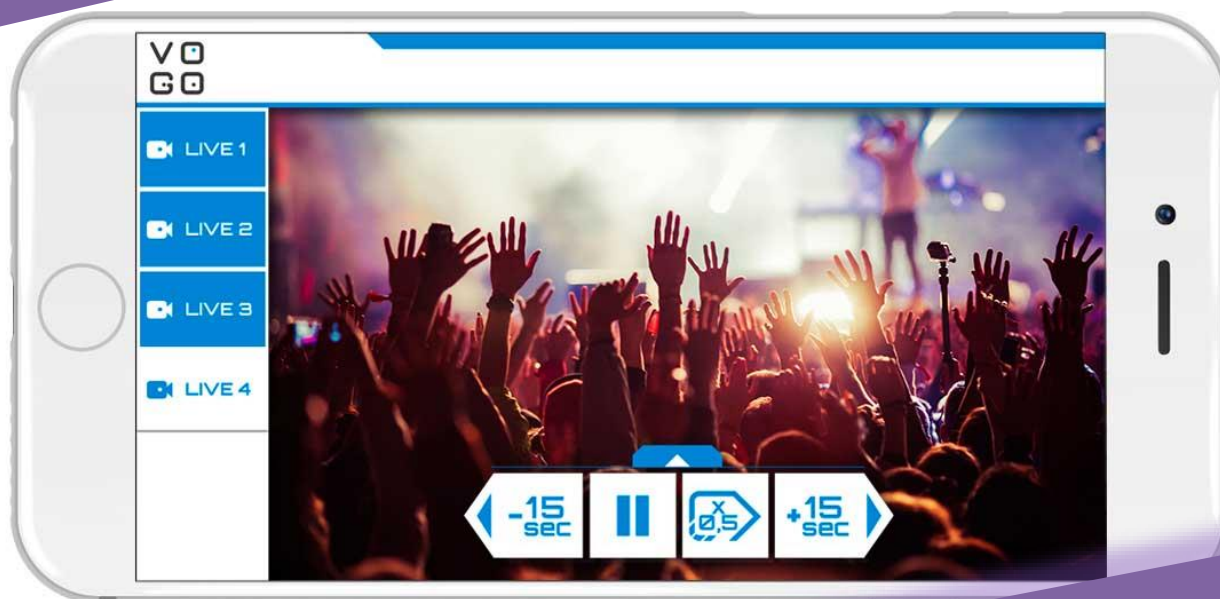
Cette opération s'inscrit dans l'ambition partagée des deux partenaires d'identifier et d'adresser ensemble de nouveaux marchés. Dans un contexte de forte digitalisation du sport, les expertises communes, alliant technologie et équipements sportifs, devraient permettre de développer de nouvelles parts de marché et d'accroître le rayonnement international des deux groupes.

En date du 10 décembre 2022, la période d'acquisition applicable au plan d'attribution gratuite d'actions 2021-4 mis en place par le Conseil d'administration le 10 décembre 2021, sur délégation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2021, aux termes de sa 21^{ème} Résolution, est arrivé à échéance et 2.800 actions attribuées gratuitement dans le cadre de ce plan ont été acquises définitivement par les bénéficiaires remplissant la condition de présence.

Ces 2.800 actions ont été livrées sur décision du Conseil d'administration du 6 février 2023, par émission d'autant d'actions nouvelles de 0,125 euro chacune au travers d'une augmentation de capital d'un montant de 350 euros.

Enfin, en date du 31 décembre 2022, la période d'acquisition applicable au plan d'attribution gratuite d'actions 2021-3 mis en place par le Conseil d'administration le 27 septembre 2021, sur délégation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2021, aux termes de sa 21^{ème} Résolution, est arrivé à échéance et 6.000 actions attribuées gratuitement dans le cadre de ce plan ont été acquises définitivement par les bénéficiaires remplissant la condition de présence.

Ces 6.000 actions ont été livrées sur décision du Conseil d'administration du 6 février 2023, par émission d'autant d'actions nouvelles de 0,125 euro chacune au travers d'une augmentation de capital d'un montant de 750 euros.



COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE VOGO POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

6.1. Bilan

6.2. Compte de résultat

6.3. Tableau de variation des capitaux propres

6.4. Notes annexes aux états financiers sociaux

6 | 1 Bilan

		31/12/2022			31/12/2021	Variations 31/12/22- 31/12/21	
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net		%
		<i>Etat exprimé en euros</i>					
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Fonds commercial	3 642 705		3 642 705	3 642 705	0	0%
	Frais de R&D	3 069 272	2 216 833	852 438	903 034	-50 596	-6%
	Concessions brevets droits similaires	53 096	49 369	3 727	8 366	-4 639	-55%
	Autres immobilisations incorporelles						
	Immobilisations en cours incorporelles	1 697 028		1 697 028	836 629	860 399	103%
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, mat. et outillage ind.	718 162	235 676	482 486	297 018	185 468	62%
	Autres immobilisations corporelles	685 205	320 387	364 817	305 524	59 293	19%
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
	Participations évaluées selon mise en équ.						
	Autres participations	4 730 719	3 185 017	1 545 702	1 545 702	0	0%
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés		3 185	-3 185	-3 135	-50	2%	
Prêts							
Autres immobilisations financières	321 434		321 434	373 476	-52 042	-14%	
	TOTAL (II)	14 917 620	6 010 468	8 907 151	7 909 319	997 832	13%
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS						
	Matières premières, approvisionnements	2 140 079		2 140 079	1 943 199	196 880	10%
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	829 993		829 993	623 454	206 539	33%
	Marchandises						
	Avances et Acomptes versés sur com.	55 290		55 290	53 203	2 087	4%
	CREANCES						
	Créances clients et comptes rattachés	2 800 011	23 832	2 776 178	1 816 770	959 408	53%
	Autres créances	1 748 355		1 748 355	1 022 147	726 208	71%
Capital souscrit appelé, non versé							
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	333 000		333 000	3 237 785	-2 904 785	-90%	
DISPONIBILITES	1 874 569		1 874 569	2 131 150	-256 581	-12%	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	229 618		229 618	54 827	174 791	319%
	TOTAL (III)	10 010 914	23 832	9 987 082	10 882 535	-895 453	-8%
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)	29 163		29 163	2 014	27 149	1348%
	TOTAL ACTIF (I à VI)	24 957 698	6 034 300	18 923 398	18 793 869	129 528	1%

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2022

<i>Etat exprimé en euros</i>		31/12/2022	31/12/2021	Variations 31/12/22- 31/12/21	
				%	%
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	511 262	510 944	318	0%
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	17 374 419	17 374 737	-318	0%
	Ecarts de réévaluation				
	RESERVES				
	Réserve légale	624	624	0	0%
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	11 863	11 863	0	0%
	Report à nouveau	(10 667 754)	(6 477 639)	-4 190 115	65%
	Résultat de l'exercice	(645 505)	(4 190 115)	3 544 610	-85%
Subventions d'investissement	200 790	129 898	70 892	55%	
Provisions réglementées					
Total des capitaux propres		6 785 700	7 360 313	-574 613	-8%
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées	270 868	405 868	-135 000	-33%
Total des autres fonds propres		270 868	405 868	-135 000	-33%
Provisions	Provisions pour risques	126 348	72 792	53 556	74%
	Provisions pour charges				
Total des provisions		126 348	72 792	53 556	74%
Dettes	DETTES FINANCIERES				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	6 656 357	6 730 802	-74 445	-1%
	Emprunts et dettes financières divers	120 264	180 264	-60 000	-33%
	DETTES D'EXPLOITATION				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	231 671	342 708	-111 037	-32%
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 920 589	1 417 181	1 503 408	106%
	Dettes fiscales et sociales	1 457 819	1 777 377	-319 558	-18%
	DETTES DIVERSES				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	166 667	166 667	0	0%
	Autres dettes	15 964	191 046	-175 082	-92%
	Produits constatés d'avance	165 525	148 639	16 886	11%
Total des dettes		11 734 854	10 954 683	780 172	7%
Ecarts de conversion passif	5 628	215	5 413	2518%	
TOTAL PASSIF		18 923 398	18 793 869	129 528	1%

6 | 2 Compte de résultat

		31/12/2022	31/12/2021	Variations 31/12/2022 - 31/12/2021	
Etat exprimé en euros					%
RESULTAT COMPTABLE	Export	12 mois	12 mois		
Ventes de marchandises				0	0%
Production vendue (Biens)		8 884 259	6 297 884	2 586 375	41%
Production vendue (Services et Travaux)		1 620 564	1 663 345	-42 781	-3%
Montant net du Chiffres d'affaires		10 504 823	7 961 229	2 543 594	32%
Production stockée		206 539	71 176	135 363	190%
Production immobilisée		1 547 623	1 007 942	539 681	54%
Subventions d'exploitation reçues		125 532	2 000	123 532	6177%
Autres produits		89 872	48 548	41 324	85%
Total des produits d'exploitation		12 474 388	9 090 895	3 383 493	37%
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements		5 231 194	4 128 615	1 102 579	27%
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		(196 880)	(1 502 419)	1 305 539	-87%
Autres achats et charges externes		2 840 849	2 952 475	-111 626	-4%
Impôts, taxes et versements assimilés		110 424	103 448	6 976	7%
Rémunérations du personnel		2 943 554	2 695 012	248 542	9%
Charges sociales		1 157 571	1 206 182	-48 611	-4%
Dotations aux amortissements et dépréciations		790 718	631 189	159 529	25%
Dotations aux provisions		50 240	20 777	29 463	142%
Autres charges		175 717	91 872	83 845	91%
Total des charges d'exploitation		13 103 386	10 327 150	2 776 236	27%
RESULTAT D'EXPLOITATION		(628 998)	(1 236 255)	607 257	-49%
Produits financiers		8 735	199 149	-190 414	-96%
Charges financières		131 091	3 384 897	-3 253 806	-96%
Résultat financier		(122 355)	(3 185 748)	3 063 393	-96%
Produits exceptionnels		175 657	50 927	124 730	245%
Charges exceptionnelles		414 357	131 627	282 730	215%
Résultat exceptionnel		(238 700)	(80 700)	-158 000	196%
Impôts sur les bénéfices		(344 549)	(312 588)	-31 961	10%
BENEFICE ou PERTE		(645 504)	(4 190 115)	3 544 611	-85%
Résultat de base par action		(0,16)	(1,03)		

6 | 3 Tableau de variation des capitaux propres

<i>Etat exprimé en euros</i>	Capitaux propres clôture 01/01/2022	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/22
Capital social	510 944			318	511 262
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	17 374 737			-318	17 374 419
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	624				624
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	11 863				11 863
Report à nouveau	(6 477 639)	-4 190 115			-10 667 754
Résultat de l'exercice	(4 190 115)	4 190 115		(645 505)	-645 505
Subventions d'investissement	129 898			70 892	200 790
Provisions réglementées					
TOTAL	7 360 313	0	0	(574 613)	6 785 700
Date de l'assemblée générale					17/06/2022
Dividendes attribués					0
¹ dont dividendes provenant du résultat n-1					0
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1					7 360 313
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif					7 360 313
² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice					0
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure					(574 613)

Présentation de la Société

Dans l'univers du Sport, VOGO est un acteur international de premier plan pour ses solutions live & replay, audio et vidéo, à destination des spectateurs et des professionnels et ce, au travers de ses deux marques phares : VOGOSPORT et VOKKERO.

Pour les professionnels, VOGO offre des outils d'analyse et d'aide à la décision (assistance à l'arbitrage, diagnostic médical, coaching). Pour les spectateurs, VOGO a développé une solution de rupture, indépendante du nombre de personnes connectées, permettant de transformer l'expérience dans les stades au travers de contenus multi-caméras à la demande accessibles via tablettes ou smartphones.

La société est aujourd'hui présente dans les secteurs de l'Industrie et des services au travers de ses implantations en France (Montpellier, Paris et Grenoble), sur le continent nord-américain avec un bureau à New York et enfin au Royaume Uni au travers de sa filiale implantée à Bath. Le groupe dispose également d'une présence indirecte dans les autres pays par l'intermédiaire de son réseau composé de 35 distributeurs.

L'ensemble des technologies du Groupe est protégé par un portefeuille de brevets.

Le Groupe est coté depuis novembre 2018 sur le marché Euronext Growth (Code ISIN : FR0011532225 – ALVGO), le titre a été intégré à l'indice européen Tech40 en juillet 2020.

Commentaires sur l'activité de la période

Sur l'exercice 2022, le chiffre d'affaires atteint 10,5 M€, en hausse de 32% par rapport à l'exercice précédent. La part export s'élève en 2022 à 7,4 M€ (70% du chiffre d'affaires).

Sur l'année 2022, l'activité sport, qui concentre 77% de l'activité totale, affiche une hausse de 38% avec un chiffre d'affaires de 8,1M€. 2022 aura permis de confirmer l'accélération des prises de commandes tant sur les gammes professionnelles audio et vidéo (au travers des marques VOKKERO et VOGOSPORT), que sur les solutions dédiées aux « Fans ». Sur cette activité, l'année aura été marquée par la signature et la réalisation de plusieurs contrats significatifs tels que la Coupe de Monde FIFA 2022™ ou la Rugby League World Cup.

L'activité industrie a également progressé de 15% sur l'exercice pour s'établir à 2,4 M€.

Toutes les zones géographiques ont profité de la dynamique commerciale du Groupe. La zone EMEA (dont France), qui concentre 85% de l'activité totale de l'exercice, a progressé de 28% à 8,9 M€ de chiffre d'affaires. La percée aux Etats-Unis s'est confirmée avec un chiffre d'affaires de 1,2 M€ en croissance de 62%.

La forte progression du chiffre d'affaires associée à la bonne maîtrise de la structure de charges se traduit par des résultats en nette amélioration.

Pour la première fois conformément à l'objectif fixé, l'EBITDA² est positif à plus de 600 K€, à comparer à un EBITDA négatif de plus de 1,3M€ en 2021.

Les charges d'exploitation sont restées parfaitement maîtrisées avec des progressions nettement moins rapides que le chiffre d'affaires. Les charges externes ressortent ainsi à 27% du chiffre d'affaires contre 37% en 2021. Les charges de personnel représentent 39% du chiffre d'affaires contre 49% en 2021.

² EBITDA = Résultat d'exploitation + Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation + Crédit Impôt Recherche + Impôts et taxes – Reprise sur provision d'exploitation

Le résultat d'exploitation affiche également une nette amélioration avec une perte ramenée à 529K€ contre plus de 1,2 M€ au titre de l'exercice 2021. Une bonne performance intégrant des efforts R&D toujours importants pour renforcer l'avance technologique du Groupe. Le résultat net est également en amélioration avec une perte réduite de 85% par rapport à 2021 à -645K€.

A fin décembre 2022, les capitaux propres s'élevaient à près de 6,8 M€. VOGO a clôturé l'année avec une trésorerie disponible de 2,2 M€ contre 5,4 M€ en 2021. Cette évolution reflète en partie l'augmentation volontaire des stocks de composants opérée pour accompagner la croissance et sécuriser l'exécution des commandes dans un contexte qui reste inflationniste. Par ailleurs, il est à noter que la situation financière à fin décembre n'intègre pas le produit de l'augmentation de capital de 5 M€ réservée intégralement à ABEO annoncée en mars 2023. Pour rappel, la réalisation de cette opération a été approuvée lors de l'Assemblée Générale Mixte convoquée le 19 avril 2023.

Cette année encore, VOGO entend être au rendez-vous dans la dynamique internationale et l'amélioration de ses résultats.

Au regard de la qualité du carnet de commandes et des discussions en cours sur plusieurs projets en phase avancée, VOGO aborde déjà ce nouvel exercice avec une solide visibilité.

En 2023, l'extension du rayonnement international sera au cœur des priorités avec la volonté d'étendre la présence du Groupe sur de nouvelles zones géographiques. En Amérique, premier marché mondial du sport, la prise de parts de marché aujourd'hui pleinement engagée devrait se confirmer.

Après les réussites de 2022, VOGO entend également continuer à saisir les opportunités offertes par les grands événements sportifs à venir, notamment en France. Pour rappel, VOGO a annoncé en janvier la signature d'un contrat avec le Groupe Récréa portant sur la mise en place et l'exploitation des solutions VOGOSCOPE dans le Centre Aquatique (CAO) de Saint-Denis.

Cette année, l'alliance avec ABEO devrait également franchir une nouvelle étape avec l'ambition partagée des deux partenaires d'identifier et d'adresser ensemble de nouveaux marchés. Dans un contexte de forte digitalisation du sport, les expertises communes, alliant technologie et équipements sportifs ouvrent la voie à de nouvelles opportunités à l'échelle internationale.

Par ailleurs, VOGO poursuivra cette année ses efforts d'innovation afin de conserver son avance technologique. Ces efforts porteront notamment sur la poursuite des programmes de recherche du consortium pluridisciplinaire dédié à la commotion cérébrale dont VOGO est le chef de file.

Enfin, les thématiques environnementales, sociales et sociétales sont particulièrement importantes pour VOGO. En 2022, VOGO a établi un diagnostic RSE et est en train de finaliser sa feuille de route. VOGO communiquera dans les prochains mois sur sa stratégie RSE, persuadé également que la mise en place de pratiques responsables nous permettra de mieux anticiper les risques liés à nos activités.

Les faits marquants de la période

Opération sur le capital

Le 17 juin 2022, le Conseil d'administration a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal de 317,75 euros par émission de 2 542 actions nouvelles au profit de salariés de la Société.

Le capital social de la Société a ainsi été porté de 510.944,125 euros à 511.261,875 euros.

Avancements des projets de recherche

Le projet « Vok23 » :

Ce projet doit permettre à VOGO d'augmenter son avance technologique en développant des algorithmes d'intelligence artificielle pour le traitement de la parole et une nouvelle plateforme hardware (basée sur de la SDR – Software Defined Radio) offrant une meilleure résilience aux perturbations radiofréquences. Le programme est dimensionné à 1.3M€ sur 3 ans et fait l'objet d'une subvention et d'une avance remboursable sous forme d'un PIA3 régionalisé d'un montant total de 400K€ dont 200K€ reste à obtenir.

Les travaux effectués jusqu'à présent ont démontré des performances de transmission radio fortement améliorées : les débits sont doublés et la résistance aux perturbateurs co-canaux augmentée de 12dB. Les développements ont démarré concernant l'architecture du futur produit et ses composants logiciels. De plus, l'équipe a démarré l'intégration des technologies radio sur un processeur embarqué spécialisé de type FPGA (Field programmable gate arrays - réseaux logiques programmables), nouvelle activité R&D qui ouvrira de nombreuses évolutions possibles dans le futur.

Les travaux de compression de la parole ont quant à eux conduit à la conception d'algorithmes de deep learning qui permettent de diviser les débits utiles par 10 par rapport aux technologies traditionnelles. Ces algorithmes présentent des faiblesses, notamment face aux environnements bruyants rencontrés dans le sport et l'industrie. Pour poursuivre les travaux, un projet de thèse CIFRE en partenariat avec le CNRS GIPSA-lab a été construit et défendu. Il a démarré en Septembre 2022.

La connectivité est un enjeu essentiel pour la gamme de produits de télécommunication Vokkero, notamment avec l'avènement de la VAR (Video assistant referee) qui requiert une interaction live et dynamique entre les arbitres sur le terrain et les arbitres vidéo au replay center, parfois distants de plusieurs centaines de km. Depuis 2 ans, un nouveau produit est en développement : l'Elite Smart Gateway (ESG). Cette gateway permet d'interfacer les réseaux radio Vokkero à tout type de réseau classic : VOIP (Voice over IP) et Dante notamment. Par ailleurs, elle est accompagnée d'un service de monitoring de l'état de santé du réseau, permettant aux techniciens une activité de maintien en conditions opérationnelles optimisée et assistée. En 2022, le produit a atteint un niveau de maturité suffisant pour réaliser des essais terrains qui se sont avérés concluants. L'activité à mener à présent sur ce produit concerne sa stabilisation et sa mise en production.

Le projet « IA5 » :

En matière d'applications et de positionnement marché, et grâce à l'intégration de l'Intelligence Artificielle (IA), des fonctionnalités «pro» destinées à la santé des sportifs (commotions cérébrales, etc.) ou à l'arbitrage vidéo pourront ainsi être démocratisées dans des championnats non-élites et externalisées dans des sites spécialisés. Pour mettre en œuvre le projet « IA5 » sur 2020, un contrat de collaboration a été signé avec le centre de recherche et d'innovation CEA Tech, impliquant les équipes du CEA-LIST à Saclay et celles de CEA Tech en Occitanie. Le soutien de la Bpifrance assure le financement de près de la moitié de ce plan R&D volontaire, dont le montant total approche les 4 M€.

Nous développons des algorithmes de deep learning permettant d'émuler des caméras de haute résolution et à haute fréquence d'acquisition des images, depuis des caméras TV standard. L'objectif, en plus de la qualité de la visualisation, est de mettre en exergue des informations sémantiques particulières : les numéros des joueurs, leur visage, positionnement dans l'espace, trajectoire de la balle... Ces informations seront utiles au développement d'applications qui sont en lien direct avec nos marchés : nous souhaitons en effet proposer une solution d'arbitrage audio et vidéo qui soit complète (communication audio, détection de hors-jeu, de but, auto-réalisation de replay...) mais légère à exploiter. La solution technologique choisie pour y parvenir est d'automatiser un maximum des fonctionnalités et notamment via les techniques de mathématiques appliquées et de deep learning. Les travaux menés jusqu'à présent démontrent les fonctionnalités de Zoom (x2, x4, x8, x16) et de Slowmotion (x2, x4, x8) dans une certaine mesure. La robustesse des algorithmes sera améliorée en contexte sportif sur l'année 2022 et 2023 à travers notamment de nouvelles campagnes de mesure spécifiques. Un outil d'évaluation systématique de la

qualité des images générées a par ailleurs été prototypé et son développement se poursuit. Il permet de contrôler l'universalité des performances des algorithmes conçus.

Par ailleurs, trois postes ont été ouverts, sur des profils de type ingénieurs de recherche en mathématiques appliquées. Un de ces postes a été pourvu en 2022 et les 2 autres sont pourvus avec un démarrage en 2023.

En 2022 démarre également une nouvelle activité : La conception d'un système d'acquisition vidéo permettant la visualisation panoramique d'un terrain de sport, associé à un algorithme qui officie en tant que « réalisateur automatique ». Ce produit permettra aux événements de ligues secondaires d'être filmés de manière autonome. Fin 2022, la phase de conception pour constituer une vue panoramique à partir de plusieurs objectifs a été démontrée. Les travaux 2023 consisteront en l'intégration logicielle et l'assemblage mécanique de prototypes. Ce produit sera alors éprouvé dans des cadres applicatifs porteurs pour notre activité : l'arbitrage vidéo ainsi que le coaching. Ces travaux sont les prémices du projet METASPORT.

Enfin, des travaux se poursuivent autour du protocole HIA (Head Injury Assessment) dans le Rugby : l'objectif est de proposer aux médecins en bord de terrain des séquences vidéos analysées en live, dans lequel des collisions où des postures de joueurs sont potentiellement révélatrices d'une commotion. Les briques technologiques au cœur de ces travaux sont en cours de développement (détection et suivi de joueurs, détection de plaquage...). Ces travaux sont les prémices du programme Diag'in'sport.

Le projet Diagnosticsport :

Dès sa création, VOGO a placé la santé et la protection des athlètes au cœur de ses solutions en développant des technologies vidéo à destination des professionnels permettant d'optimiser l'efficacité des protocoles existants en matière de détection des commotions cérébrales survenant lors de la pratique sportive. Cette expertise s'illustre en particulier dans les partenariats déployés depuis plus de 5 ans avec la Ligue Nationale de Rugby pour les rencontres du Top 14 et de Pro D2. Fort de cette légitimité acquise sur les terrains, une nouvelle ambition s'est rapidement imposée : réfléchir à une solution intégrée et clefs en main de détection et d'accompagnement des commotions cérébrales pour tous les sportifs professionnels ou amateurs, toutes disciplines confondues en pratique collective (Football, Rugby, ...) et individuelle (Equitation, Cyclisme, Sports de glisse, Judo et autres sports de combat ...). La mobilisation des clubs et des fédérations a été immédiate avec l'adhésion du club de rugby à XIII des Dragons Catalans, de la Fédération Française de Football, de la Fédération Française de Judo, de la Ligue Régionale d'Ile de France de Rugby ainsi que de la Fédération Française de Rugby.

5 millions de sportifs font face au risque d'une commotion cérébrale en France et 100 millions en Europe et aux Etats-Unis où elle est considérée comme un « fléau national » par les instances médicales. Contrairement aux idées reçues, elle concerne la plupart des sports collectifs avec une prévalence accrue pour les femmes et les jeunes de moins de 20 ans. Et trop souvent, les conséquences médicales et économiques peuvent être lourdes pour les personnes et la collectivité.

Face à cette situation, il devient prioritaire d'apporter des solutions permettant d'augmenter la détection des lésions en complément des protocoles existants, tout en développant la recherche de bonnes pratiques pour minimiser les accidents. Cette urgence est aujourd'hui largement partagée par les responsables médicaux, les organisations fédérales et les athlètes dans un contexte de médiatisation croissante du sujet et d'augmentation des données scientifiques disponibles sur le sujet.

L'ambition du Groupe est l'élaboration d'une solution innovante permettant de faciliter les prises de décision des personnels médicaux et des acteurs de terrain. Cette solution doit répondre à des impératifs de simplicité d'utilisation et de facilité de déploiement avec un objectif simple : améliorer les taux de détection des commotions et leur prise en charge en complément des protocoles existants, tout en permettant un suivi de tous les pratiquants commotionnés dans la durée, avec l'objectif d'une reprise de l'activité sportive dans les meilleures conditions de sécurité.

Au sein du monde académique et de la recherche, le groupe pourra s'appuyer sur les recherches de pointe et l'innovation du CNRS à travers le laboratoire Sys2Diag 1 (CNRS / ALCEN) dans le domaine du diagnostic médical ; sur l'expertise en modélisation biomécanique des impacts et de leurs conséquences de l'Institut de Biomécanique Humaine Georges Charpak d'Arts et Métiers Sciences et Technologies ; sur l'expertise des équipes de l'Assistance

Publique Hôpitaux de Paris du Professeur Decq de l'hôpital Beaujon en neurochirurgie et commotions cérébrales associées avec le service d'Epidémiologie et de biostatistiques de l'hôpital Bichat ; et sur les compétences en neuropsychologie et neurosciences cognitives des laboratoires PSITEC de l'Université de Lille et VAC de l'université de Paris.

Ces travaux de recherche seront valorisés par les différents partenaires industriels et technologiques. Chef de file du consortium, Vogo apportera son savoir-faire dans le traitement du signal vidéo et audio pour l'étude des impacts, Move in Med sa capacité d'agrégation de l'ensembles des résultats et diagnostics, et SkillCell son expérience déjà validée avec le projet EasyCov en développement de tests portables et rapides.

En 2022, une étude de faisabilité technique a été réalisée conjointement avec le Pr. Decq dans un cas d'ataxie au Judo, conduisant à l'élaboration d'un programme technique qui démarrera en 2023. Ce travail s'inscrit dans le sous-projet DISNum (Diag-in-sport numérique), mené avec Move in Med ainsi que l'IBHGC (Institut de Biomécanique humaine Georges Charpak) et focalisé sur la modalité vidéo et la numérisation du profil santé des athlètes.

Le projet METASPORT :

VOGO a rejoint en 2022 le projet porté par le FCG (Football club de Grenoble rugby), destiné à optimiser les entraînements de ses athlètes.

Une première ambition du projet est de développer une solution numérique non intrusive, permettant de quantifier la performance des athlètes et d'interagir de manière optimisée pour l'améliorer (progrès techniques sur les gestes et sur l'efficacité au poste, stratégies de récupération physique). VOGO a pour objectif de quantifier la performance des athlètes à partir de flux vidéo uniquement, éliminant tout appareil porté par les athlètes. Ce projet inclut l'IBHGC (Institut de Biomécanique humaine Georges Charpak) qui aura pour mission de caractériser la cinématique articulaire propre à chaque athlète, proposant ainsi un profil unique. La société Drillight propose quant à elle un cône connecté et possédant des actuateurs lumineux et sonores, permettant de créer des parcours adaptatifs et conçus spécifiquement pour chaque athlète.

De plus, la seconde ambition de ce projet est d'améliorer l'expérience du fan, en l'impliquant davantage dans la réussite de ses athlètes préférés. Pour cela, la numérisation des données de performances a pour vocation, via une solution NFT (Non fungible token) développée par la société Genezys, de permettre au sportif de communiquer sur son image, au club de communiquer sur ses sportifs, et au fan de sponsoriser ses athlètes préférés en achetant des goodies numériques (tels que des cartes Panini) qui lui donneront accès à des avantages physiques (places gratuites, consommations...).

Les travaux doivent démarrer en 2023. VOGO, déjà présent sur le « living lab » que représente le site d'entraînement du FCG (Football club de Grenoble rugby), a équipé les lieux de caméras et procède à des phases de qualification.

Développement commercial

Sur l'exercice 2022, VOGO affiche un chiffre d'affaires de 10,5 M€ en hausse de 32% par rapport à l'exercice 2021.

Le chiffre d'affaires à l'export représente 70% de l'activité totale.

Après un premier semestre déjà en hausse, la trajectoire de croissance s'est confirmée au second semestre avec un chiffre d'affaires en progression. Toutes les activités et toutes les zones géographiques ont contribué à ces excellentes performances.

Sur le marché du sport, l'activité est en hausse de 38% avec un chiffre d'affaires de 8,1 M€ contre 5,9 M€ en 2021. Ce marché concentre 77% de l'activité totale de l'exercice.

Comme attendu, 2022 aura permis de confirmer l'accélération des prises de commandes tant sur les gammes professionnelles audio et vidéo (au travers des marques VOKKERO et VOGOSPORT), que sur les solutions dédiées aux « Fans ».

L'année 2022 aura également été décisive avec l'entrée des solutions du Groupe sur plusieurs grands événements sportifs mondiaux :

- Rugby League World Cup: VOGO a été choisi pour le déploiement sur toutes les rencontres de son système professionnel de replay vidéo VOGOSPORT ainsi que ses équipements de communication audio VOKKERO .
- Coupe du Monde de la FIFA : VOGO a été sélectionné pour sa solution VOGOSPORT (solution in-stadia Video Live & Replay) afin de transformer l'expérience des « Fans » à l'intérieur des stades.

Toujours côté solutions professionnelles, VOGO est devenu le fournisseur officiel de l'arbitrage vidéo (VAR Light) pour le championnat de Football en Estonie. Avec ce succès, VOGO est aujourd'hui en position forte pour imposer ses solutions vidéo et audio d'arbitrage sur de nouveaux championnats de football nationaux.

Enfin, en 2022, VOGO a signé avec Myrtha Pools (leader mondial de la construction de bassins de natation) un partenariat pour le déploiement de bassins connectés. Cette collaboration a été confortée en ce début d'année 2023 aux côtés de cinq autres acteurs (dont Récréa et Bouygues) pour le déploiement et l'exploitation des solutions VOGOSCOPE dans le futur Centre Aquatique de Saint-Denis en région parisienne.

Dans l'industrie, VOGO a réalisé un chiffre d'affaires de 2,4 M€ en hausse de 15% par rapport à l'exercice précédent. Après un premier semestre stable, le Groupe renoue avec une croissance soutenue portée par un chiffre d'affaires en progression au second semestre. Au cours de l'exercice 2022, VOGO a profité pleinement de la force de son réseau de distribution.

Parmi les succès significatifs de l'exercice, on peut citer la commande de 250 kits main libre VOKKERO par Franki Fondation (filiale du Groupe Fayat et 1er indépendant français de la construction).

Un premier succès qui ouvre la voie à de nouvelles commandes avec ce partenaire intervenant sur d'importants chantiers comme le Grand Paris Express ou le Datacentre de la Courneuve.

Dans le prolongement du premier semestre, toutes les zones géographiques ont profité de la dynamique commerciale du Groupe. Sur la zone EMEA (dont France) le chiffre d'affaires a atteint 8,9 M€, en hausse de 28% par rapport à 2021. Cette zone représente 85% de l'activité totale de l'exercice.

Aux Etats-Unis, l'accélération se confirme avec un chiffre d'affaires de 1,2 M€ en progression de 62% par rapport à 2021.

Cette montée en puissance, conforme aux attentes, a été portée par de nombreux nouveaux contrats : Activision-Blizzard (éditeur mondial de jeux vidéo) dans le e-sport pour la Call Of Duty League, Major League Soccer (MLS), CONCACAF, Atlantic Coast Conference (ACC), MidAmerican Conference (MAC)...

Enfin, sur la zone Asie et Amérique du Sud, la croissance a également été au rendez-vous avec un chiffre d'affaires cumulé sur ces deux zones de 457,4 K€, en hausse de 55%.

Impact de la crise des semi-conducteurs et du conflit en Ukraine au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

La crise des semi-conducteurs a généré des tensions sur les approvisionnements en composants au cours de l'exercice. Afin d'assurer la livraison des commandes clients, le groupe a complété son stock stratégique de composants sur l'exercice.

Concernant la guerre en Ukraine, l'impact de conflit est limité pour VOGO, néanmoins des conséquences possibles sur la demande mondiale constituent un point de vigilance.

Evénements postérieurs à la clôture

Début 2023, VOGO a été choisi pour déployer ses solutions VOGOSCOPE dans toutes les zones du futur Centre Aquatique de Saint-Denis en région parisienne. L'objectif est de fournir un système de vidéo Live & Replay dans le but d'améliorer la performance des nageurs grâce à un retour vidéo live accessible via tablettes, écrans tactiles et Cloud dédié. Le contrat porte sur l'installation des équipements et les prestations de maintenance associées.

En cours de construction face au Stade de France à Saint-Denis, le Centre Aquatique sera livré à Paris 2024 au mois d'avril 2024. Il accueillera les épreuves de plongeon, de water-polo et de natation artistique pendant l'évènement. Il constitue le seul ouvrage construit de manière pérenne spécifiquement pour 2024.

Le 8 mars 2023, ABEO et VOGO ont annoncé leur volonté de renforcer leur partenariat commercial et technologique en vue de développer des offres commerciales communes à destination de plusieurs marchés du sport. C'est dans ce cadre que s'est déroulée une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée intégralement à ABEO.

La réalisation de cette opération d'un montant brut de 5 M€ a été soumise à l'approbation des actionnaires de VOGO lors d'une Assemblée Générale Mixte qui a été convoquée le 19 avril 2023.

Le produit de la levée de fonds viendra renforcer les moyens de VOGO alloués au développement international, notamment sur le territoire nord-américain et contribuera à la poursuite de la stratégie d'innovation de VOGO, notamment dans le domaine de la détection des commotions cérébrales dans le sport.

Ce projet d'opération matérialise la volonté partagée des deux entreprises de renforcer leur partenariat technologique et commercial. Cette alliance avait été initiée dès 2019 et avait donné lieu en 2020 à la création d'une joint-venture, VOGOSCOPE, pour déployer à l'échelle mondiale une solution clé-en-main de captation multi-caméras et de diffusion vidéo Live & Replay à destination de certaines disciplines sportives, des centres d'entraînement et des collectivités.

Cette opération s'inscrit dans l'ambition partagée des deux partenaires d'identifier et d'adresser ensemble de nouveaux marchés. Dans un contexte de forte digitalisation du sport, les expertises communes, alliant technologie et équipements sportifs, devraient permettre de développer de nouvelles parts de marché et d'accroître le rayonnement international des deux groupes.

En date du 10 décembre 2022, la période d'acquisition applicable au plan d'attribution gratuite d'actions 2021-4 mis en place par le Conseil d'administration le 10 décembre 2021, sur délégation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2021, aux termes de sa 21^{ème} Résolution, est arrivé à échéance et 2.800 actions attribuées gratuitement dans le cadre de ce plan ont été acquises définitivement par les bénéficiaires remplissant la condition de présence.

Ces 2.800 actions ont été livrées sur décision du Conseil d'administration du 6 février 2023, par émission d'autant d'actions nouvelles de 0,125 euro chacune au travers d'une augmentation de capital d'un montant de 350 euros.

Enfin, en date du 31 décembre 2022, la période d'acquisition applicable au plan d'attribution gratuite d'actions 2021-3 mis en place par le Conseil d'administration le 27 septembre 2021, sur délégation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2021, aux termes de sa 21^{ème} Résolution, est arrivé à échéance et 6.000

actions attribuées gratuitement dans le cadre de ce plan ont été acquises définitivement par les bénéficiaires remplissant la condition de présence.

Ces 6.000 actions ont été livrées sur décision du Conseil d'administration du 6 février 2023, par émission d'autant d'actions nouvelles de 0,125 euro chacune au travers d'une augmentation de capital d'un montant de 750 euros.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 de l'Autorité des Normes Comptables (modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014) relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les données chiffrées présentes dans les notes annexes sont établies en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes.

Immobilisations incorporelles

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les coûts correspondants aux développements de projets sont reconnus en actif incorporel lorsque les critères suivants sont remplis :

- La société a la capacité technique de conduire le projet de développement à son terme.
- La société a l'intention de conduire le projet de développement à son terme et de l'utiliser ou de le vendre.
- La société a la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle.
 - La société dispose des ressources nécessaires (techniques, financières et autres) afin de terminer la mise au point du développement et d'utiliser ou de commercialiser le produit développé.
 - Il existe une probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux produits développés aillent à la société.
 - Les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle pendant son développement peuvent être mesurées de façon fiable.

Les dépenses de développement qui ne respectent pas ces critères sont reconnues en charges de l'exercice.

Les coûts de développement activés sont liés aux applications VOGOSPORT, VOGOSCOPE et aux solutions VOKKERO et concernent essentiellement des dépenses de personnel, des frais liés à l'audit de la sécurité du développement et des coûts relatifs aux dépôts de brevets, et sont amortis sur 3 ans.

Les autres immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Brevets 3 à 5 ans

- Logiciels 1 an

Les coûts de développement activés et les autres immobilisations incorporelles sont testés s'il existe un indice de perte de valeur à la clôture, et peuvent faire l'objet d'une dépréciation au cas par cas, lorsque leur valeur actuelle devient inférieure à leur valeur comptable. Les dépréciations sont directement inscrites à l'actif en diminution de la valeur des éléments correspondants.

Les frais de R&D capitalisés ont été comptabilisés dans le poste « Immobilisations incorporelles ». Ils font l'objet d'un suivi et sont évalués selon l'avis n°2004-15 du CNC. Ils sont activés dès lors que les nouvelles fonctionnalités apportées ou qu'une nouvelle version de l'application sont opérationnelles.

Ainsi les montants bruts totaux des immobilisations se ventilent de la manière suivante au 31/12/2022 :

Fond commercial :	3 643K€
R&D capitalisée :	3 069K€
Brevets :	53K€
Immo.incorporelles en cours :	1 697 K€

(Cf. § Immobilisations-Amortissements)

Le fonds de commerce n'est pas amorti. Il fait l'objet d'une dépréciation si la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable nette. Au 31 décembre 2022, le fonds de commerce Vokkero a fait l'objet d'un test de dépréciation. A ce titre, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2022. Des tests de sensibilité ont également été réalisés, ils n'ont pas donné lieu à dépréciation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire, la méthode des composants est utilisée en fonction de la durée de vie restante de chaque composant distinct dès lors qu'elle est applicable. Les périodes d'amortissements pratiquées sont les suivantes :

- Installations et agencements divers de 7 ans à 10 ans
- Matériel informatique 3 ans
- Mobilier de bureau de 4 ans à 7 ans

Ainsi les montants bruts totaux des immobilisations se ventilent de la manière suivante au 31/12/2022 :

Installations techniques :	718 K€
Installations et agencements	249 K€
Matériel de transport :	0K€
Matériel informatique :	342 K€
Mobilier :	92 K€
Immo. Corporelles en cours :	0 K€

(Cf. § Immobilisations-Amortissements)

De même que les immobilisations incorporelles, ces actifs sont testés s'il existe un indice de perte de valeur à la clôture.

Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participations est constituée du coût d'achat de ces titres. Les frais d'acquisition sont pris en charge l'année où ils interviennent. A chaque clôture, une dépréciation est constituée lorsque la valeur brute des titres est supérieure à l'estimation de la valeur d'utilité des titres concernés.

Les provisions sur titres et créances rattachées sont constituées dès que la valeur brute comptable de la participation est supérieure à la quote-part détenue dans les capitaux propres ajustés, afin de tenir compte de certains engagements souscrits par la société mère et des perspectives d'évolution de la filiale.

Ces perspectives sont appréciées sur la base de projections de flux financiers futurs, à partir des hypothèses les plus probables retenues par la direction. Au 31 décembre des tests de sensibilité ont également été réalisés, ils n'ont pas donné lieu à dépréciation.

Le cas échéant, les provisions constituées en vue de couvrir le risque filiale est intégralement comptabilisé en charges financières, qu'il s'agisse de la dépréciation des participations, des créances financières rattachées, ou du complément de provision constitué en provision pour risques, le cas échéant.

Les abandons de créances et subventions consentis aux filiales sont également comptabilisés dans le résultat financier.

Les opérations liées au contrat de liquidité que la société a passé avec un intermédiaire financier sont comptabilisées en conformité avec l'avis CU CNC n°98-D et avec le bulletin CNCC n°137 – mars 2005 :

Les actions propres détenues sont comptabilisées en Autres immobilisations financières - Actions propres. Une dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice si celui-ci est inférieur au cours d'achat. Pour la détermination du résultat de cession, la méthode Premier entré – Premier sorti est appliquée

Les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont comptabilisées au compte autres immobilisations Financières – Autres créances immobilisées.

Immobilisations financières :	5 052 K€
- Titres de participations :	4 731 K€
- Dépôts versés :	119 K€
- Contrat de liquidité :	199 K€
- Rachats actions	4 K€

Les sommes mises à disposition de la société CM-CIC, dans le cadre du contrat de liquidité mis en place lors de l'introduction en bourse sont comptabilisées en autres immobilisations financières.

Au 31 décembre 2022 ces sommes s'élevaient à 199 k€ et étaient constitués de 38 035 titres et de 36 K€ en cash.

(Cf. § Filiales et participations pour la filiale VOGO Canada, la filiale VOGO NA et la filiale VOGO UK)

Stocks

Les stocks sont évalués au prix unitaire moyen pondéré. La valeur brute des matières, marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et exclu les frais accessoires.

Les éventuels produits fabriqués ou en cours de fabrication ou de travaux sont valorisés au coût de revient.

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date d'arrêté des comptes. La valeur actuelle, correspondant à la valeur probable de cession, est déterminée par application à la valeur brute des stocks d'un taux de dépréciation, variable selon la nature et l'ancienneté des produits.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les disponibilités sont composées principalement de dépôts à terme rémunérés et de liquidités sur des comptes courants bancaires. Les VMP sont évaluées selon la méthode dite FIFO.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, les moins-values latentes font l'objet de provision le cas échéant.

Subventions et avances conditionnées

La société bénéficie d'aides publiques sous forme de subventions d'exploitations ou d'avances conditionnées.

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Avances conditionnées ».

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation contractuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée. Cette approche est conforme à la règle comptable 2000-06 du CRC.

Provisions pour engagement de départ à la retraite

Les salariés français du Groupe perçoivent, en application de la convention collective applicable, des indemnités de départ en retraite.

Sur la base d'une évaluation actuarielle, le montant de l'engagement s'élève à 261 K€ au 31 décembre 2022.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la « méthode des Unités de Crédit Projetées – Projected Unit Credit method ».

Afin de prendre en compte les effets de seuil liés à l'augmentation des droits par palier en fonction de l'ancienneté, il a été procédé à une affectation linéaire des droits sur la durée de vie active du salarié.

Hypothèses économiques

- Taux d'actualisation (3.75%)
- Taux de progression des salaires (2%)
- Taux de charges sociales patronales (30% à 44%)

Hypothèses démographiques

- Tables de mortalité (INSEE 2022)
- Type de départ à la retraite (à l'initiative du salarié)
- Age de départ en retraite (60 à 67 ans)

Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « Ecart de conversion ». Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque, pour leur totalité.

Dettes

Les dettes sont évaluées à leur montant nominal. Des intérêts courus sont comptabilisés le cas échéant.

Reconnaissance du chiffre d'affaires et des autres produits d'exploitation

Les revenus de la société résultent :

- a) - de prestations de services auprès de clients finaux (installation de la solution, support technique et maintenance, mise à disposition de l'application avec location de la Vogobox)
- b) - de la cession de licence de la solution VOGO SPORT auprès d'intégrateurs
- c) - de commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution
- d) - de vente de produits (tablettes, kits audio etc...)
- e) - de revenus connexes composés essentiellement de refacturations de matériel informatique (pièces détachées) nécessaires au déploiement des VOGOBOX dans le cadre de cession-bail comptabilisés en autres produits d'exploitation.

- 1) Les revenus des différentes prestations de service sont définis contractuellement ou déterminés en fonction des coûts de réalisation de chaque prestation lorsque le contrat ne définit qu'un prix global. Ainsi :

La part du revenu liée à l'installation de la solution VOGO SPORT est reconnue dès lors que l'application est opérationnelle chez le client.

La part du revenu liée au support technique et à la maintenance est reconnue en chiffre d'affaires en fonction des prestations assurées et dans le cas d'abonnements, les revenus sont étalés sur la durée du contrat.

La part du revenu liée à la mise à disposition de l'application VOGO SPORT avec location de la Vogobox est répartie sur la durée du contrat.

- 2) Les revenus provenant de la cession de droit d'utilisation de la solution Vogosport sont reconnus en chiffre d'affaires dès lors que la licence est cédée au client, ce qui est matérialisée par la remise au client de la clé d'activation de la solution Vogosport.
- 3) Les commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution sont reconnues en chiffre d'affaires à l'issue de la réalisation des prestations par le distributeur.
- 4) Les revenus provenant de la vente de produits sont enregistrés en chiffres d'affaires lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur.
- 5) Les revenus connexes provenant de cession-bail de matériel informatique sont enregistrés en autres produits d'exploitation, dès lors que le matériel est cédé à l'organisme financier.

Dans le cadre de son activité, la Société achète parfois directement le matériel nécessaire au déploiement de ses VOGOBOX et le refacture ensuite à des organismes financiers dans le cadre d'un financement par crédit-bail. Cette opération de cession-bail conduit :

- d'une part à constater l'acquisition de matériel informatique, cette acquisition étant comptabilisée dans les comptes de charges de gestion courante de la société,
- puis à céder sans marge ce matériel aux organismes financiers, la cession du matériel étant comptabilisée en autres produits de gestion courante
- enfin à constater les redevances de crédit-bail en charges d'exploitation sur la durée du contrat de crédit-bail.

Crédit d'impôt

La Société justifie de dépenses remplissant les critères requis pour bénéficier du crédit d'impôt recherche et du crédit impôt innovation. Ce crédit d'impôt est déterminé conformément à la réglementation en fonction des dépenses engagées sur les projets concernés.

Le produit d'impôt ainsi généré est comptabilisé sur l'exercice concerné dans le poste « Impôts sur les sociétés ».

Résultat par action

Le résultat par action est calculé à partir du résultat et du nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice.

Immobilisations – Amortissements

Etat exprimé en euros

	Valeur brute des immobilisations au 01/01/22	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations au 31/12/22
IMMOBILISATIONS				
Fonds commercial	3 642 705	-	-	3 642 705
Frais de R&D	2 574 937	494 335	-	3 069 272
Autres immobilisations incorporelles	53 095	-	-	53 095
Immobilisations en cours	836 629	1 547 623	687 224	1 697 028
Installations générales, agencements et divers	583 596	427 804	44 028	967 372
Matériel de transport	255	1 705	-	1 960
Matériel de bureau et informatique	275 032	47 876	33 435	289 473
Matériel informatique R&D	49 846	2 462	-	52 308
Mobilier	85 697	6 556	-	92 253
Immobilisations financières	5 104 195	1 156 008	1 208 050	5 052 154
TOTAL GENERAL	13 205 987	3 684 369	1 972 737	14 917 620

	Montant des amortissements au 01/01/22	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant des amortissements au 31/12/22
AMORTISSEMENTS				
Frais de R&D	1 671 902	499 271	-	2 171 173
Autres immobilisations incorporelles	44 731	50 298	-	95 029
Installations générales, agencements et divers	163 456	150 558	43 535	270 479
Matériel de transport	255	436	-	691
Matériel de bureau et informatique	149 083	69 654	33 435	185 301
Matériel informatique R&D	35 710	9 008	-	44 718
Mobilier	43 381	11 494	-	54 875
TOTAL GENERAL	2 108 518	790 718	76 970	2 822 266

Les frais de recherche représentent le montant de dépenses de personnel affectées au développement des solutions audio et vidéo et des brevets et les frais liés à l'audit de la sécurité du développement.

Les immobilisations en cours concernent des frais de R&D capitalisés (1 680K€) ainsi que de frais (17K€) liés à l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée intégralement à ABEO (cf. § événements postérieurs à la clôture).

Le Fonds de Commerce portant l'activité Vokkero comprend les principaux éléments suivants :

- o La clientèle et l'achalandage
- o Les éléments mobiliers attachés à l'Activité
- o Les immobilisations corporelles attachés à l'Activité (moules, bancs d'essais, etc.) ;
- o Le carnet clients et prospects attaché à l'Activité ;
- o L'ensemble des stocks dédiés à cette Activité ;
- o Le site internet dédié à cette Activité ;
- o Les marques, brevets (notamment les quatre brevets principaux et les éléments relatifs au futur brevet en cours de développement) et tous autres éléments de propriété intellectuelle afférents à cette Activité qui ont été préalablement déposés ;
- o Le personnel

Charges à payer (avec détail)

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%*
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	10 210	2 892	7 318	253%
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 920 589	412 270	2 508 319	608%
Dettes fiscales et sociales	1 457 819	680 895	776 924	114%
Dettes fournisseurs d'immobilisation	166 667		166 667	100%
Autres dettes	15 964	181 882	-	-91%
TOTAL	4 571 249	1 277 939	3 293 310	258%

Dettes fiscales et sociales :

- Rémunérations	45 K€
- Provision CP (ch. sociales inc.) :	289 K€
- Provision Primes & AGA (ch. sociales inc.) :	150 K€
- Cotisation sociales	756K€
- CVAE/TVTS :	52K€
- TVA :	157 K€
- TA/FPC	8 k€

Total : 1 458 K€

Créances et Dettes

<i>Etat exprimé en euros</i>		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	321 434	321 434	
	Clients douteux ou litigieux	23 832	23 832	
	Autres créances clients	2 776 178	2 776 178	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	948	948	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	26 527	26 527	
	Impôts sur les bénéfices	242 584	242 584	
	Taxes sur la valeur ajoutée	263 015	263 015	
	Autres impôts, taxes versements assimilés	2 290	2 290	
	Divers	137 840	137 840	
	Groupes et associés (2)	777 186	777 186	
	Débiteurs divers	297 965	297 965	
	Charges constatées d'avance	229 618	229 618	
		TOTAL DES CREANCES	5 099 417	5 099 417
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. Dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine (1)	967 291	967 291		
	Emp. Dettes ets de crédit à plus d'1 an à l'origine (1)	5 689 065	1 618 672	4 065 534	4 859
	Emprunts et dettes financières divers	120 000	100 000	20 000	
	Avances conditionnées	231 671	231 671		
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 920 589	2 920 589		
	Personnel et comptes rattachés	312 630	312 630		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	908 067	897 377	10 690	
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	157 184	157 184		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	79 938	79 938		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	166 667	166 667		
	Groupes et associés (2)	264	264		
	Autres dettes	15 963	15 963		
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	165 525	165 525			
	TOTAL DES DETTES	11 734 854	7 633 771	4 096 224	4 859
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		960 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		1 049 054			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Un nouvel emprunt d'un montant de 960K€ a été contracté durant l'exercice auprès de nos partenaires bancaires.

Cet emprunt vient financer une partie de la subvention à percevoir au titre du programme de R&D IA5.

Les emprunts et dettes financières divers sont relatif à un prêt innovation attribuée par la BPI d'un montant initial de 400K€ et dont le solde au 31/12/2022 est de 120K€.

Les produits constatés d'avance sont consécutifs à du chiffre d'affaires généré par des mises à disposition de solution dont la prestation interviendra postérieurement à l'exercice fiscal.

Engagements financiers

<i>Etat exprimé en euros</i>	31/12/2022	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Nantissement FDC CIC		1 000 000	
Nantissement FDC CIC		330 000	
		1 330 000	0
Engagements de crédit-bail			
		0	
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
		260 594	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		1 590 594	0
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

La société a octroyé un nantissement sur son FDC pour un montant total de 1 330 000 euros pour des emprunts souscrits.

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTION	Du capital social début exercice		4 087 552,96	0,1250	510 944,12
	Augmentation de capital (Plan AGA)		2 542,00	0,1250	317,75
	Du capital social fin d'exercice		4 090 094,96	0,1250	511 261,87

L'augmentation du capital social est consécutive à l'acquisition définitive de 2.542 actions attribuées gratuitement dans le cadre du Plan 2021-2, représentant une augmentation de capital de 317,75 euros

Le tableau ci-après résume les bons de souscriptions acquis et non-levés au 31 décembre 2022 :

BSPCE	Emis	Bons Annulés le 3 avril 2023	Exercés	Solde de bons exerçables	Dont souscrits	Dont non attribués	Caducités
12/04/2021	14 800	2 400	-	12 400	-	-	-

L'annulation de 2.400 BCE-2021-1 a été constatée par le Conseil d'administration le 3 avril 2023 ainsi à la clôture de l'exercice le solde des bons exerçables étaient de 14 800.

Variation des Capitaux propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 01/01/2022	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/22
Capital social	510 944			318	511 262
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	17 374 737			-318	17 374 419
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	624				624
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	11 863				11 863
Report à nouveau	(6 477 639)	-4 190 115			-10 667 754
Résultat de l'exercice	(4 190 115)	4 190 115		(645 505)	-645 505
Subventions d'investissement	129 898			70 892	200 790
Provisions réglementées					
TOTAL	7 360 313	0	0	(574 613)	6 785 700
Date de l'assemblée générale					17/06/2022
Dividendes attribués					0
¹ dont dividendes provenant du résultat n-1					0
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1					7 360 313
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif					7 360 313
² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice					0
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure					(574 613)

Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale du 17 juin 2022, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (4.190.115€) a été affectés en report à nouveau.

L'augmentation du capital social est consécutive à l'acquisition définitive de 2.542 actions attribuées gratuitement dans le cadre du Plan 2021-2, représentant une augmentation de capital de 317,75 euros

Actions Propres

La Société a conclu, le 24 décembre 2018, avec CM-CIC, un contrat de liquidité et y a affecté la somme de 100 k€.

Deux versements complémentaires ont été effectués durant l'exercice 2019 pour un montant de total de 150K€ ce qui portait le montant de trésorerie affecté au contrat au 31/12/19 à 250K€.

Opérations de l'exercice

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice 2022, le solde du contrat de liquidité était de 38 035 actions au 31 décembre 2022. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 159 747,00 euros, sur la base du cours de clôture au 31 décembre, soit 4.20 euros

Les actions détenues au travers de ces opérations sont présentées au bilan au débit des réserves consolidées ou en VMP pour la partie devant être utilisée pour des attributions d'actions gratuites aux salariés (0 K€ au 31/12/2022).

Plan d'actions gratuites

Lors de sa réunion en date du 30 novembre 2022, le Conseil d'administration de la Société, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée générale Mixte en date du 17 juin 2022 aux termes de sa 17^{ème} résolution, a décidé d'abonder les plans d'actions gratuites 2022-1 et 2022-2.

Le conseil d'administration a décidé d'abonder les plans d'actions gratuites de la manière suivante :

Informations sur les actions attribuées gratuitement

Date d'assemblée Générale	7 juin 2019 (Plans 2019-1 et 2019-2)	7 juin 2019 (Plan 2020-1)	5 juin 2020 (Plan 2020-2)	5 juin 2020 (Plan 2021-1)	5 juin 2020 (Plan 2021-2)	4 juin 2021 (Plan 2021-3)	4 juin 2021 (Plan 2021-4)	17 juin 2022 (Plan 2022-1)	17 juin 2022 (Plan 2022-2)
Date d'attribution des actions par le Conseil d'administration	16 novembre 2019	30 mars 2020	10 décembre 2020	12 avril 2021	12 avril 2021	27 septembre 2021	10 décembre 2021	30 novembre 2022	30 novembre 2022
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	37.700	25.988	3.800	40.000	5.000	6.000	3.800	4.200	32.000
Dont nombre total d'actions attribuées aux mandataires sociaux de la Société	0	0	0	0	0	0	0	0	15.000 ⁽¹⁾
Date d'acquisition définitive des actions (2)	16 novembre 2020	30 mars 2021	10 décembre 2021	12 avril 2022 12 avril 2023	12 avril 2022	31 décembre 2022	10 décembre 2022	1 ^{er} décembre 2023	1 ^{er} décembre 2023
Date de fin de période de conservation	16 novembre 2021	30 mars 2022	10 décembre 2022	12 avril 2023 12 avril 2024	12 avril 2023	31 décembre 2023	10 décembre 2023	1 ^{er} décembre 2024	1 ^{er} décembre 2024
Nombre d'actions définitivement attribuées à la date du présent rapport	37.500	0	3.000	20.000	5.000	6.000	2.800	0	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques à la date du présent rapport	200	25.988	800	0	0	0	1.000	0	0
Actions attribuées restantes à la date du présent rapport	0	0	0	20.000	0	0	0	4.200	32.000

(1) Attribution gratuite d'actions au profit de Monsieur Pascal SAGUIN, Directeur Général Délégué, lequel est tenu, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1, II al. 4 du Code de commerce, de conserver au nominatif un minimum d'une action jusqu'à la cessation de ses fonctions.

(2) La seule condition d'acquisition des actions gratuites est une condition de présence. L'assiette retenue pour le calcul des 10% de contribution sociale est la moyenne des 3 jours de bourse précédant l'attribution.

Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

	BCE 2021-1	BCE 2021-2
Date d'assemblée générale	5 juin 2020	5 juin 2020
Date du Conseil d'administration	12 avril 2021	12 avril 2021
Nombre d'actions total pouvant être souscrites ou achetées	4.800	10.000
Prix d'exercice	10,38 €	10,38 €
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2020	0	0
Nombre cumulé de bons de souscriptions ou d'achat actions annulées ou caduques	2.400 ⁽¹⁾	0
Bons de souscription susceptibles d'exercice au 31 décembre 2021	2.400	10.000

La caducité de 2.400 BCE-2021-1 a été constatée par le Conseil d'administration le 3 avril 2023.

Autres fonds propres

Les autres « Fonds propres » d'un montant de 270 868€ au 31 décembre 2022 sont constitués exclusivement d'avances conditionnées auprès de la BPI.

Provisions pour risques et charges

Etat exprimé en euros

	Valeur au 01/01/22	Augmentations	Diminutions	Valeur au 31/12/22
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Pour litiges	70 778	26 408		97 186
Pour garantie clients	2 014	27 149		29 163
Pour perte de change				
TOTAL GENERAL	72 792	53 557	0	126 349

La provision pour perte de change a fait l'objet d'un ajustement de 27,1K€ sur l'exercice afin de porter le montant total de la provision à 29,2K€.

Ventilation dotations/reprises de provisions et de dépréciations

Etat exprimé en euros

VENTILATION DOTATIONS/REPRISES DE PROVISIONS ET DE DEPRECIATIONS	01/01/2022	Dotations	Repises	31/12/2022
Résultat exploitation				
Provisions garantie	70 777	26 408		97 185
Dépreciation clients		23 832		23 832
Dépréciations sur stock				
Résultat financier				
Provisions	5 150	29 213	2 014	32 348
Résultat exceptionnel				
Provisions			-	-
TOTAL GENERAL	75 927	79 453	2 014	153 366

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

	31/12/2022	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeur comptable des titres détenus	
					Brute	Nette
A. Renseignements détaillés						
1. Filiales (plus de 50%)						
9328-9601 QUEBEC INC (VOGO CANADA)		745	(200 736)	100%	745	745
VOGO NA		3 429 468	(131 780)	100%	3 485 017	300 000
VOGO UK		5	395 535	100%	1 000 000	1 000 000
2. Participations (10 à 50%)						
Vogoscope SAS		500 000	500 000	49%	245 000	245 000
					Prêts et avances consentis	Dividendes encaissés
1. Filiales (plus de 50%)						
9328-9601 QUEBEC INC (VOGO CANADA)		186 367		0	(3 226)	
VOGO NA		390 773		1 819 592	(682 441)	
VOGO UK		-		1 381 526	108 840	
2. Participations (10 à 50%)						
Vogoscope SAS		200 046	0	339 193	(284 632)	

Vogo détient intégralement une filiale basée au Canada, 9328-9601 Québec Inc., au capital de 1K CAD.

Cette filiale n'a pas eu d'activité sur l'exercice écoulé, mais Vogo entend développer cette filiale qui est pilotée depuis nos équipes aux Etats-Unis. Ainsi, l'avance de 186K€ consentie par Vogo à sa filiale canadienne n'a pas été dépréciée au 31 décembre 2022, compte tenu des perspectives de développement à court et moyen terme envisagé par la direction.

Vogo détient par ailleurs une filiale aux US, VOGO a en partie financé le développement de cette filiale par des apports en compte courant à hauteur de 391K€.

Le chiffre d'affaire de la filiale US est en nette progression comparativement à l'exercice précédent, il s'élève à 1 819K€ comparativement à 1,200K€ sur 2021.

La filiale Vogoscope SAS a été créée conjointement avec ABEO, acteur majeur sur le marché du sport et des loisirs, afin de déployer la nouvelle solution « Vogoscope » première solution clé en main de captation multi-caméras et de diffusion Live & Replay, destinée au sport amateur, aux centres d'entraînements et aux collectivités.

Vogo UK a dégagé un chiffre d'affaires annuel de 1,382K€ et un résultat positif de 109K€ pour sa première année d'intégration totale dans le périmètre du groupe.

Ventilation du chiffre d'affaires

Répartition du chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation par activité.

<i>Etat exprimé en euros</i>	2022			2021		
	Audio	Vidéo	Total	Audio	Vidéo	Total
Europe, Moyen Orient, Afrique	6 988 079	1 891 342	8 879 422	5 522 636	1 422 628	6 945 263
Amerique du Nord	1 168 046	-	1 168 046	664 935	56 883	721 818
Amerique du Sud	122 311	-	122 311	86 605	-	86 605
Asie Pacifique	335 044	-	335 044	168 302	39 239	207 541
Total Chiffre d'affaires	8 613 481	1 891 342	10 504 823	6 442 479	1 518 750	7 961 229

Sur l'exercice 2022, VOGO affiche un chiffre d'affaires de 10,5 M€ en hausse de 32% par rapport à l'exercice 2021.

Le chiffre d'affaires à l'export représente 70% de l'activité totale.

Après un premier semestre déjà en hausse, la trajectoire de croissance s'est confirmée au second semestre avec un chiffre d'affaires en progression. Toutes les activités et toutes les zones géographiques ont contribué à ces excellentes performances.

Sur le marché du sport, l'activité est en hausse de 38% avec un chiffre d'affaires de 8,1 M€ contre 5,9 M€ en 2021. Ce marché concentre 77% de l'activité totale de l'exercice.

Comme attendu, 2022 aura permis de confirmer l'accélération des prises de commandes tant sur les gammes professionnelles audio et vidéo (au travers des marques VOKKERO et VOGOSPORT), que sur les solutions dédiées aux « Fans ».

L'année 2022 aura également été décisive avec l'entrée des solutions du Groupe sur plusieurs grands événements sportifs mondiaux :

- Rugby League World Cup: VOGO a été choisi pour le déploiement sur toutes les rencontres de son système professionnel de replay vidéo VOGOSPORT ainsi que ses équipements de communication audio VOKKERO .
- Coupe du Monde de la FIFA : VOGO a été sélectionné pour sa solution VOGOSPORT (solution in-stadia Video Live & Replay) afin de transformer l'expérience des « Fans » à l'intérieur des stades.

Toujours côté solutions professionnelles, VOGO est devenu le fournisseur officiel de l'arbitrage vidéo (VAR Light) pour le championnat de Football en Estonie. Avec ce succès, VOGO est aujourd'hui en position forte pour imposer ses solutions vidéo et audio d'arbitrage sur de nouveaux championnats de football nationaux.

Enfin, en 2022, VOGO a signé avec Myrtha Pools (leader mondial de la construction de bassins de natation) un partenariat pour le déploiement de bassins connectés. Cette collaboration a été confortée en ce début d'année 2023 aux côtés de cinq autres acteurs (dont Récréa et Bouygues) pour le déploiement et l'exploitation des solutions VOGOSCOPE dans le futur Centre Aquatique de Saint-Denis en région parisienne.

Dans l'industrie, VOGO a réalisé un chiffre d'affaires de 2,4 M€ en hausse de 15% par rapport à l'exercice précédent. Après un premier semestre stable, le Groupe renoue avec une croissance soutenue portée par un chiffre d'affaires en progression au second semestre. Au cours de l'exercice 2022, VOGO a profité pleinement de la force de son réseau de distribution.

Parmi les succès significatifs de l'exercice, on peut citer la commande de 250 kits main libre VOKKERO par Franki Fondation (filiale du Groupe Fayat et 1er indépendant français de la construction).

Un premier succès qui ouvre la voie à de nouvelles commandes avec ce partenaire intervenant sur d'importants chantiers comme le Grand Paris Express ou le Datacentre de la Courneuve.

Dans le prolongement du premier semestre, toutes les zones géographiques ont profité de la dynamique commerciale du Groupe. Sur la zone EMEA (dont France) le chiffre d'affaires a atteint 8,9 M€, en hausse de 28% par rapport à 2021. Cette zone représente 85% de l'activité totale de l'exercice.

Aux Etats-Unis, l'accélération se confirme avec un chiffre d'affaires de 1,2 M€ en progression de 62% par rapport à 2021.

Cette montée en puissance, conforme aux attentes, a été portée par de nombreux nouveaux contrats : Activision-Blizzard (éditeur mondial de jeux vidéo) dans le e-sport pour la Call Of Duty League, Major League Soccer (MLS), CONCACAF, Atlantic Coast Conference (ACC), MidAmerican Conference (MAC)...

Enfin, sur la zone Asie et Amérique du Sud, la croissance a également été au rendez-vous avec un chiffre d'affaires cumulé sur ces deux zones de 457,4 K€, en hausse de 55%.

Production immobilisée

La production immobilisée correspond aux dépenses de développement engagées par la société dans le cadre des travaux de R&D.

La valeur de la production immobilisée correspond aux dépenses de personnel affectées au développement de l'application VOGOSPORT et plus particulièrement à l'adaptation de la solution aux besoins spécifiques des professionnels du sport.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

<i>Etat exprimé en euros</i>	31/12/2022	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		(751 353)	344 549	(406 804)
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		(238 700)		(238 700)
RESULTAT COMPTABLE		(990 053)	344 549	(645 504)

(1) après retraitements fiscaux.

Le résultat comptable de l'exercice est de -645 K€. Aucune charge d'IS n'est donc comptabilisée.

Le montant des déficits reportables est de 13 845 K€ au 31 décembre 2022.

Vogo bénéficie de financements pour ses projets de recherche et développement à travers le dispositif du crédit d'impôt recherche (CIR) et le crédit impôt innovation (CII). Sur l'exercice 2022, la société a comptabilisé une créance d'impôt de 345K€.

Produits et charges exceptionnelles

<i>Etat exprimé en euros</i>		31/12/2022	31/12/2021
Résultat financier et exceptionnel		12 mois	12 mois
Produits exceptionnels		175 657	50 927
Charges exceptionnelles		414 357	131 627
Résultat exceptionnel		(238 700)	(80 700)

Le résultat exceptionnel est principalement constitué d'opération d'achats et de ventes de titres VOGO négociés dans le cadre du contrat de liquidités. A noter qu'une charge exceptionnelle de 192K€ a été comptabilisée afin de constater une sortie d'immobilisations.

Il a été également constaté un produit et une charge exceptionnelle de 155K€ consécutivement à la distribution d'actions gratuites destinés aux salariés. En effet la majorité des titres distribués ont été prélevés sur le compte titres de la société ce qui a donné lieu à la constatation d'une charge exceptionnelle. Un transfert de charges en produits exceptionnel a été constaté pour le même montant afin de réaffecter le cout en charges de personnel.

Effectif moyen

		31/12/2022	Interne
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres et professions intellectuelles supérieures		44
	Professions intermédiaires		
	Employés		7
	Ouvriers		
	TOTAL		51

Rémunération des organes de direction

Le montant des rémunérations brutes allouées aux membres des organes de direction au cours de l'exercice s'élève à 727 K€.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre de la situation clôturée au 31 Décembre 2022 pour l'ensemble des sociétés du Groupe est de 53 552 euros



COMPTES CONSOLIDES DE LA SOCIETE VOGO POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

7.1. Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

7.2. Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes sociaux

7.3. Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

7 | RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

7 | 1 Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés



ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Le Blasco
966, avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier

Tél. : +33 (0) 4 67 13 31 00
www.ey.com/fr

Vogo

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Vogo,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Vogo relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région de Montpellier

Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et les méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle.

Votre groupe procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie, et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 4.3 « Ecarts d'acquisition » et 4.4 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées, et vérifié que ces notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par votre groupe sur la base des éléments disponibles à ce jour et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes. Dans le cadre de notre appréciation de celles-ci, nous avons contrôlé le caractère pertinent des hypothèses retenues par votre groupe et des évaluations qui en résultent.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;



- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Montpellier, le 28 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink on a light blue rectangular background. The signature is cursive and appears to read 'M. Mercier'.

Marie-Thérèse Mercier

7 | 2 Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes sociaux



ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Le Blasco
966, avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier

Tél. : +33 (0) 4 67 13 31 00
www.ey.com/fr

Vogo

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Vogo,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Vogo relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région de Montpellier

Siège social : 1-2, place des Saïkons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle, et nous avons contrôlé que la note « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée.

Les notes « Immobilisations incorporelles », « Immobilisations financières » et « Filiales et participations » de l'annexe aux comptes annuels exposent les règles, les méthodes comptables et les modalités d'estimation relatives au fonds commercial, d'une part, et aux titres de participation, d'autre part. Nous avons examiné le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus ainsi que les informations fournies dans ces notes de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent les valeurs d'inventaire, et notamment à revoir l'actualisation des perspectives de développement et de rentabilité des activités concernées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.



■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 28 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Marie-Thérèse Mercier

7 | 3 Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées



ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Le Blasco
966, avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier

Tél. : +33 (0) 4 67 13 31 00
www.ey.com/fr

Vogo

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société Vogo,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région de Montpellier

Siège social : 1-2, place des Saïkors - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Montpellier, le 28 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Mercier', is centered within a light blue rectangular box.

Marie-Thérèse Mercier